

LES AUTOCHTONES AU MANITOBA



LES AUTOCHTONES AU MANITOBA

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
INTRODUCTION	2
DÉFINITIONS.....	3
CHAPITRE 1 : DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	4
CHAPITRE 2 : REVENU.....	16
CHAPITRE 3 : ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....	28
CHAPITRE 4 : ÉDUCATION, ALPHABÉTISATION ET ACQUISITION DE COMPÉTENCES	43
CHAPITRE 5 : ENFANTS.....	49
CHAPITRE 6 : SANTÉ	58
CHAPITRE 7 : LOGEMENT ET MOBILITÉ.....	80
CHAPITRE 8 : JUSTICE	94

INTRODUCTION

Ce rapport présente des renseignements essentiels sur les Autochtones du Manitoba. Il est fondé sur les données des programmes du gouvernement du Manitoba et sur les statistiques compilées par Statistique Canada lors du recensement effectué par le gouvernement du Canada en 2006.

Divers indicateurs économiques et sociaux sont examinés pour dresser un portrait aussi clair et réaliste que possible des Autochtones de notre province.

Le rapport présente des statistiques sur l'âge, la répartition de la population, la santé, le logement, le revenu, l'éducation, la justice et les caractéristiques liées au marché du travail.

Il ne formule pas d'hypothèses sur les causes profondes de ces tendances statistiques et il n'évoque pas non plus les efforts actuels ou passés du gouvernement visant à influencer ou à modifier ces circonstances. Il rassemble plutôt des données destinées à ceux et celles qui s'occupent de politiques et de programmes influant sur la vie des Manitobains et des Manitobaines autochtones. Il est conçu pour servir de ressource à quiconque souhaite en apprendre davantage sur cette population.

Ce rapport a été coordonné par le ministère manitobain des Affaires autochtones et du Nord, avec l'aide et la collaboration des ministères et organismes provinciaux suivants :

- Enseignement postsecondaire et Alphabétisation
- Éducation
- Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce
- Services à la famille et Travail
- Santé
- Enfants en santé Manitoba
- Logement et Développement communautaire
- Justice
- Bureau des statistiques du Manitoba

DÉFINITIONS

Cette publication concerne les Manitobains et Manitobaines qui ont déclaré être Autochtones dans le Recensement de 2006. Comme le définit Statistique Canada dans le dictionnaire du Recensement de 2006 :

« Identité autochtone – Personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la Loi sur les Indiens du Canada, et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne et/ou à une Première nation. »

Sauf indication contraire, nous faisons référence aux divers sous-groupes suivants :

Indien inscrit ou Indien des traités – personnes ayant déclaré être inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada, quelle que soit la réponse fournie à la question sur l'Identité autochtone.

Indien d'Amérique du Nord – personnes ayant déclaré être Indiens d'Amérique du Nord, qu'elles soient inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada ou pas, Métis – personnes déclarant être Métis et qui ne sont pas inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens du Canada.

Indien non inscrit – tous les Indiens d'Amérique du Nord qui ne sont pas inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens.

Inuit – personnes déclarant être Inuits et qui ne sont pas inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens.

Autres personnes non inscrites – personnes ayant indiqué ne pas être inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens, mais ayant donné de multiples réponses à la question sur l'Identité autochtone ou ayant indiqué être membres d'une Première nation mais n'ayant pas répondu à la question sur l'Identité autochtone au Recensement de 2006.

CHAPITRE UN :

POPULATION AUTOCHTONE DU MANITOBA – APERÇU DÉMOGRAPHIQUE

En 2006, 175 395 personnes autochtones habitaient au Manitoba, soit 15,5 pour cent de la population totale, selon Statistique Canada. Comme il est indiqué ci-après, le pourcentage a augmenté de 3,8 points au cours des dix dernières années :

Tableau 1.1

Année	Population autochtone	Pourcentage
1996	128 680	11,7%
2001	150 045	13,6%
2006	175 395	15,5%

Alors que la population totale du Manitoba a augmenté de 3,0 % entre 1996 et 2006, la population autochtone a semble-t-il augmenté à un rythme plus élevé puisque le pourcentage d'augmentation a atteint 36,3. Les raisons de cette augmentation sont notamment les suivantes :

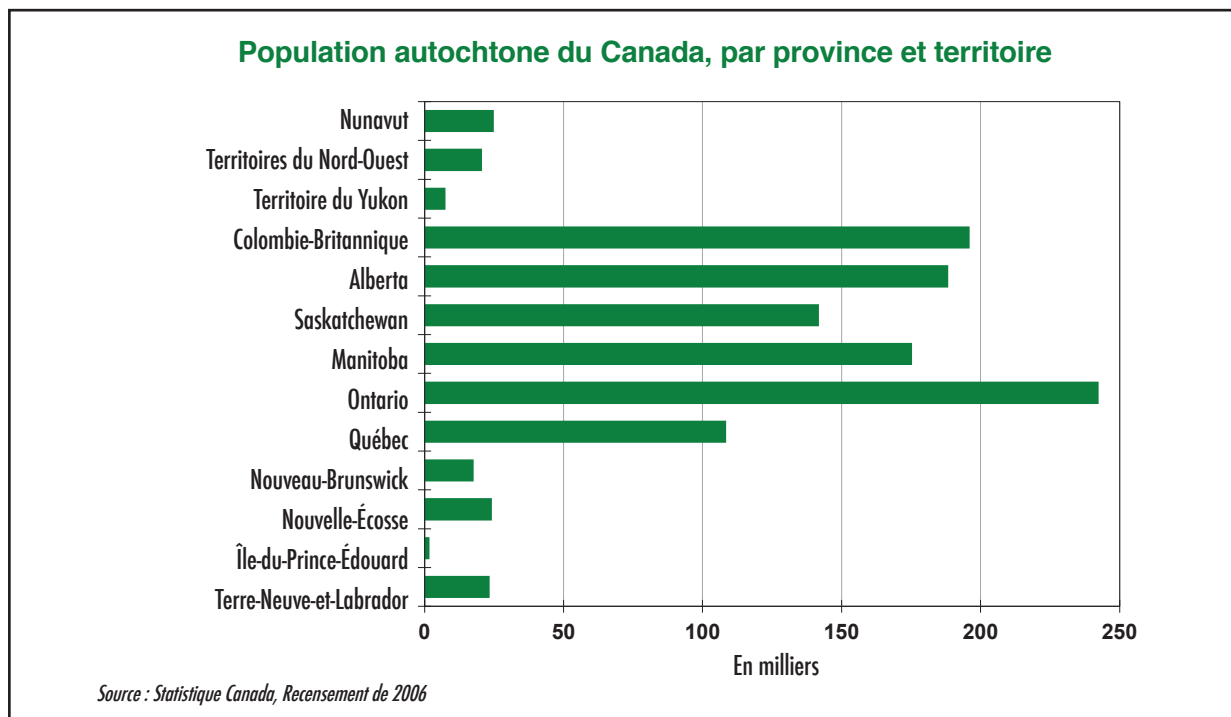
- probabilité accrue de s'autodéclarer Autochtone;
- projets de loi C-31 et C-3 modifiant la Loi sur les Indiens pour permettre aux femmes mariées à des non-Indiens et aux enfants de ces unions de s'inscrire;
- recensement amélioré parmi les populations vivant dans des régions éloignées et en milieu urbain;
- amélioration des inscriptions des nouveau-nés et des jeunes enfants en vertu de la Loi sur les Indiens.

1.1 POPULATION AUTOCHTONE DU CANADA

Dans le Recensement de 2006, Statistique Canada a indiqué que 1 172 790 personnes avaient déclaré être Autochtones.

Avec une population autochtone de 175 395, le Manitoba se situe en quatrième position parmi les provinces, après l'Ontario (242 495), la Colombie-Britannique (196 075) et l'Alberta (188 365).

Graphique 1.1



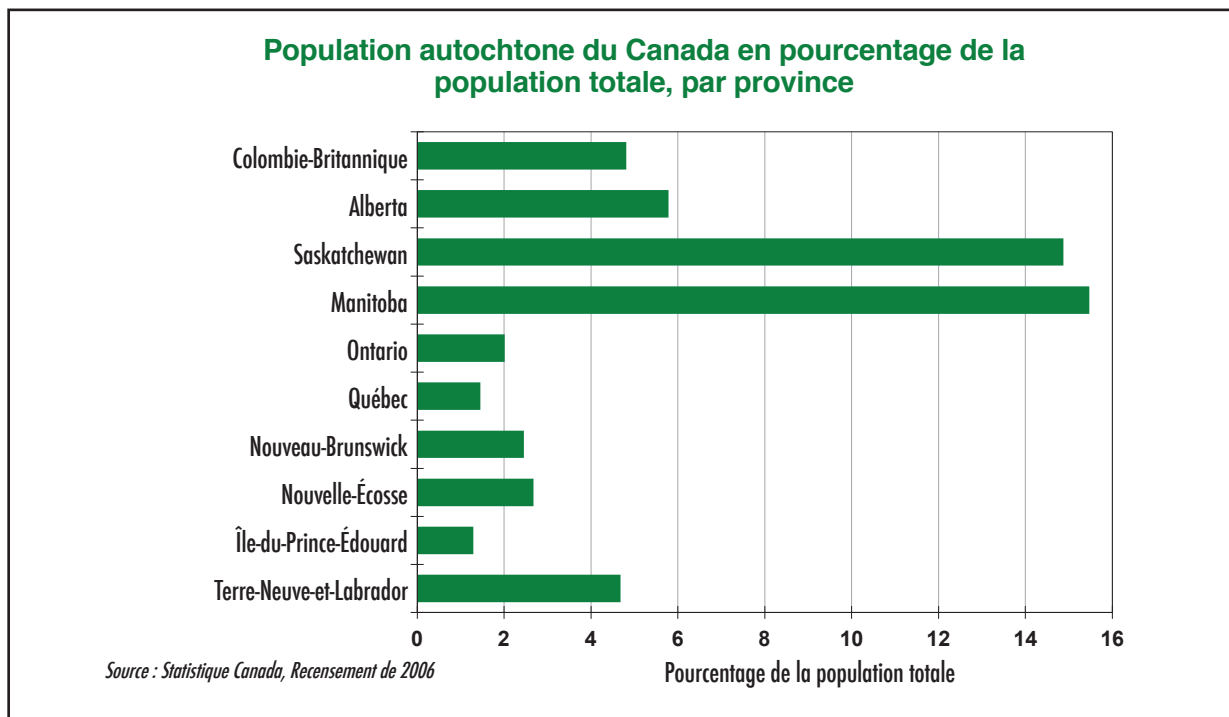
En 2006, un peu plus d'une personne autochtone du Canada sur sept habitait au Manitoba.

En 2006, 68 385 Autochtones habitaient dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Winnipeg¹, soit plus de 15 000 de plus que le total des Autochtones résidant au Nunavut, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les Autochtones représentent 15,5 % de la population du Manitoba et 14,9 % de celle de la Saskatchewan. Il s'agit là des plus forts pourcentages provinciaux qui dépassent de loin ceux de toutes les autres provinces. L'Alberta arrive en troisième position avec 5,8 %, suivie de la Colombie-Britannique avec 4,8 %. On trouve les plus faibles pourcentages au Québec (1,5 %) et dans l'Île-du-Prince-Édouard (1,3 %).

¹ La région métropolitaine de recensement de Winnipeg comprend la ville de Winnipeg et les municipalités rurales (MR) de East et West St. Paul, Headingley, Macdonald, Ritchot, Rosser, Springfield, St. Clements, St. François Xavier et Taché, ainsi que la réserve indienne Brokenhead 4.

Graphique 1.2

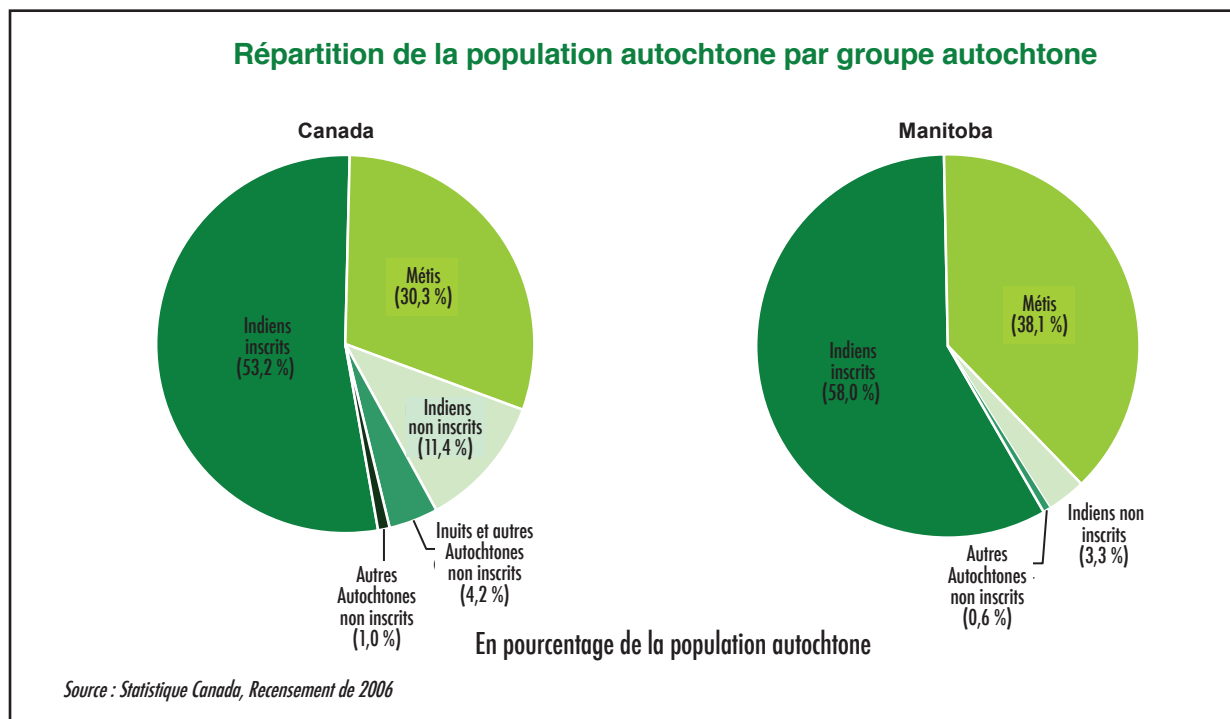


1.2 GROUPES AUTOCHTONES

Selon Statistique Canada, 100 645 Autochtones du Manitoba, soit 57,4 %, appartiennent à la catégorie des Indiens d'Amérique du Nord. Cela inclut les Indiens inscrits et non inscrits, les Indiens visés par un traité et les Indiens non visés par un traité. Les groupes de Premières nations originaires du Manitoba sont notamment les suivants : Ojibway, Cri, Oji-Cree, Dakota et Déné.

Parmi les Autochtones du Manitoba, 101 815 sont des Indiens inscrits, ce qui signifie qu'ils sont inscrits aux termes de la Loi sur les Indiens. Il faut faire une distinction entre le groupe des Indiens inscrits et le groupe des Indiens d'Amérique du Nord parce que certains Indiens inscrits s'identifient à un groupe autochtone différent, par ex, le groupe des Métis, et certaines personnes qui s'identifient au groupe des Indiens d'Amérique du Nord ne sont pas inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens (Indiens non inscrits).

Graphique 1.3



La population totale du Manitoba comprend un plus fort pourcentage de Métis que la moyenne du Canada. On dénombre 66 810 Métis au Manitoba, ce qui ne comprend pas les personnes ayant déclaré une identité métisse, qui déclarent également être Indiens inscrits. Les Métis du Manitoba représentent 38,1 % de la population autochtone provinciale. En nous servant de la même définition, les Métis représentent 30,3 % de la population autochtone du Canada. Cependant, comparé à l'échelle nationale, les recensés qui ont déclaré être Inuits, Indiens non inscrits et Autres Autochtones non inscrits représentent un pourcentage moins élevé de la population autochtone au Manitoba.

1.3 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE AU MANITOBA

En 2006, 63 745 Autochtones, soit 36,3 % de la population autochtone du Manitoba, résidaient dans les limites municipales de la ville de Winnipeg, 56 770 autres, soit 32,4 % de la population autochtone du Manitoba, vivaient dans des réserves, dans l'une des 62 Premières nations de la province. Les 31,3 % restants habitaient dans des centres urbains plus petits, des communautés métisses, des régions rurales ou sur des terres de la Couronne.

Sur les quelque 102 000 Indiens inscrits dénombrés au Manitoba lors du Recensement de 2006, 55,0 % vivaient dans des réserves, 26,1 % dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Winnipeg et 18,9 % ailleurs – surtout en milieu urbain. Sur les quelque 67 000 Métis, 51,2 % résidaient dans la région économique (RE) de Winnipeg² et 48,8 % dans d'autres centres urbains ou dans des collectivités plus petites, dont certaines sont essentiellement peuplées de Métis et situées près de communautés des Premières nations.

² La région économique (RE) de Winnipeg, soit la division de recensement 11, est composée de la ville de Winnipeg et de la municipalité rurale (MR) de Headingley.

Selon les données du Recensement, 6 780 Autochtones du Manitoba n'ont pas pu être classés parmi les Indiens inscrits ou les Métis. Parmi ces personnes, 5 785 ont déclaré être Indiens d'Amérique du Nord mais pas inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens (Indiens non inscrits). On a recensé 520 Inuits non inscrits et les 475 restants ont déclaré ne pas être inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens, mais avoir une identité autochtone multiple ou être membres d'une Première nation mais sans identité autochtone. Parmi ce groupe d'Autochtones non inscrits et de non-Métis, 57,2 % habitaient dans la RE de Winnipeg et 42,8 % dans d'autres communautés urbaines ou rurales.

1.4 NORD-SUD

En 2006, 61 045 Autochtones vivaient dans la région économique (RE) du nord³ du Manitoba. Dans cette région, la population autochtone a augmenté de 5 070 entre 2001 et 2006, mais la proportion réelle de Manitobains autochtones habitant dans la région a diminué et est passée de 37,3 % à 34,8 %.

Les données du Recensement de 2006 révèlent que la majorité des Manitobains résidant dans la RE du Nord étaient autochtones. Le pourcentage est passé de 68,2 % en 2001 à 72,4 % en 2006. Dans la RMR de Winnipeg, seulement 10 % de la population était autochtone en 2006. Dans le sud du Manitoba, en dehors de la RMR de Winnipeg, 12,7 % de la population était autochtone.

Selon le Recensement de 2006, les Autochtones représentaient 99,0 % des habitants des réserves et 43,7 % des habitants hors-réserve dans le Nord. Toujours selon le Recensement, 70,4 % des Autochtones du Nord vivaient dans des réserves. Dans le Sud, y compris dans la ville de Winnipeg, seulement 10,9 % des Autochtones habitaient dans des réserves. Dans beaucoup de Premières nations du Sud, plus de la moitié des membres vivent hors-réserve.

En 2006, le Recensement a indiqué que 53 700 Autochtones, soit 88,0 % des Autochtones du Nord, étaient des Indiens inscrits. Parmi eux, 39 660 ou 73,9 % habitent dans des réserves. Sur les 14 040 Indiens inscrits vivant hors-réserve dans le Nord, 31,6 % habitent dans les villes de Thompson ou The Pas.

En 2006, 10,5 % des Autochtones du Nord étaient des Métis, ce qui est inférieur aux 11,5 % dénombrés en 2001. Dans le Nord, 965 autres Autochtones sont des Indiens non inscrits, des Inuits ou d'autres Autochtones non inscrits.

En 2006, 114 350 personnes s'étant déclarées Autochtones, soit 65,2 %, vivaient dans le sud du Manitoba, ce qui représente une forte augmentation par rapport aux 94 060 recensées en 2001. On pense que la différence reflète essentiellement l'augmentation du nombre de personnes qui se sont déclarées métisses lors du Recensement. Parmi les personnes ayant déclaré être Autochtones dans la région du Sud, 52,9 % étaient des Métis, 42,1 % des Indiens inscrits et 5,1 % d'autres Autochtones. Parmi les Autochtones du sud du Manitoba, 55,8 % vivaient dans la région économique (RE) de Winnipeg.

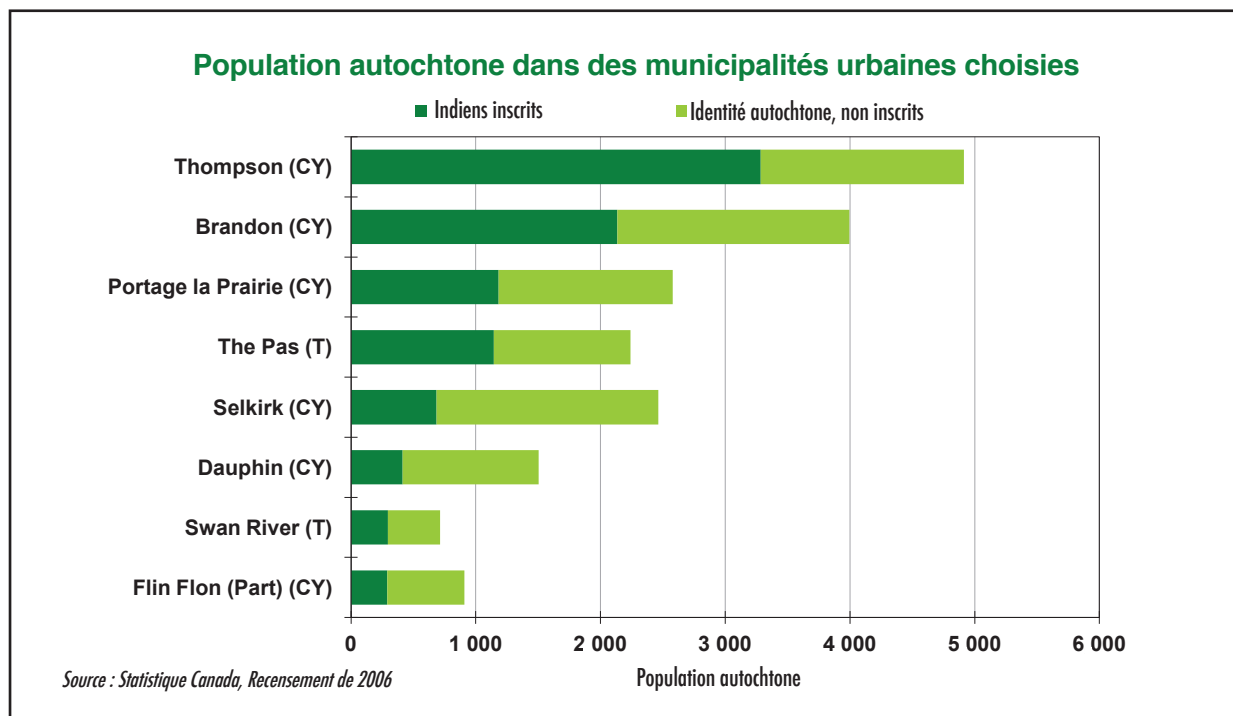
³ La région économique (RE) du Nord comprend les divisions de recensement 19, 21, 22 et 23.

Dans le Sud, à l'extérieur de la RE de Winnipeg, 11 130 Indiens inscrits vivaient dans des réserves et 11 280 hors-réserve, la plupart dans des milieux urbains. Le nombre de Métis (26 205) résidant dans le sud du Manitoba et à l'extérieur de la RE de Winnipeg a fortement augmenté par rapport aux 19 655 dénombrés seulement cinq ans auparavant. Sur l'ensemble des Métis du Manitoba, 90,5 % résidaient dans le Sud, comparé à seulement 47,3 % des Indiens inscrits.

1.5 RÉPARTITION URBAINE

À l'extérieur de la ville de Winnipeg, aucune zone urbaine manitobaine ne compte une population autochtone de plus d'environ 5 000 personnes. Le graphique suivant montre les populations autochtones de huit municipalités urbaines où il existe des centres d'accueil indien et métis :

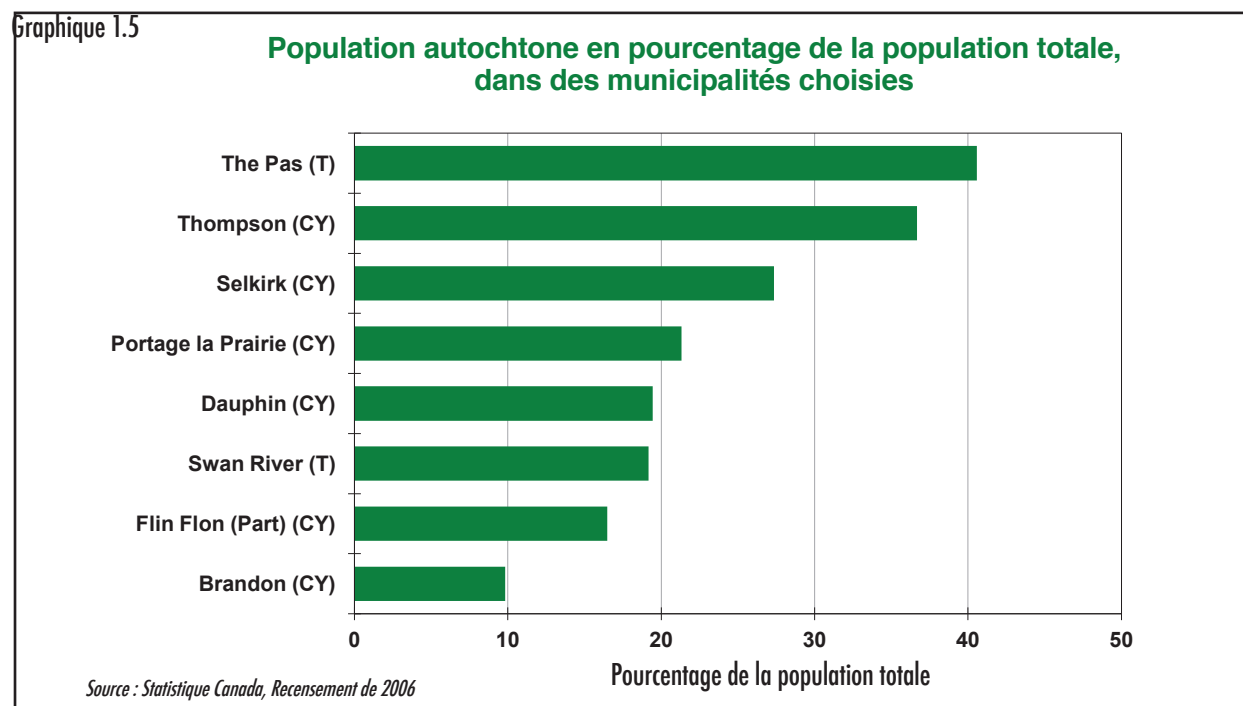
Graphique 1.4



À l'extérieur de Winnipeg, Thompson et Brandon étaient les deux villes où le plus grand nombre d'Indiens inscrits vivaient à l'intérieur des limites municipales (3 285 et 2 135, respectivement). Venaient ensuite les villes de Portage-la-Prairie et The Pas. Les Indiens inscrits formaient 24,5 % de la population de Thompson, 20,7 % de la population de The Pas, 9,8 % de celle de Portage-la-Prairie, 7,6 % de celle de Selkirk, 5,2 % de celle de Brandon et entre 5,2 et 7,9 % de la population des trois autres villes. Toutes ces zones urbaines comptent une proportion plus élevée d'Indiens inscrits que la RMR de Winnipeg (3,8 %).

Au total, 9 435 Indiens inscrits vivaient dans ces huit municipalités où 9 890 autres ont déclaré avoir une identité autochtone mais ne pas être inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens. La population autochtone de The Pas a augmenté de 460 habitants entre 2001 et 2006, alors que la population totale de la ville a diminué de plus de 200 habitants. Cela a entraîné une augmentation de 9,5 % de la proportion des Autochtones par rapport à la population totale de la ville. Entre 2001 et 2006, la population autochtone de la ville de Dauphin a augmenté de 625 personnes par rapport à la population totale alors que l'ensemble de la population a diminué de 225 personnes. Cela s'est traduit par une augmentation de 8,4 % de la proportion des Autochtones par rapport à la population totale de la ville.

Dans le sud du Manitoba (en excluant la ville de Winnipeg), la ville de Brandon comptait la plus forte population autochtone urbaine puisqu'on y a dénombré 3 995 Autochtones, soit 9,8 % de l'ensemble de la population. La ville de Portage-la-Prairie comptait 2 580 Autochtones alors que les villes de Selkirk et Dauphin en comptaient moins, soit 2 465 et 1 505 respectivement.



Dans le Recensement de 2006, les Autochtones représentaient 21,3 % de la population de Portage-la-Prairie et 27,3 % de celle de Selkirk – soit des proportions beaucoup plus importantes que dans d'autres centres urbains du sud de la province. Beaucoup de communautés du sud du Manitoba comptaient peu d'Autochtones : Morden/Winkler (445 ou 2,9 %), Neepawa (120 ou 3,8 %) et Carman (30 ou 1,1 %). D'autres villes où peu de gens ont déclaré être Autochtones en 1996 ont connu une augmentation du nombre de personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone en raison du nombre accru d'Autochtones qui ont déclaré être Métis. Par exemple, entre 2001 et 2006, les personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone ont augmenté de 4,0 à 4,9 % à Steinbach, de 5,3 à 7,4 % à Minnedosa et de 5,6 à 7,0 % à Beauséjour.

1.6 TENDANCES CONCERNANT LA RÉPARTITION DE LA POPULATION

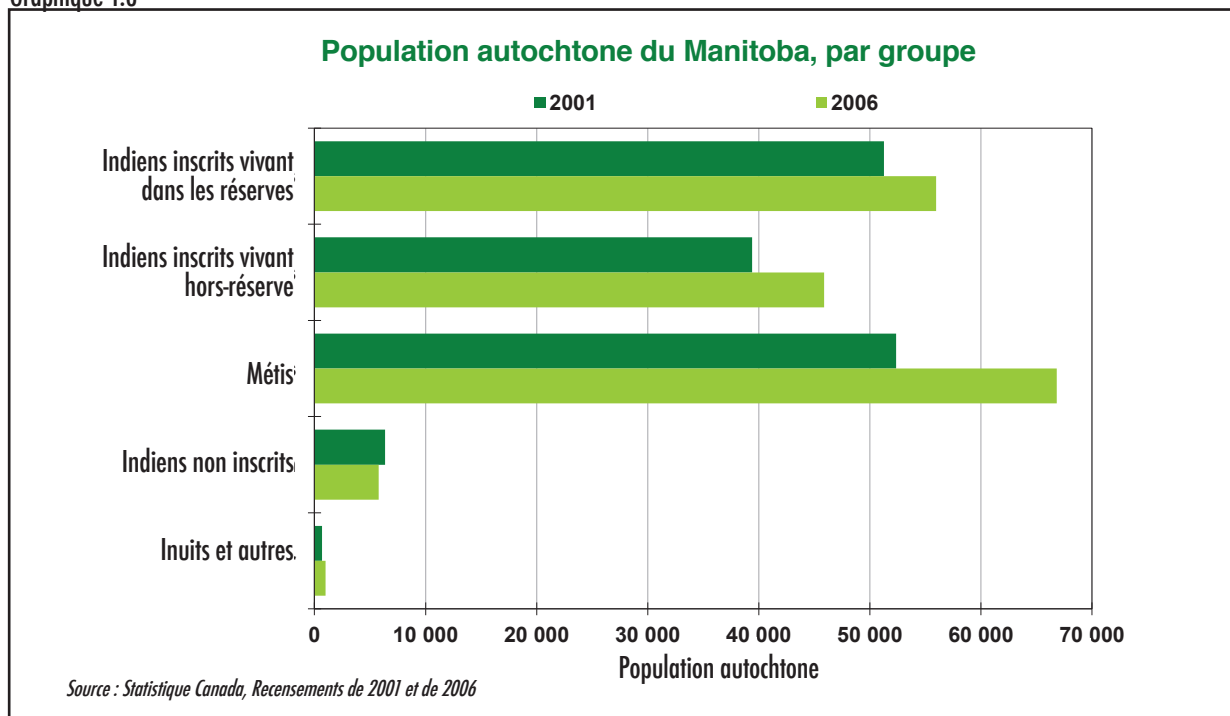
À part une légère baisse du nombre de Métis dans le nord du Manitoba, la tendance principale que l'on a constatée pendant cette période a été l'augmentation du nombre de recensés ayant déclaré être Métis.

La population d'Indiens inscrits est passée de 90 655 en 2001 à 101 815 en 2006, soit une augmentation de 12,3 %. En même temps, le nombre de personnes ayant déclaré être Métisses, mais pas inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens, est passé de 52 360 à 66 810, soit une augmentation de 27,6 %.

Dans la RE de Winnipeg, le nombre de personnes ayant déclaré être Métisses a augmenté de 30,2 % et, dans les régions du sud du Manitoba et à l'extérieur de la RE de Winnipeg, cette augmentation a atteint 33,4 %.

En raison de cette croissance continue du nombre de personnes déclarant avoir une identité métisse, les Métis recensés dépassent encore une fois le nombre de membres recensés des Premières nations qui habitent dans des réserves.

Graphique 1.6



1.7 RÉPERCUSSIONS DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR LES INDIENS

1. PROJET DE LOI C-31 :

Essentiellement destiné à éliminer la discrimination basée sur le sexe, le projet de loi C-31 a été adopté en 1985 pour modifier la Loi sur les Indiens. Il incluait des dispositions visant à rétablir le statut d'Indien inscrit aux personnes admissibles et à définir de nouvelles règles sur la transmission du statut.

Rétablissement du statut d'Indien

L'un des principaux éléments du projet de loi C-31 était une disposition qui autorisait les personnes ayant perdu leur statut d'Indien inscrit ou ne pouvant pas bénéficier des droits accordés aux Indiens inscrits à demander à obtenir le rétablissement de leurs droits d'Indiens inscrits. Les demandeurs admissibles étaient principalement des femmes ayant épousé des non-Indiens et les enfants de ces unions. La majorité des rétablissements se sont produits entre 1986 et 1991 mais la modification n'est pas limitée dans le temps et, chaque année, on continue de rétablir un petit nombre de statuts en vertu du projet de loi C-31.

Étant donné que la plupart des personnes ayant opté pour le rétablissement de leur statut vivaient déjà dans une réserve ou bien n'ont pas décidé d'aller vivre dans une réserve à la suite du rétablissement de leur statut, le projet de loi C-31 n'a pas entraîné de grands changements en ce qui concerne le lieu de résidence des personnes concernées. Par contre, le nombre de personnes vivant hors-réserve et autorisées à s'inscrire en vertu de la Loi sur les Indiens a considérablement augmenté. Un bon tiers des Autochtones habitant hors-réserve bénéficient à présent des droits associés à leur statut d'Indiens inscrits.

Règles sur la transmission du statut

Le projet de loi C-31 a également établi des règles qui ont redéfini le droit à l'inscription en vertu de la Loi sur les Indiens. En fait, les enfants nés après le 17 avril 1985, qui ont le droit d'avoir le statut d'Indien inscrit, ne peuvent pas perdre ce statut.

En vertu de ces règles, le statut d'Indien inscrit est maintenant déterminé à la naissance et ne peut être supprimé ni rétabli. Un enfant a le droit d'être inscrit en vertu du paragraphe 6(1) si les deux parents sont, ou ont le droit d'être, Indiens inscrits. Si l'un des parents seulement est ou a le droit d'être Indien inscrit, l'enfant a droit à l'inscription en vertu du paragraphe 6(2). Dans le projet de loi C-31, les règles sur la transmission du statut ont fait la distinction entre les enfants ayant un ou deux parents inscrits ou ayant le droit de l'être. En conséquence, le statut est perdu au bout de deux générations successives de personnes mariées à un Indien non inscrit. Avec le temps, cette disposition se traduit notamment par un nombre de plus en plus élevé d'enfants qui ne sont pas admissibles au statut d'Indien inscrit.

C'est pourquoi, l'augmentation de la population d'Indiens inscrits découlant des rétablissements de statut en vertu du projet de loi C-31 est une situation temporaire. Dans les dix premières années qui ont suivi le projet de loi C-31, soit de 1985 à 1995, à l'échelle nationale, environ 13 336 enfants sont nés d'un parent Indien inscrit mais n'ont pas été admissibles à l'inscription. Parmi ces enfants, plus de 90 % sont nés d'un Indien inscrit vivant hors-réserve.

Règles sur l'appartenance à une bande

Le projet de loi C-31 prévoyait aussi le droit, pour les autorités des Premières nations, d'établir leurs propres règles en matière d'appartenance à une bande. En conséquence, le fait d'être Indien inscrit avec des droits conférés par la Loi sur les Indiens ne garantit pas le droit d'appartenir à une bande indienne même si l'on a des liens familiaux avec la bande.

Beaucoup de collectivités des Premières nations ont établi des règles d'appartenance qui diffèrent des règles d'inscription prévues par la Loi sur les Indiens. Certaines ont adopté une forme de transmission illimitée pour les enfants dont l'un des parents est membre de la bande, ce qui signifie que l'effectif d'une bande peut augmenter rapidement et inclure des personnes non admissibles à l'inscription. D'autres sont plus restrictives que la Loi sur les Indiens puisque l'admissibilité repose sur la quantité de sang indien, souvent fixée à 50 %. La règle de descendance des deux parents est encore plus restrictive, car, dans ce cas, un enfant ne peut être admissible que si ses deux parents sont membres de la bande. Avec le temps, les règles restrictives risquent de mener à une situation où moins d'Indiens inscrits auront le droit d'appartenir à une bande, même s'ils vivent dans une réserve.

2. PROJET DE LOI C-3 :

En 2010, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a confirmé une décision selon laquelle les différences en matière de dispositions d'inscription prévues dans la Loi sur les Indiens étaient contraires aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour a exigé que le Canada remédie aux dispositions législatives et il en a résulté le projet de loi C-3, Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens, qui a reçu la sanction royale le 15 décembre 2010. En conséquence, environ 45 000 personnes sont devenues admissibles à l'inscription.

1.8 LES LANGUES AUTOCHTONES AU MANITOBA

La pérennité des langues autochtones est un sujet de préoccupation pour ceux et celles qui tiennent à les préserver. Les langues autochtones ont d'abord été apprises par les aînés, qui, pour la plupart, les comprennent encore, et en dernier par les jeunes. La langue maternelle (langue qui est apprise en premier et encore comprise) et la langue parlée à la maison (langue utilisée le plus souvent à la maison) varient parmi les groupes autochtones et parmi les régions du Manitoba.

Pour tous les Autochtones du Manitoba ayant fourni une seule réponse, l'anglais est la langue maternelle la plus courante avec 74,7 %, soit un peu plus que les 72,7 % de 2001. Le cri arrive en deuxième position avec 11,0 %, par rapport à 12,4 % en 2001. Viennent ensuite l'oïjibway, avec 5,4 % et le français avec 4,7 %. Seulement 1,7 % des personnes recensées ont indiqué plus d'une langue maternelle – dans la plupart des cas, l'anglais et au moins une langue autochtone.

En ce qui concerne les langues parlées à la maison, 98,5 % des recensés ont indiqué une seule langue et, dans 86,1 % de ces cas, il s'agissait de l'anglais. En conséquence, on peut considérer que 13,9 % des Autochtones sont unilingues dans une langue autre que l'anglais. Ce groupe est composé de 11 240 personnes parlant le cri, de 4 640 parlant l'oji-cri et de 4 045 l'ojibway.

1.9 RÉPARTITION DE LA POPULATION DU MANITOBA SELON L'ÂGE

La population autochtone du Manitoba est beaucoup plus jeune que la population totale. Alors que 15,5 % de l'ensemble des Manitobains et Manitobaines sont Autochtones, 25,9 % des enfants du Manitoba, soit un enfant sur quatre de 14 ans au plus, sont Autochtones. Selon le Recensement de 2006, 36,4 % des Autochtones d'âge scolaire vivent dans des réserves, où le financement des services est assuré par Affaires indiennes et du Nord Canada. Pour les 63,6 % restants, les services d'éducation sont financés par le gouvernement provincial et les administrations municipales. En dehors des réserves et en milieu urbain, environ la moitié (45,3 %) des enfants autochtones d'âge scolaire sont des Indiens inscrits et les 54,7 % restants sont des Métis, des Indiens non inscrits ou des Inuits.

La répartition de la population autochtone selon l'âge a des conséquences importantes sur les services sociaux, tant à présent que dans l'avenir. Près d'un tiers des Autochtones ont l'âge d'élèves du primaire et du secondaire (de 5 à 17 ans), comparé à un sixième chez les non-Autochtones. Ces données démographiques suggèrent que la demande de services d'éducation postsecondaire et de formation technique pourrait augmenter dans un proche avenir et qu'un nombre de plus en plus élevé d'Autochtones pourraient entrer sur le marché du travail au cours des prochaines décennies.

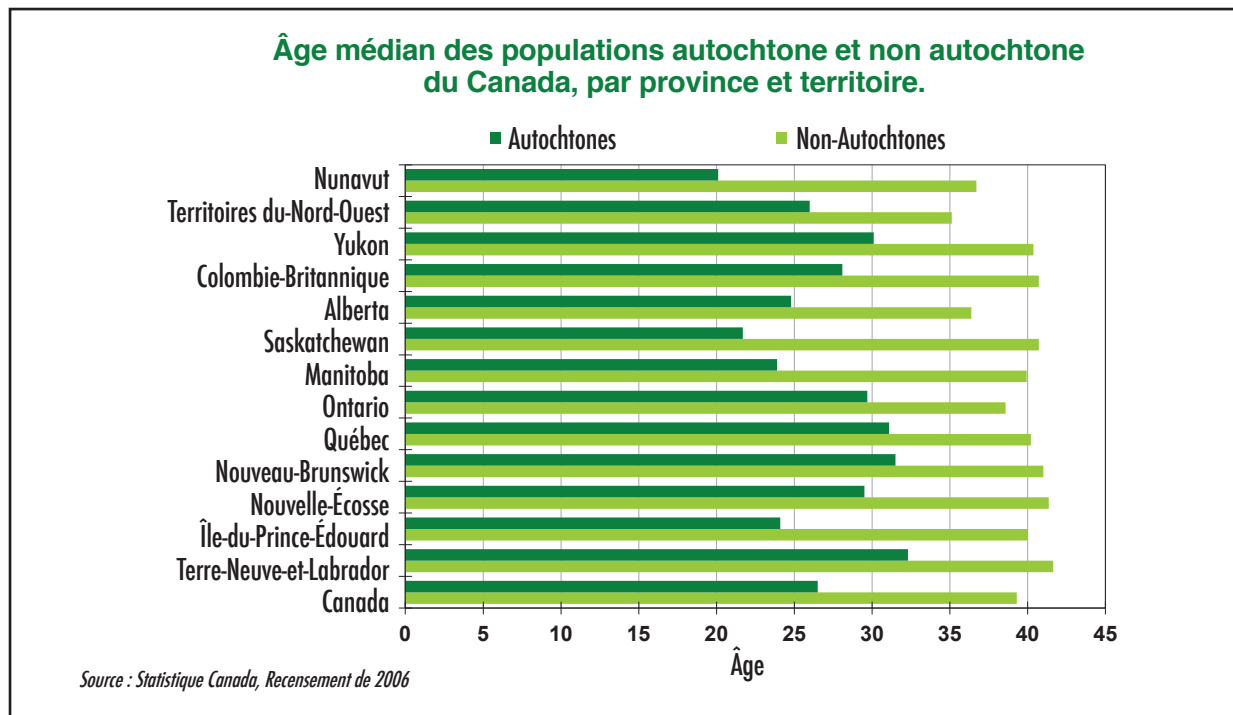
Alors que 58,4 % des Autochtones ont moins de 30 ans, comparé à 36,8 % des non-Autochtones, seulement 4,2 % des Autochtones, comparé à 15,1 % des non-Autochtones, ont au moins 65 ans.

La structure par âge de la population autochtone a un certain nombre de répercussions indépendantes majeures sur les conditions socioéconomiques des Autochtones. Seulement 37,4 % des Autochtones sont actuellement dans leurs années les mieux rémunérées (de 30 à 64 ans), comparé à 48,1 % des non-Autochtones. Les Autochtones de ce groupe d'âge sont moins nombreux que les enfants de 14 ans et moins dont ils prennent soin. Les non-Autochtones de ce groupe d'âge sont plus de deux fois plus nombreux que leurs enfants de 14 ans et moins.

Il existe de grandes différences dans la structure d'âge des sous-groupes d'Autochtones. Parmi les Métis du Manitoba, 26,8 % ont 14 ans et moins. Parmi les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits, 37,1 % et 39,2 % respectivement ont 14 ans et moins. Un nombre beaucoup plus élevé de Métis appartiennent au groupe des 25 à 64 ans – 50,1 % comparé à 40,8 % des Indiens inscrits et 40,0 % des Indiens non inscrits. En ce qui concerne la répartition selon l'âge, comme pour bien des indicateurs socioéconomiques, les Métis du Manitoba occupent une position à mi-chemin entre les Indiens inscrits et les non-Autochtones.

Il y a peu de différences dans la structure d'âge des Indiens inscrits vivant dans les réserves et hors-réserve. Dans les réserves, 37,5 % de la population est âgée de moins de 15 ans, par rapport à 36,6 % hors-réserve. Dans la RMR de Winnipeg, 35,7 % de la population a moins de 15 ans. Hors-réserve, on dénombre un peu plus de personnes de 25 à 64 ans. Cela s'explique notamment par le nombre disproportionné de femmes adultes qui ont choisi de vivre hors-réserve.

Graphique 1.7



Comme au Nunavut, en Saskatchewan, à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Territoires du Nord-Ouest, les Autochtones du Manitoba ont un âge médian inférieur à ceux du Canada. En 2006, l'âge médian de la population autochtone du Manitoba était de 23,9 ans. Dans l'ensemble du Canada, seuls le Nunavut et la Saskatchewan comptaient des populations plus jeunes. À l'échelle nationale, l'âge médian des Autochtones était de 26,5 ans. Les différences d'âge médian entre les Autochtones et les non-Autochtones vont de 8,9 ans en Ontario à 19,0 ans en Saskatchewan.

CHAPITRE DEUX : REVENU

Les niveaux de revenu familial sont des indicateurs solides et fiables de la santé et du bien-être des individus, des familles et des collectivités. Les niveaux et les sources de revenu déterminent les choix en matière de logement, d'alimentation, de loisirs et de soins préventifs. Le revenu est également important en ce qu'il peut aider à s'inclure dans la société, à acquérir un capital social et à supporter les ralentissements de l'économie.

Les écarts en matière de résultats liés à la santé, au bien-être social et au logement d'une population sont souvent directement liés aux différences ou écarts importants dans les revenus. Des études sur la santé de la population démontrent fort bien que des revenus plus élevés entraînent une plus grande longévité, une meilleure santé et une meilleure qualité de vie.

Les différences de revenus médians parmi les populations découlent peut-être d'un certain nombre de facteurs dont la structure d'âge d'une population. Des populations de travailleurs plus jeunes ont généralement des revenus inférieurs, car ces personnes n'ont encore pas atteint leurs années les mieux rémunérées. Le nombre de personnes sans revenu dans un ménage représente un autre facteur. Des ménages ayant des revenus égaux mais plus d'enfants à charge disposent de moins de ressources financières. Parmi les autres facteurs, citons les suivants : l'existence ou l'absence de revenus d'emploi, les différences d'intensité du travail, les différences d'éducation et de niveaux de compétences ainsi que la présence ou l'absence d'emplois là où les gens habitent. Certains groupes doivent faire face à des obstacles particuliers. Pour les Indiens inscrits vivant dans des réserves, les obstacles juridiques et institutionnels qui nuisent à leur capacité d'accumuler des biens et d'emprunter de l'argent auprès d'établissements financiers peuvent avoir des conséquences sur les perspectives de revenu.

2.1 REVENU MÉDIAN DE TOUTES SOURCES

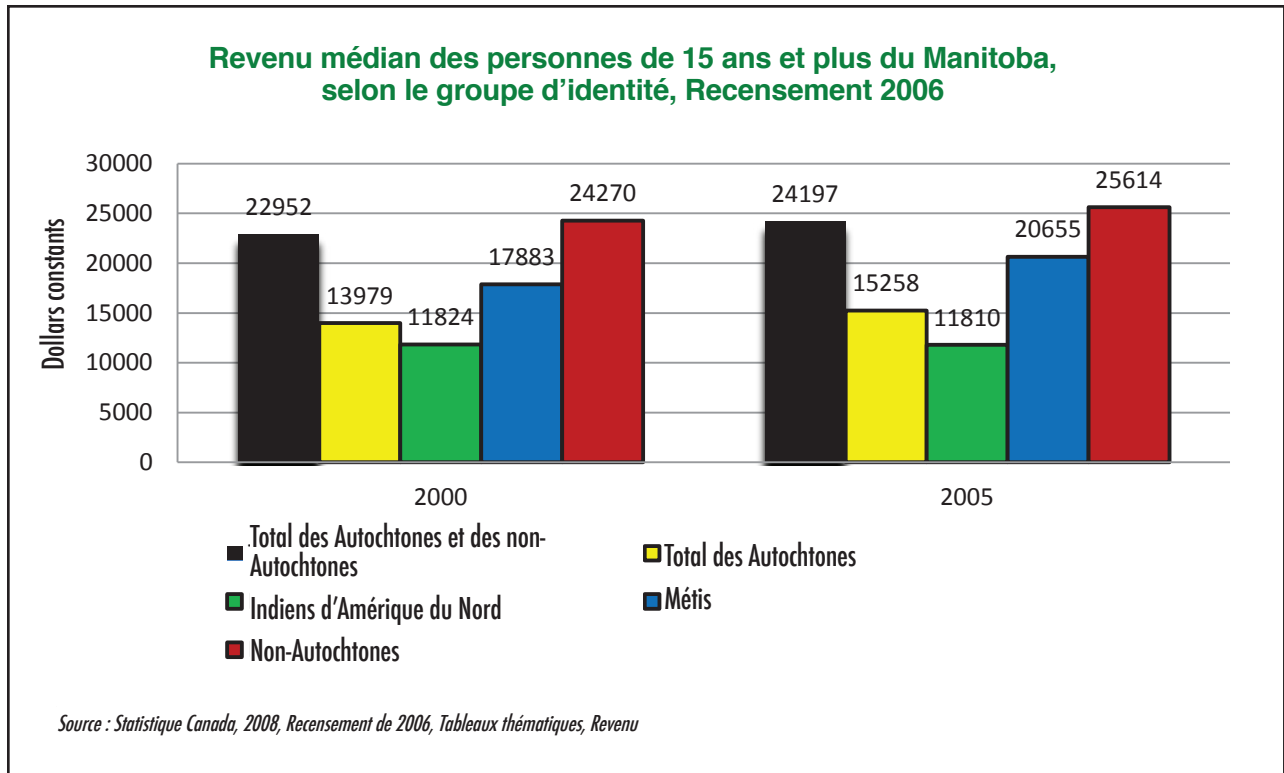
Le graphique ci-après indique que, parmi les non-Autochtones du Manitoba, le revenu médian réel a augmenté de 24 270 à 25 614 \$, soit environ 5,5 %, entre les années 2000 et 2005. Par contre, parmi les Autochtones, le revenu médian total, qui, de 13 979 \$ en 2000 est passé à 15 258 \$ en 2005, même s'il était considérablement inférieur à celui des non-Autochtones, a augmenté plus rapidement (9,1 %) pendant cette période.

Toutefois, il est important de noter que l'augmentation des revenus des Autochtones s'explique presque entièrement du fait des Métis, dont le revenu médian est

Le revenu médian est le niveau de revenu qui se situe au milieu d'une échelle de revenus. Autrement dit, la moitié des personnes de 15 ans et plus ont un revenu inférieur au revenu médian et l'autre moitié a un revenu supérieur au revenu médian.

passé de 17 883 \$ à 20 655 \$, soit une augmentation de 15,5 %. En fait, les Indiens d'Amérique du Nord ont connu une très légère diminution de leur revenu médian entre les deux années de recensement, si l'on tient compte de l'inflation. En 2005, leur revenu médian ne représentait que 46,1 % du revenu médian des non-Autochtones du Manitoba.

Graphique 2.1



Deux facteurs expliquent ce qui semble une amélioration remarquable des revenus déclarés par les Métis. Le premier résulte d'une forte participation au marché du travail et de l'augmentation du nombre de personnes ayant déclaré avoir terminé des études postsecondaires ou obtenu un titre de compétences reliées au travail.

Le deuxième facteur tient à la façon dont les gens choisissent de s'identifier lors du recensement. Au cours de récents sondages, le nombre de répondants déclarant être Métis a augmenté de façon significative, à un rythme supérieur à celui qu'on pourrait attribuer aux augmentations naturelles de la population. Il est difficile d'évaluer l'importance des deux effets et, de ce fait, il est difficile de tirer des conclusions sur l'ampleur des améliorations enregistrées par un même groupe dans le temps.

2.2 SUFFISANCE DU REVENU

Du fait de revenus médians très inférieurs à ceux de la population du Manitoba dans son ensemble, un grand nombre d'individus et de familles autochtones vivent dans la province avec de faibles revenus. Le Canada ne dispose pas d'un seul seuil ni d'une seule mesure de la pauvreté; cependant, Statistique Canada publie des données sur un certain nombre de mesures du faible revenu. Le gouvernement du Manitoba se sert de la mesure du panier de consommation (MPC) comme indicateur pour calculer le nombre d'individus et de familles à faible revenu.

La MPC est la mesure préférée en matière de faible revenu, car elle tient compte des différences des coûts de la vie dans l'ensemble du Canada. En utilisant la MPC comme guide, on a relevé que 13,9 % de tous les Autochtones du Manitoba vivant hors-réserve avaient de faibles revenus en 2008.⁴ Cela représentait 1,7 fois le taux de faible revenu de tous les Manitobains (7,8 %).

Même si le taux de faible revenu des Autochtones du Manitoba reste élevé, on a enregistré une réduction importante de ce taux au fil des années. Entre 2000 et 2008, les taux de faible revenu ont diminué de 28 % pour l'ensemble de la population manitobaine et de 49 % pour les Autochtones.

Entre 2000 et 2008, le taux de faible revenu des enfants autochtones a diminué de 48 % (passant de 28,2 % à 14,7 %). Pour l'ensemble des enfants manitobains, ce taux a diminué de 44 %, soit à un rythme un peu plus lent.

Chez les femmes autochtones, le taux de faible revenu est presque deux fois plus élevé que celui des hommes autochtones et il a moins baissé au cours de la période en question. La prévalence du faible revenu chez les femmes autochtones a baissé de 42 %, passant de 31 à 17,9 %, alors que pour les hommes autochtones, le taux a diminué de 60 %, passant de 23,1 à 9,2 %.

Pour les Autochtones qui vivent au Manitoba, le taux de faible revenu (13,9 %) est inférieur à celui des Autochtones du Canada (16 %). Au Manitoba, ce taux de faible revenu chez les Autochtones qui vivent à l'extérieur de Winnipeg est plus élevé que pour ceux qui habitent à Winnipeg. En 2008, 7,7 % des Autochtones de Winnipeg étaient à faible revenu, comparé à 22,7 % parmi les Autochtones résidant à l'extérieur de la ville. Pour les Autochtones de Winnipeg, le taux a diminué de 68 %, passant de 24 à 7,7 %. Dans le reste du Manitoba, le taux de diminution était de 28 %.

La MPC (mesure du panier de consommation) définit le faible revenu en tenant compte du coût d'achat d'un panier de biens et services, notamment l'alimentation, le logement, les vêtements, les chaussures, le transport et autres biens et services nécessaires, y compris l'ameublement, le service téléphonique de base, les fournitures scolaires et des niveaux modérés de lecture, de loisirs et de distractions. La MPC tient également compte de la taille du ménage. Les ménages dont les revenus sont inférieurs au coût des biens et des services de base sont considérés comme des ménages à faible revenu.

⁴ Toutes les données MPC sur les faibles revenus proviennent de Statistique Canada

Même si les taux de faible revenu diminuent au Manitoba, la pauvreté reste un problème majeur et une préoccupation, car de nombreuses familles continuent de vivre dans une grande pauvreté. Au Manitoba, l'indice de gravité du faible revenu était de 35 % en 2008, ce qui signifie que le revenu d'individus à faible revenu était en moyenne de 35 % inférieur au seuil de la MPC. Les familles qui vivent dans une pauvreté extrême comptent souvent sur les banques d'alimentation. Le Manitoba est en deuxième position en ce qui concerne la proportion de personnes et de familles qui recourent aux banques d'alimentation. En mars 2010, 3,6 % des Manitobains utilisaient les banques d'alimentation. Parmi ces personnes, 38,4 % ont déclaré qu'elles étaient Autochtones.⁵

Le 21 mai 2009, le Manitoba a annoncé une stratégie de réduction de la pauvreté appelée Tout le monde à bord. Cette stratégie rassemble sous un même toit toutes les initiatives qui réussissent actuellement à réduire la pauvreté, à améliorer l'intégration sociale et à créer de nouvelles initiatives répondant aux quatre piliers de l'inclusion sociale : des logements sécuritaires abordables dans des collectivités offrant des services de soutien, une aide à l'éducation, à l'emploi et au revenu, des familles équilibrées et en santé, et des services accessibles et coordonnés.

Dans le cadre de la stratégie, un certain nombre de programmes et d'initiatives visent certains groupes clés qui sont à risque plus élevé de continuer à vivre dans la pauvreté extrême. Les femmes, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et les Manitobains et Manitobaines autochtones se heurtent à des facteurs de risque complexes et multiples qui nécessitent davantage de soutien pour que ces personnes puissent participer pleinement au sein de la société.

2.3 AIDE AU REVENU

Au Manitoba, les familles appartenant aux deux quintiles inférieurs en matière de revenu ont reçu 46,5 % de tous les transferts gouvernementaux en 2008.⁶ Dans les réserves, les Autochtones qui ont besoin d'aide au revenu reçoivent cette aide sous forme de paiements versés par le gouvernement fédéral à leur Première nation. Hors-réserve, toute personne qui a besoin d'aide au revenu la reçoit du gouvernement provincial.

Un plus grand nombre d'individus et de familles touchent l'aide au revenu à un moment donné de l'année que le nombre de personnes déclarant dans le recensement que les paiements de transfert constituent leur principale source de revenu tout au long de l'année. Selon les données du Recensement de 2006, alors que 34 % des ménages autochtones du Manitoba ont déclaré avoir pour principale source de revenu les paiements de transfert du gouvernement, seulement 19,7 % des ménages non autochtones ont déclaré la même chose.

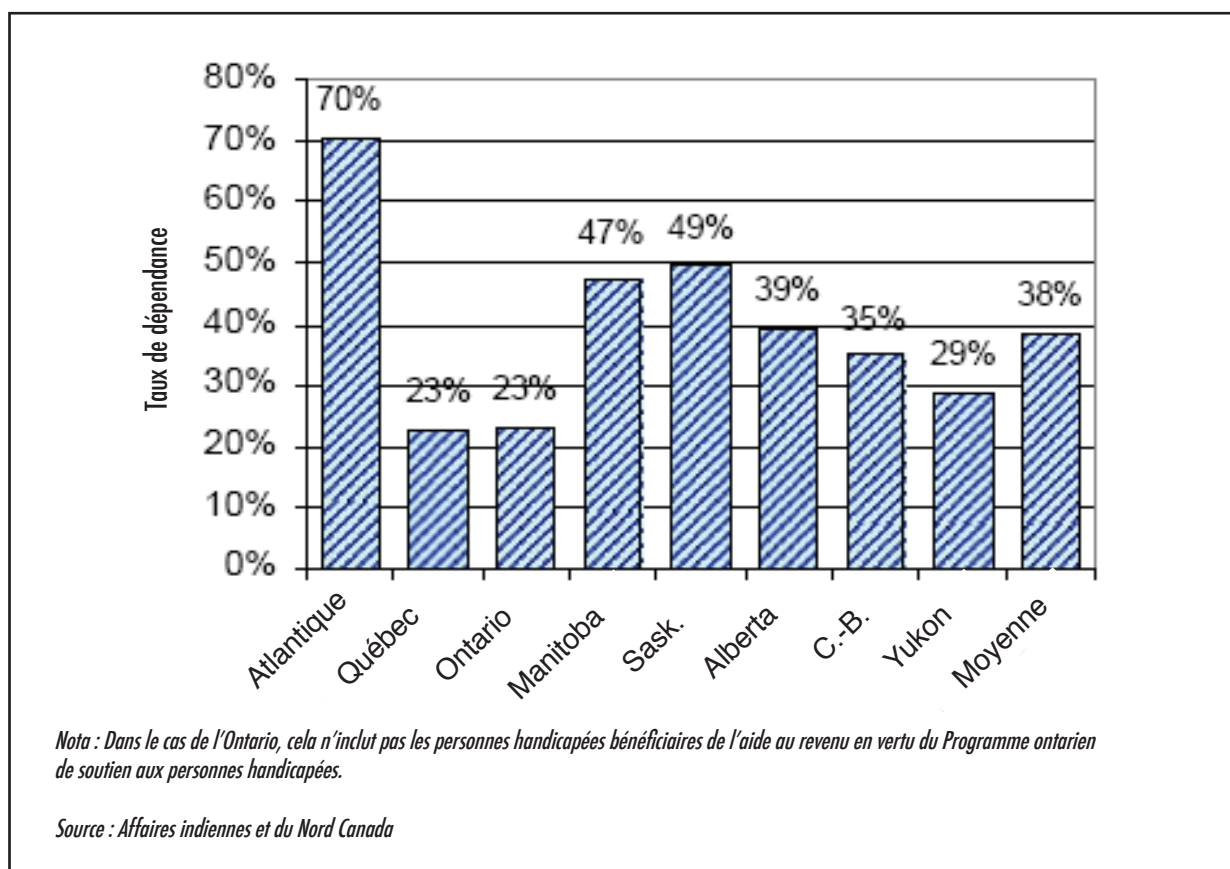
Le pourcentage de ménages métis déclarant avoir pour principale source de revenu les paiements de transfert n'est que légèrement plus élevé que celui de la population non autochtone (environ 23 %). Cependant, en comparaison, le pourcentage de ménages d'Indiens inscrits ayant déclaré que les transferts étaient leur principale source de revenu était de 43 %, soit un chiffre beaucoup plus élevé. La dépendance plus grande par rapport aux transferts, surtout en matière d'aide au revenu, peut s'expliquer par leur taux d'emploi et aussi du fait que leur taux de travail à temps plein ou à longueur d'année est beaucoup plus faible que les taux respectifs des non-Autochtones.

⁵ Source : Bilan-Faim 2010

⁶ Source : Rapport de Statistique Canada : Le revenu au Canada 2008

En 2005-2006, pour les personnes vivant dans les réserves au Canada, le taux de dépendance à l'aide sociale, c'est-à-dire le nombre de prestataires de l'aide sociale dans les réserves divisé par la population totale des réserves, était de 36 %, comparé à un taux de dépendance nationale de 5,5 % pour l'ensemble de la population. Entre 1996-1997 et 2005-2006, pour les personnes vivant dans les réserves, le taux a diminué puisqu'il est passé de 41,4 % à 36,0 %. Le Graphique 2,2 illustre le taux de dépendance à l'aide sociale dans les réserves, par région.⁷

Graphique 2.2 : Taux de dépendance à l'aide sociale dans les réserves, par région, en 2005-2006



Les réserves du Manitoba enregistrent certains des taux les plus élevés de dépendance à l'aide au revenu, au Canada. En 2005-2006, 47 % des personnes vivant dans des réserves au Manitoba dépendaient de l'aide au revenu. Seules les réserves des provinces atlantiques et de la Saskatchewan connaissaient des taux plus élevés.⁸

En 2009, le nombre moyen de personnes ayant déclaré être Indiens inscrits bénéficiaires du programme provincial d'aide au revenu était de 13 493, soit 23 % du nombre total de bénéficiaires au Manitoba. En 2009, 50 077 Indiens inscrits vivaient hors-réserve, ce qui implique que, en moyenne, 27 % de tous les Indiens inscrits vivant hors-réserve recevaient l'aide au revenu tous les mois. C'est plus de six fois le taux de 4 % enregistré pour les autres Manitobains.⁹

⁷ Rapport d'AINC : Évaluation du programme d'aide au revenu, <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/eiap07/eiap07-eng.asp>

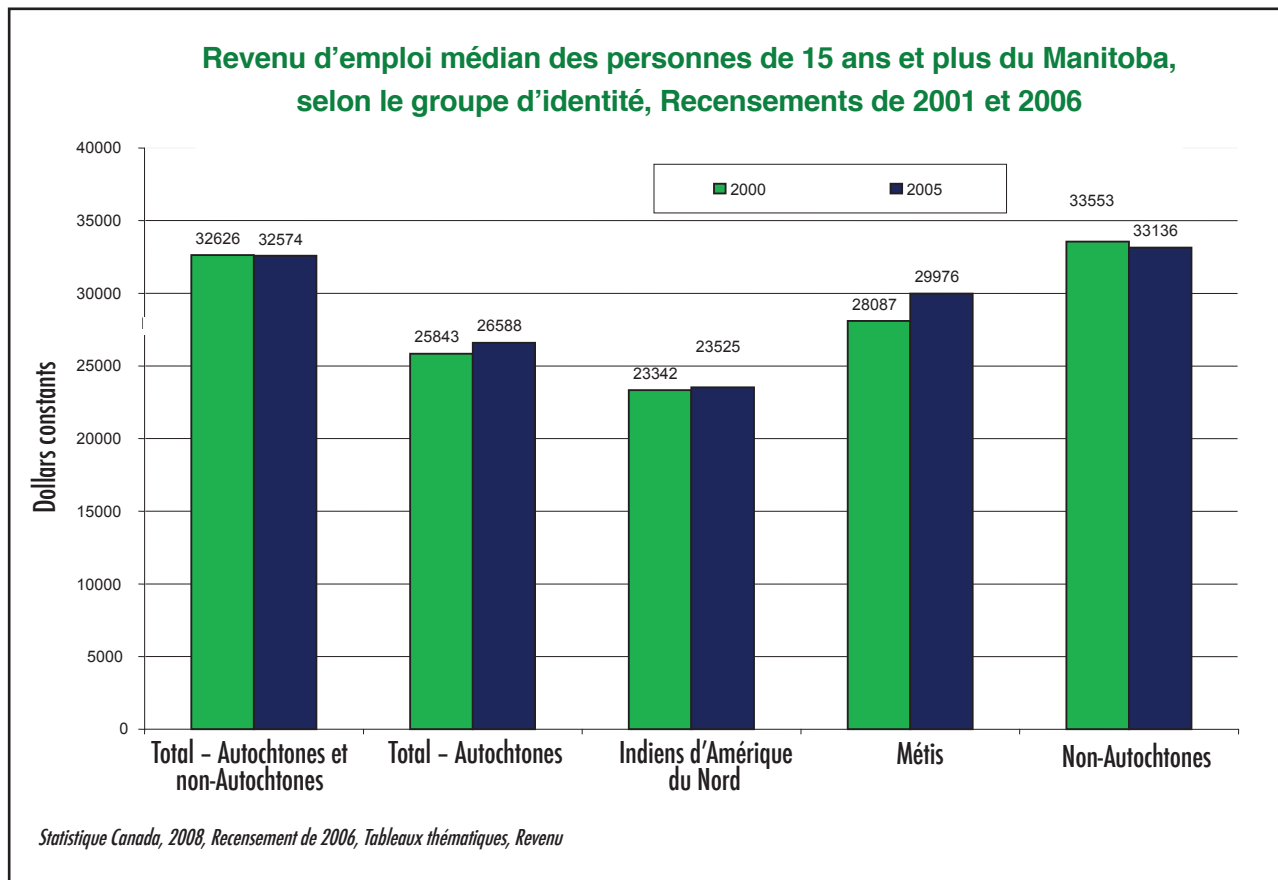
⁸ Ibid.

⁹ Données sur la population d'Indiens inscrits vivant hors-réserve au Manitoba afin de calculer le pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale; données extraites du rapport d'Affaires indiennes et du Nord Canada intitulé Population indienne inscrite selon le sexe et la résidence, 2009.

2.4 REVENU D'EMPLOI MÉDIAN

Les écarts dans le revenu médian des divers groupes d'identité sont beaucoup plus petits si l'on ne tient compte que des revenus des personnes de 15 ans et plus qui disposaient d'un revenu d'emploi. Tous les chiffres mentionnés dans le graphique ci-dessous sont en dollars constants.

Graphique 2.3



Même si le revenu d'emploi médian des Indiens d'Amérique du Nord est le moins élevé parmi les divers groupes d'identité, soit 23 342 \$ en 2000 et 23 525 \$ en 2005, les montants représentent plus de deux fois les revenus médians respectifs de l'ensemble des Indiens d'Amérique du Nord âgés de 15 ans et plus, y compris ceux qui ont des revenus d'emploi et ceux qui n'en ont pas. Pour les autres groupes d'identité, les différences entre le revenu médian et le revenu d'emploi médian sont beaucoup moins marquées.

Il faut principalement en conclure que les rémunérations ont des effets majeurs sur l'amélioration des revenus. Pour tous les groupes d'identité, les revenus médians des groupes disposant d'un revenu d'emploi étaient plus élevés que ceux de leurs populations adultes totales respectives (voir la section 2.1).

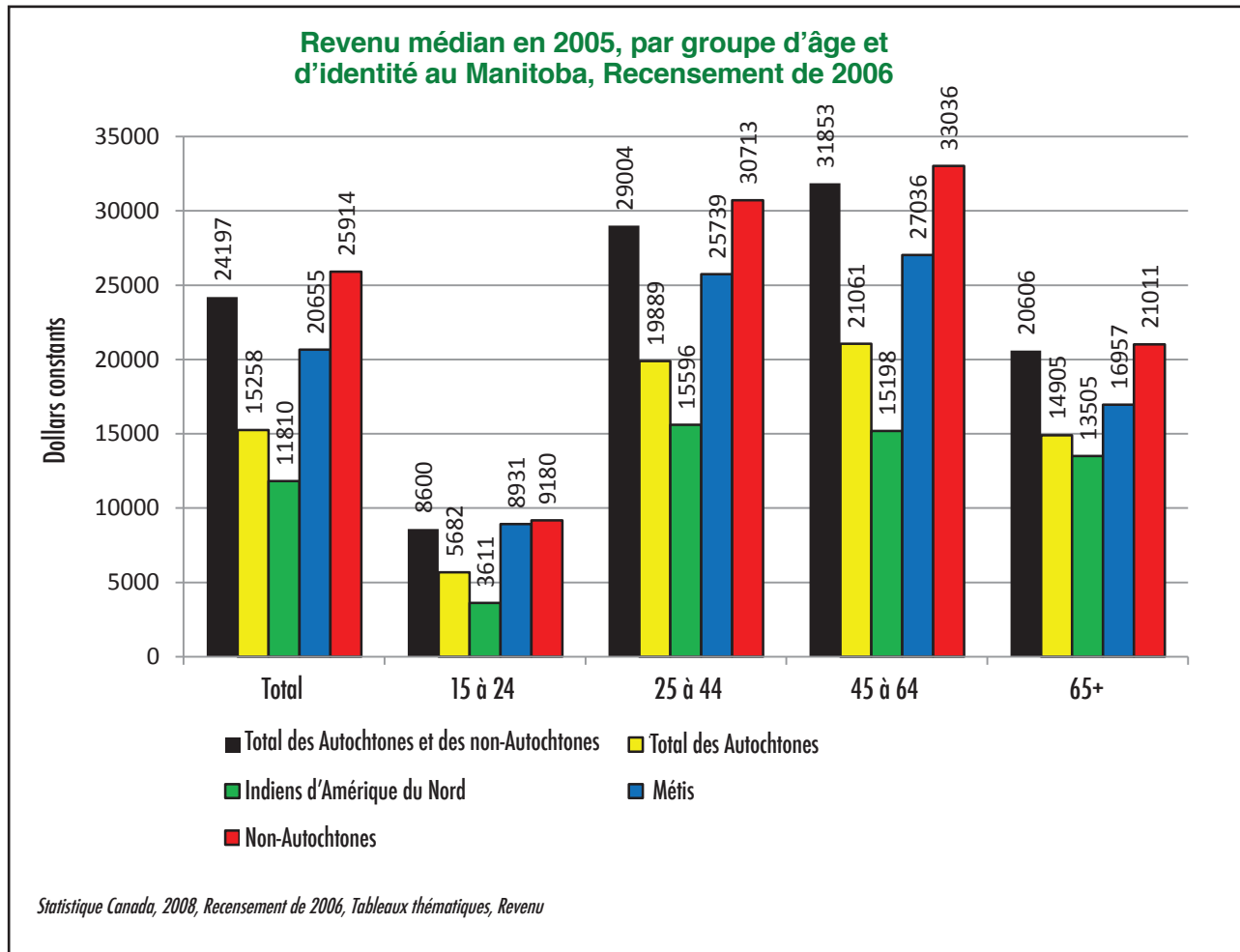
Deuxièmement, pour les Indiens d'Amérique du Nord, les très grandes différences entre les revenus médians et les revenus d'emploi médians montrent que, dans ce groupe d'identité, un grand nombre de personnes dépendent des paiements de transfert. Autrement dit, la taille du groupe qui dispose d'un revenu n'est pas assez grande pour avoir un effet suffisant sur le revenu médian global du groupe.

Il est également intéressant de constater qu'entre les deux années de référence, les revenus d'emploi médians ont augmenté pour l'ensemble du groupe d'identité autochtone. Cette amélioration s'explique en grande partie du fait des Métis. Pour les non-Autochtones du Manitoba, on a enregistré une légère diminution du revenu d'emploi médian réel, qui a été compensée par des augmentations dans d'autres sources de revenu, probablement les revenus de pension et les revenus de placement.

Même si les Premières nations sont surreprésentées parmi les personnes à qui il manque de l'éducation et des compétences reliées au travail, la jeunesse relative de ce groupe d'identité est un autre facteur qui explique les revenus médians et les revenus d'emploi médians inférieurs déclarés lors du recensement de 2006. À quelques exceptions près, les travailleurs plus jeunes gagnent généralement beaucoup moins au début de leur carrière et beaucoup travaillent à temps partiel en attendant d'entrer sur le marché du travail à temps plein. Beaucoup parmi eux suivent des études ou élèvent de jeunes enfants. Leur participation au marché du travail est peut-être limitée en raison de ces obligations.

Le graphique ci-après permet d'examiner le revenu d'emploi médian selon le groupe d'âge et le groupe d'identité.

Graphique 2.4



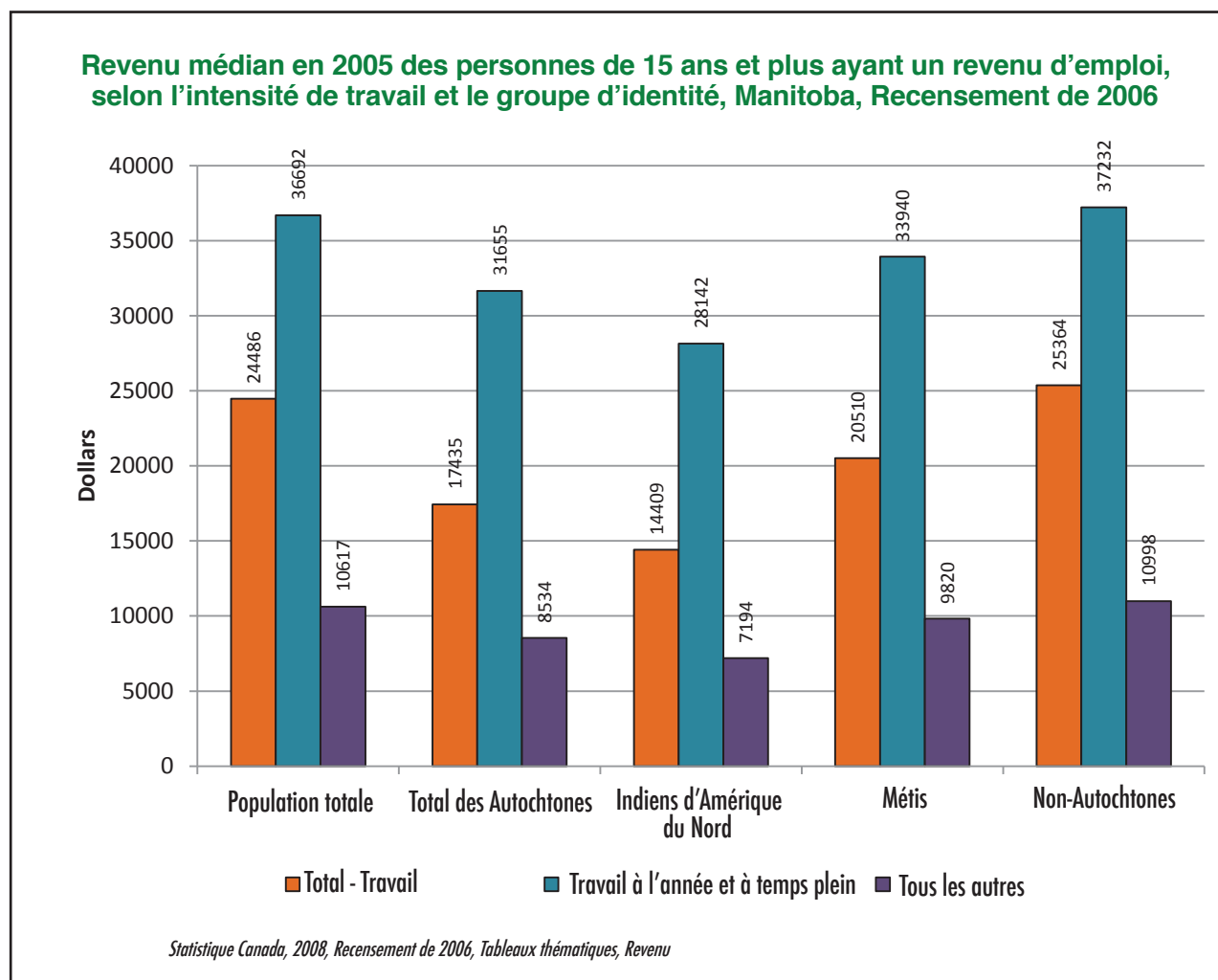
Le groupe d'âge ayant le plus petit écart de revenus d'emploi médians parmi les divers groupes d'identité était le groupe des 65 ans et plus. La grande majorité des non-Autochtones de plus de 65 ans sont en retraite et dépendent beaucoup plus des revenus d'épargne ou des paiements de transfert à cette étape de leur vie qu'à n'importe quelle autre étape. Les Autochtones commencent généralement à travailler plus tard, mais une fois qu'ils sont sur le marché, ils travaillent généralement aussi longtemps voire plus longtemps que les non-Autochtones. En comparant les divers groupes d'identité, c'est le groupe des 65 ans et plus qui connaît les plus grands parallèles en matière de caractéristiques d'emploi et les écarts les plus petits en matière de revenus.

Pour les divers groupes d'identité, les moins privilégiés sont ceux qui appartiennent au groupe des 15 à 24 ans. L'écart relatif entre les revenus des Indiens d'Amérique du Nord et ceux des non-Autochtones est le plus élevé à cette étape du cycle de vie. Pour les jeunes Indiens d'Amérique du Nord, le revenu médian ne représente que 39,3 % de celui des jeunes non-autochtones. Cependant, l'écart entre les jeunes Métis et les jeunes non-Autochtones est plutôt modeste.

2.5 REVENU D'EMPLOI MÉDIAN POUR EMPLOI À TEMPS PLEIN ET À L'ANNÉE

Parmi les divers groupes d'identité, les différences de revenu médian sont beaucoup plus minimes quand on compare seulement les revenus des adultes du Manitoba qui travaillent à temps plein pendant une année complète. Étant donné les différences connues et attestées, parmi les divers groupes d'identité, en ce qui concerne des facteurs comme la structure d'âge de la population, les niveaux d'études et de compétences ainsi que l'emplacement géographique, les écarts entre les revenus médians des personnes travaillant à temps plein et à l'année sont étonnamment petits parmi ces divers groupes.

Graphique 2.5



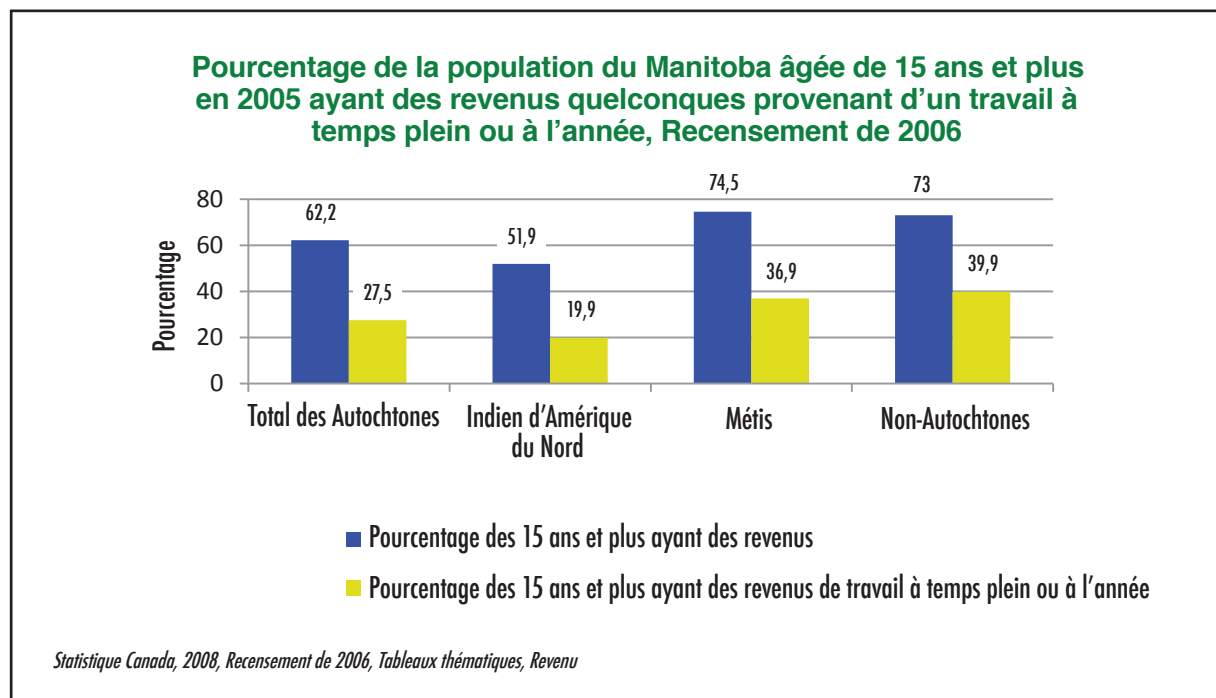
Pour l'année complète de 2005, le revenu médian des personnes ayant travaillé à l'année et à temps plein était entre trois et quatre fois plus élevé que le revenu médian de celles qui ont travaillé de façon moins intense, c'est-à-dire, à temps partiel, une partie de l'année ou une combinaison des deux. Cette caractéristique s'applique généralement à tous les groupes d'identité. Le travail à temps plein et à l'année est un facteur fondamental qui assure des revenus adéquats et c'est un facteur également important pour chacun de ces groupes.

Un pourcentage beaucoup moins élevé d'Indiens d'Amérique du Nord adultes travaillent à temps plein et à l'année, comparé aux autres groupes d'identité. Cela constitue peut-être un facteur principal expliquant le faible revenu médian de la population adulte parmi les Indiens d'Amérique du Nord. Les paiements de transfert du gouvernement ne couvrent que les besoins fondamentaux. Le fait de ne pas travailler à temps plein ou de ne pas travailler du tout crée une dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux et se traduit par de faibles revenus médians.

Seulement 19,9 % des Indiens d'Amérique du Nord qui ont répondu travaillaient à temps plein et à l'année en 2005, comparé à 36,9 % et 39,9 % pour les Métis et les non-Autochtones respectivement. Seulement 51,9 % des Indiens d'Amérique du Nord de 15 ans et plus avaient un lien quelconque avec le marché du travail et une rémunération, comparé à 74,5 % pour les Métis et 73,0 % pour les non-Autochtones.

Même si le pourcentage de Métis du Manitoba ayant déclaré des revenus quelconques était supérieur à celui des non-Autochtones, ils ont déclaré un pourcentage inférieur de revenus provenant de travail à temps plein ou à l'année. Cela signifie probablement que d'autres personnes dans le ménage percevaient des revenus d'un travail à temps partiel.

Graphique 2.6



Les tendances en matière de revenu médian se reflètent dans les principaux indicateurs du marché du travail – Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage. Elles se reflètent aussi dans les données sur les résultats se rapportant à l'éducation.

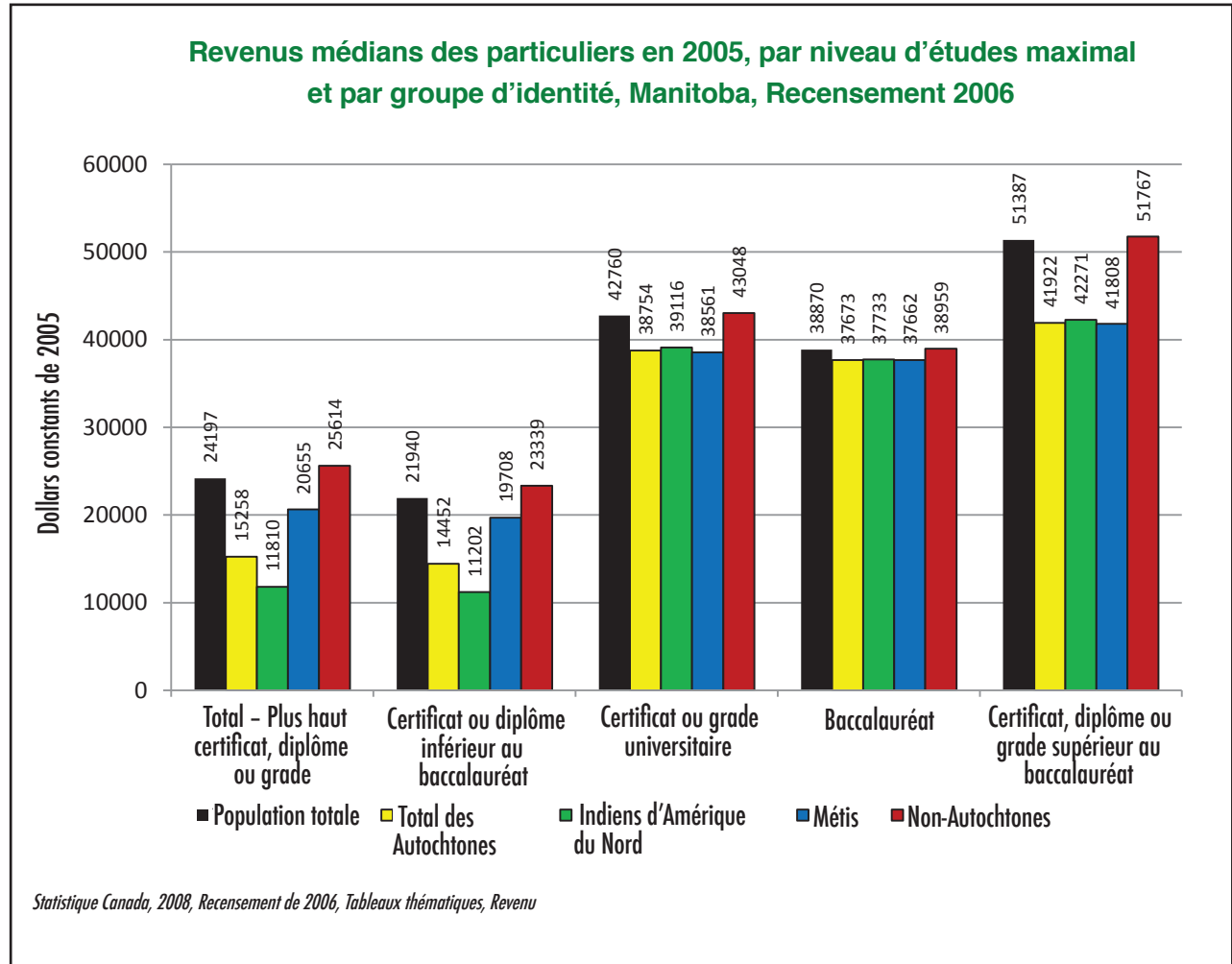
2.6 REVENU MÉDIAN ET ÉDUCATION

Selon de nombreuses recherches, le revenu est un solide prédicteur de la santé et du bien-être social. De même, le revenu d'un ménage et le revenu d'un individu sont déterminés en grande partie par la présence ou l'absence d'emploi ainsi que par le niveau d'études et de compétences que la personne ou les membres du ménage ont atteint.

Les gens qui ont peu d'instruction ou de compétences ne participent généralement pas au marché du travail. S'ils le font, ils sont souvent au chômage ou sous-employés. En conséquence, ils dépendent des paiements de transfert dont les montants sont établis de façon à répondre aux besoins fondamentaux. Lorsqu'on dispose d'un faible revenu, il est plus difficile de se payer un logement convenable, de donner des occasions d'apprentissage aux enfants du ménage et de vivre sainement et de façon équilibrée. L'éducation et l'acquisition de compétences sont des facteurs essentiels pour enrayer le cycle de la pauvreté qui touche de nombreuses familles autochtones.

L'éducation a des effets importants sur les revenus médians. Ces effets sont encore plus marqués pour les Indiens d'Amérique du Nord. Comme l'indique le graphique ci-après (2,7), les revenus médians des personnes qui ont moins de titres scolaires sont inférieurs dans tous les groupes d'identité. Cependant, le fait d'avoir des compétences inférieures semble avoir un effet disproportionné sur les revenus médians des Indiens d'Amérique du Nord. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette constatation, notamment le lieu de résidence. Une personne non qualifiée et qui habite dans un endroit où il n'y a pas de possibilités d'emploi gagne encore moins qu'une personne non qualifiée qui habite dans un endroit où il y a beaucoup de travail.

Graphique 2.7



CHAPITRE TROIS

INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

3.0 CONCEPTS RELATIFS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour pouvoir comprendre exactement le marché du travail, il nous faut d'abord définir d'importants concepts.

Population active :

Le nombre de personnes de 15 ans et plus (en âge de travailler) qui, pendant la semaine de recensement, avaient un emploi ou étaient au chômage.

Taux d'activité :

Le pourcentage total de la population active en pourcentage de la population en âge de travailler (personnes de 15 ans et plus).

Taux d'emploi :

Le nombre total de personnes ayant un emploi, exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux de chômage :

Le nombre total de personnes au chômage, exprimé en pourcentage de la population active, Un chômeur était une personne sans emploi et qui en recherchait un activement.

Les renseignements sur le marché du travail portent sur l'offre et la demande de main-d'oeuvre. Ils aident à déterminer les activités sur le marché du travail et à prévoir les types d'éducation et de formation professionnelle qui sont nécessaires pour répondre aux besoins à venir des travailleurs et des employeurs.

Les renseignements sur le marché du travail portent notamment sur ce qui suit :

- Effectifs de la population active
- Taux d'activité et d'emploi
- Descriptions de travail
- Titres de scolarité et de compétences, et conditions d'obtention des permis et licences
- Perspectives d'emploi et emplois disponibles
- Niveaux de rémunération
- Taux de croissance des industries et des secteurs
- Données démographiques
- Projections des professions
- Pénuries de compétences et de main-d'oeuvre

Au Canada, les renseignements sur le marché du travail proviennent de nombreuses sources. Deux sources principales, soit le Recensement du Canada, effectué tous les cinq ans, et l'Enquête sur la population active, menée tous les mois, sont les sources des principaux indicateurs du marché du travail.

Les renseignements provenant du recensement du Canada ont l'avantage d'être basés sur un très grand échantillon de répondants et il inclut des données sur les populations qui vivent dans les réserves et à l'extérieur des réserves. Les données du recensement peuvent servir à montrer les liens entre la situation de la population active et les caractéristiques démographiques, sociales et économiques sur des périodes plus longues. L'une des principales faiblesses de ce recensement en tant qu'outil d'information pour les politiques économiques à court terme porte sur la longueur du temps qui s'écoule entre les années de recensement et sur le temps qui est nécessaire pour traiter le volume de renseignements ainsi générés.

L'Enquête sur la population active (EPA), menée tous les mois par le gouvernement fédéral, a l'avantage d'être courante, mais elle porte sur des échantillons de population beaucoup plus petits et exclut de sa base d'échantillonnage les personnes vivant dans les réserves. Historiquement, les données de l'EPA ne pouvaient pas identifier les Autochtones dans l'ensemble de la population. En conséquence, il n'était pas possible de comparer les activités de la population active autochtone avec celles de la population dans son ensemble.

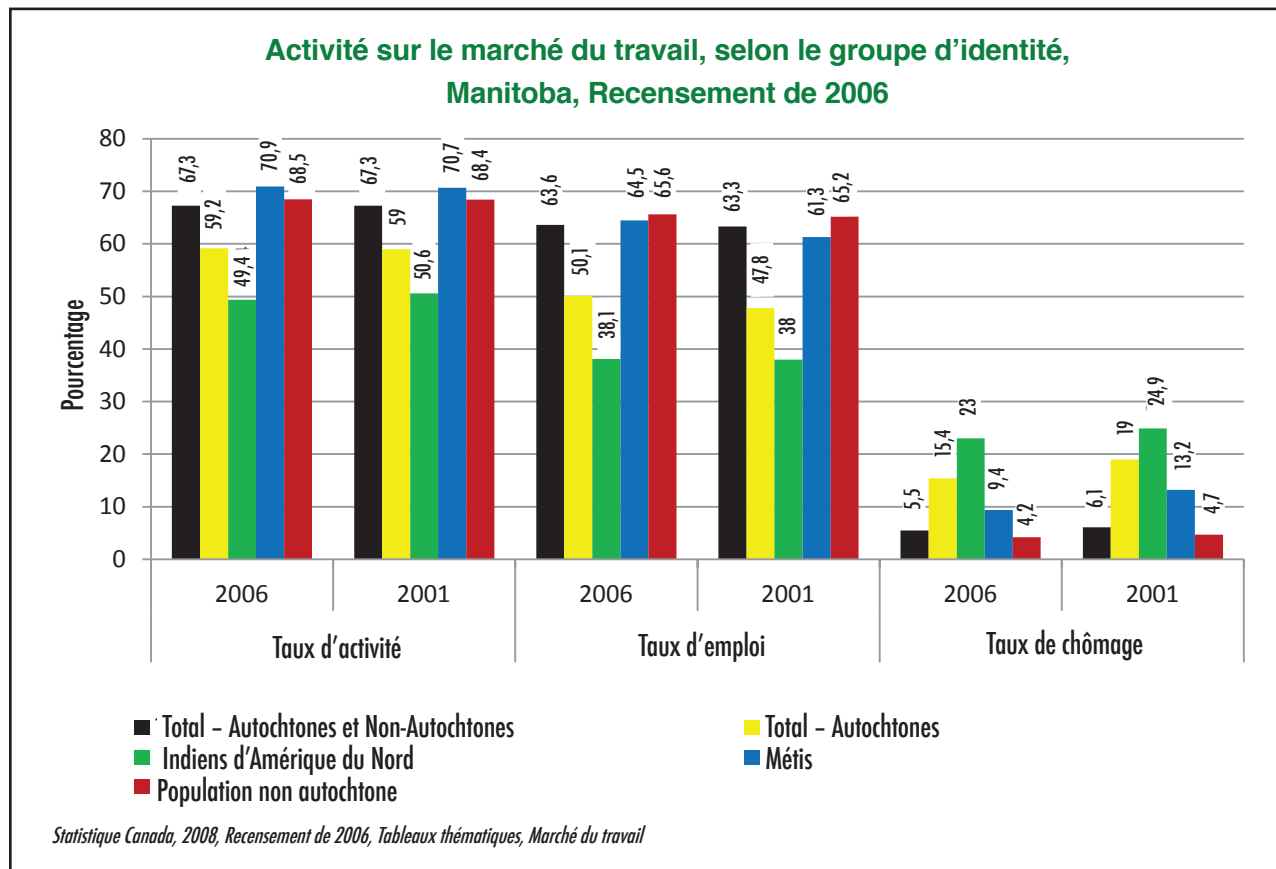
Au cours des récentes années, la taille de l'échantillon de l'EPA au Manitoba a été élargie de façon à inclure les zones à fortes populations autochtone et immigrante dans la province et de façon à pouvoir recueillir des données identifiables pour ces populations afin de voir si leurs expériences sur le marché du travail sont différentes de celles d'autres Manitobains.

Les données provenant du recensement et de l'enquête sont utilisées pour fournir une base de connaissances fiable permettant au marché du travail de fonctionner plus efficacement.

3.1 RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ – DONNÉES DU RECENSEMENT

Le graphique ci-après résume les principaux indicateurs du marché du travail dans les deux derniers recensements pour les groupes ayant une identité autochtone et pour les groupes n'ayant pas d'identité autochtone.

Graphique 3.1



Pour les Manitobains, quel que soit le groupe d'identité, les taux de chômage ont diminué entre 2001 et 2006. Les Métis ont enregistré la plus grande amélioration puisque leur taux de chômage est tombé de 13,2 % à 9,1 %. Pour les non-Autochtones du Manitoba, le taux de chômage déjà très faible de 4,7 % est passé à 4,2 %, alors que pour les Indiens d'Amérique du Nord, il a diminué légèrement en passant de 24,9 % à 23,0 %.

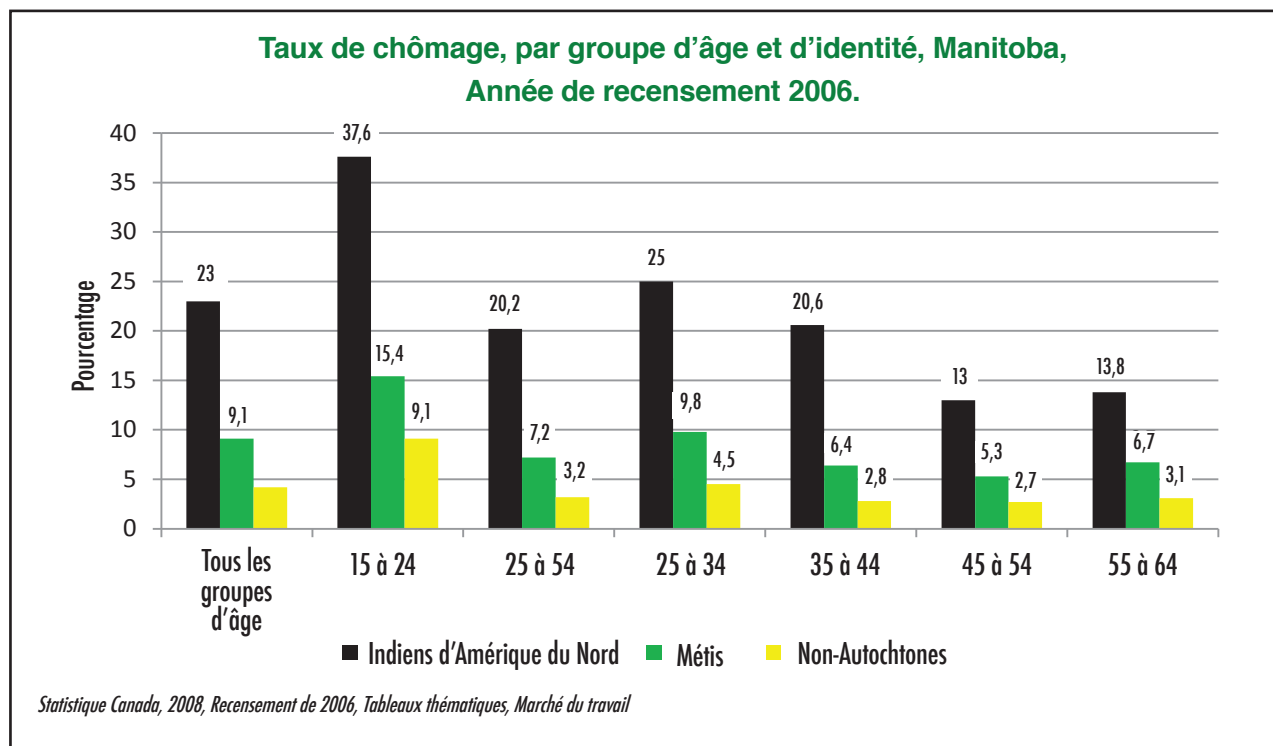
Pour tous les groupes d'identité, les taux d'activité sont restés relativement constants pendant la période visée. Des niveaux d'emploi plus élevés, essentiellement en raison d'une croissance économique robuste, ne se sont pas traduits par un pourcentage plus élevé de personnes actives. Cependant, une plus grande proportion de personnes à la recherche d'un travail pendant la période visée ont réussi à obtenir un emploi.

Les Métis ont connu l'amélioration la plus forte de leur taux d'emploi qui est passé de 62,3 % à 64,5 %. On ne sait pas très bien à quel point cette amélioration est liée aux meilleurs résultats enregistrés par les personnes ayant déclaré une identité métisse lors de plusieurs recensements ni à quel point elle est liée au nombre de personnes qui, plus récemment, ont déclaré leur identité métisse.

3.2 ACTIVITÉ, PAR GROUPE D'ÂGE – DONNÉES DU RECENSEMENT

Du point de vue de la conception des politiques et des programmes, la répartition des chômeurs par groupe d'âge présente un certain intérêt.

Graphique 3.2



Le taux de chômage disproportionnellement élevé parmi les jeunes Indiens d'Amérique du Nord est particulièrement troublant. Les Indiens d'Amérique du Nord âgés de 15 à 24 ans, ont enregistré un taux de chômage de 37,6 % lors du Recensement de 2006, soit plus de quatre fois le taux des jeunes non-Autochtones. Situé à 15,4 %, le taux de chômage parmi les jeunes Métis était à mi-chemin entre celui des jeunes Indiens d'Amérique du Nord et celui des jeunes non-Autochtones. L'un des facteurs qui contribue au taux de chômage élevé des jeunes Indiens d'Amérique du Nord est leur forte concentration dans les réserves, où il existe beaucoup moins de possibilités d'emploi de façon générale. Le taux atteint près de 50 % parmi les jeunes qui habitent dans les réserves. Les autres facteurs sont notamment les suivants : un retard dans l'achèvement de la scolarité et le non-achèvement des études secondaires ainsi que des taux élevés de fondation d'une famille à un jeune âge.

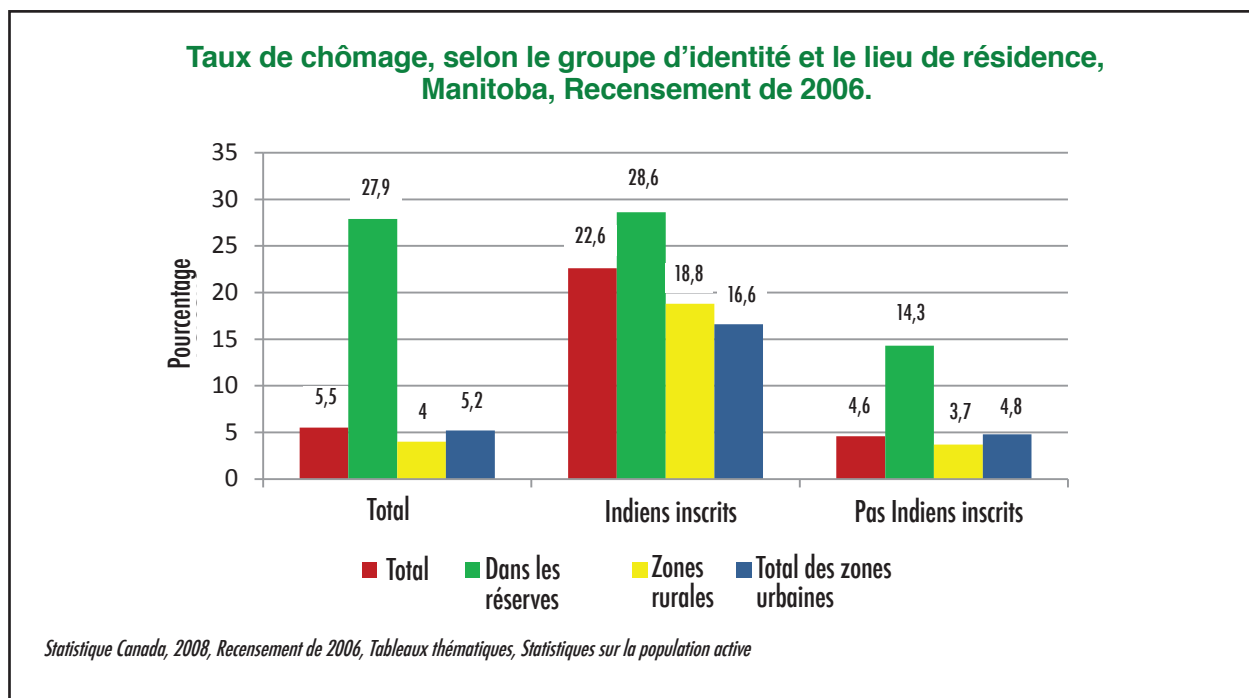
Même s'il est encore élevé, le taux de chômage déclaré par les Indiens d'Amérique du Nord diminue considérablement, puisqu'il atteint 25,0 % parmi les 25 à 34 ans et 20,6 % parmi les 35 à 44 ans. Dans leurs années les mieux rémunérées, les Indiens d'Amérique du Nord ont déclaré des taux de chômage de 13,6 % chez les 45 à 54 ans et de 13,8 % chez les 55 à 64 ans.

3.3 RÉSULTATS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, SELON LE LIEU DE RÉSIDENCE – DONNÉES DU RECENSEMENT

Un grand nombre d'Indiens inscrits vivent dans des collectivités et dans des réserves situées dans des zones isolées et éloignées. Le lieu de résidence est un déterminant important du chômage. Généralement, les zones urbaines offrent les meilleures perspectives de travail et les réserves sont les moins susceptibles d'offrir des possibilités de travail à ceux qui en recherchent.

Quel que soit l'endroit où ils vivent, les Indiens inscrits connaissent des taux de chômage beaucoup plus élevés que les autres catégories d'identité.

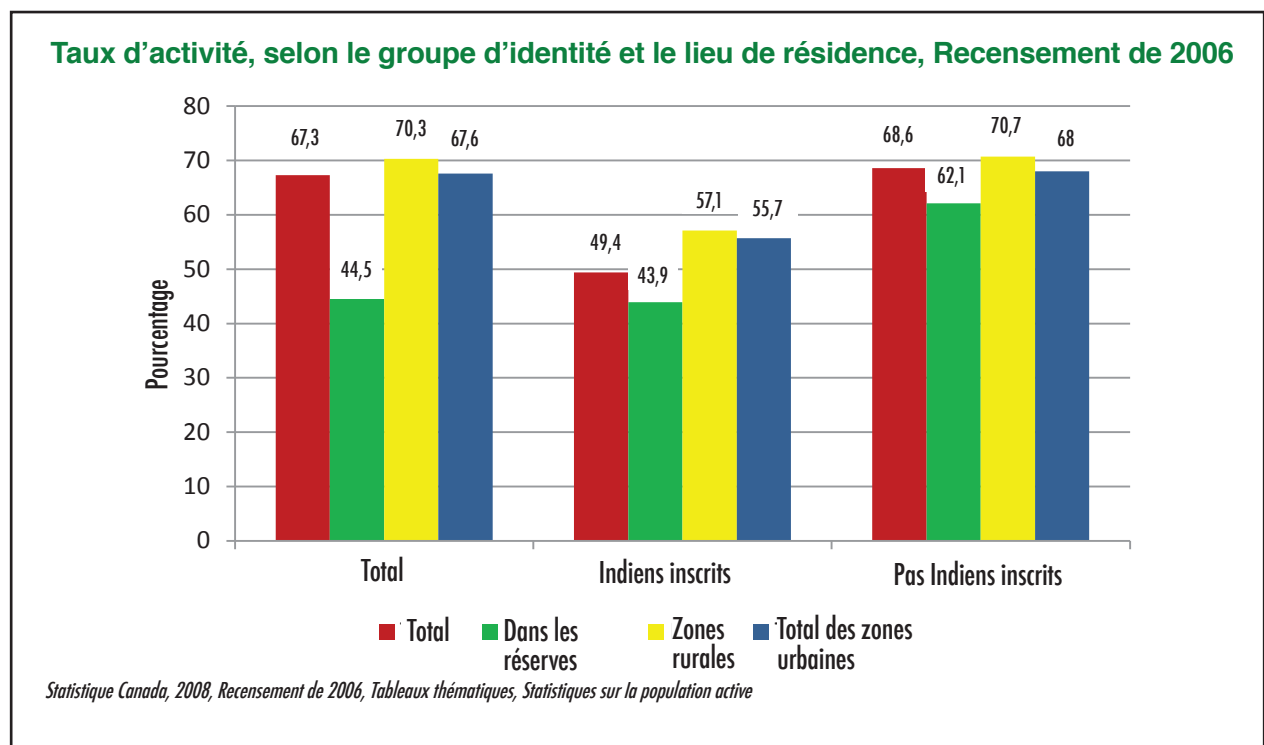
Graphique 3.3



3.4 TAUX D'ACTIVITÉ – DONNÉES DU RECENSEMENT

Le taux d'activité sur le marché du travail est un indicateur important du succès du marché du travail. Il mesure la proportion de personnes qui sont sur le marché du travail – occupant un emploi ou en recherchant un activement. On ne considère pas qu'une personne est au chômage – même si elle souhaite travailler – si elle n'est pas en train de chercher activement un emploi. Dans les endroits où il existe peu d'emplois, beaucoup de personnes qui préféreraient travailler arrêtent de chercher activement un emploi, car elles commencent à se rendre compte qu'il est peu probable qu'elles en trouvent un. De faibles taux d'activité sur le marché du travail indiquent que les gens se sont découragés et qu'ils sont sortis du marché du travail officiel.

Graphique 3.4



Quel que soit le groupe d'identité, les taux d'activité sont les plus élevés dans les zones rurales et les moins élevés dans les réserves. Parmi les Indiens inscrits, le taux d'activité n'atteignait que 43,9 % dans les réserves, et même dans les zones rurales et urbaines, les taux respectifs s'élevaient seulement à 57,1 % et 55,7 %. Parmi les autres groupes, le taux variait de 62,1 % dans les réserves à 70,7 % dans les zones rurales du Manitoba. Comme il a été mentionné auparavant, pour tous les groupes sauf les Métis, les taux sont restés constants entre les recensements de 2001 et de 2006.

3.5 COMPARAISONS DES RÉSULTATS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL PARMIS LES AUTOCHTONES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

Les données recueillies lors du Recensement de 2006 fournissent des renseignements sur les différences de comportements sur le marché du travail entre les Autochtones et les non-Autochtones du Canada, par province et territoire.

Le Tableau 3.1 indique les taux de chômage pour les deux groupes dans tout le pays,

Tableau 3.1 Rapport entre les taux de chômage des Autochtones et des non-Autochtones, par province et territoire, Recensement de 2006

Province	Taux de chômage des Autochtones	Taux de chômage des non-Autochtones	Rapport	Rapport (%)
Canada	14,8 %	6,3 %	2,3	234,9
Terre-Neuve-et-Labrador	30,1 %	18,0 %	1,7	167,2
Île-du-Prince-Édouard	17,3 %	11,0 %	1,6	157,3
Nouvelle-Écosse	15,5 %	9,0 %	1,7	172,2
Nouveau-Brunswick	20,8 %	9,7 %	2,1	214,4
Québec	15,6 %	6,9 %	2,3	226,1
Ontario	12,3 %	6,3 %	2,0	195,2
Manitoba	15,4 %	4,2 %	3,7	366,7
Saskatchewan	18,2 %	4,2 %	4,3	433,3
Alberta	11,1 %	3,9 %	2,8	284,6
Colombie-Britannique	15,0 %	5,6 %	2,7	267,9
Yukon	21,9 %	6,2 %	3,5	353,2
Territoires du Nord-Ouest	20,1 %	4,0 %	5,0	502,5
Nunavut	20,1 %	3,5 %	5,7	574,3

À l'échelle nationale, le taux de chômage des Autochtones était environ 2,3 fois plus élevé que celui des non-Autochtones. Cinq ans plus tôt, ce rapport était d'environ 2,6, ce qui indique une amélioration globale de l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones.

Les rapports les plus faibles entre les taux de chômage des Autochtones et des non-Autochtones ont été constatés dans l'île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et en Ontario. Ils sont plus faibles dans ces provinces notamment parce que les taux de chômage sont très élevés et donc les écarts entre le taux des Autochtones et celui des non-Autochtones sont plus modestes. Alors qu'avec un rapport de 2,8, l'Alberta possède l'un des rapports les plus élevés entre le taux de chômage des Autochtones et celui des non-Autochtones, son taux de chômage de 11,1 % parmi les Autochtones était en fait le plus faible du pays.

Au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, les rapports sont au moins cinq fois plus élevés en raison d'une combinaison de taux de chômage relativement plus élevés parmi les Autochtones et des taux d'emploi incroyablement faibles parmi les non-Autochtones. Cela s'explique peut-être en grande partie par le nombre élevé de non-Autochtones qui se sont installés dans ces provinces pour occuper un emploi.

Les provinces de l'Ouest comptent des populations autochtones beaucoup plus importantes par rapport à leurs populations provinciales. De même, un grand pourcentage d'Autochtones du Manitoba et de la Saskatchewan, en particulier, habitent dans des collectivités éloignées et isolées où le taux de chômage est élevé.

Il faut rappeler que les données du recensement sur le marché du travail donnent un meilleur aperçu du taux de chômage réel du fait que le recensement inclut les ménages dans les réserves, ce qui n'est pas le cas de l'Enquête mensuelle sur la population active.

En examinant les rapports entre les taux d'activité sur le marché du travail des Autochtones et des non-Autochtones, dans le tableau ci-dessous, il est évident que les populations autochtones n'ont pas laissé leurs taux de chômage beaucoup plus élevés les empêcher de se préparer au travail ni de chercher du travail. À l'échelle nationale, le taux d'activité des Autochtones a atteint 63,0 %, comparé à 66,9 % pour les non-Autochtones, soit un rapport d'environ 94 %. En Nouvelle-Écosse et dans l'île-du-Prince-Édouard, le taux d'activité des Autochtones est légèrement supérieur à celui des non-Autochtones, alors qu'en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, les taux sont essentiellement identiques.

Tableau 3.2 Rapport entre les taux d'activité des Autochtones et des non-Autochtones sur le marché du travail, par province et territoire, Recensement de 2006

Province	Taux d'activité des Autochtones	Taux d'activité des non-Autochtones	Rapport	Rapport (%)
Canada	63,0 %	66,9 %	0,9	94,2
Terre-Neuve-et-Labrador	59,2 %	66,9 %	0,9	88,5
Île-du-Prince-Édouard	71,7 %	68,2 %	1,1	105,1
Nouvelle-Écosse	63,0 %	62,9 %	1,0	100,2
Nouveau-Brunswick	62,7 %	63,7 %	1,0	98,4
Québec	60,8 %	65,0 %	0,9	93,5
Ontario	65,6 %	67,1 %	1,0	97,8
Manitoba	59,2 %	68,8 %	0,9	86,0
Saskatchewan	56,4 %	70,1 %	0,8	80,5
Alberta	68,3 %	74,3 %	0,9	91,9
Colombie-Britannique	65,0 %	65,6 %	1,0	99,1
Yukon	70,7 %	80,2 %	0,9	88,2
Territoires du Nord-Ouest	65,4 %	86,2 %	0,8	75,9
Nunavut	59,1 %	90,4 %	0,7	65,4

Au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, soit les provinces les plus peuplées, les rapports variaient de 91,9 % en Alberta à 99,1 % en Colombie-Britannique. Au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et en Saskatchewan, ils étaient beaucoup moins élevés. Les rapports moins élevés s'expliquent essentiellement par l'emplacement de nombreuses réserves dans des zones où les possibilités d'emploi sont très limitées ou, dans le cas des Territoires, où le développement économique est plus récent et de portée assez limitée.

3.6 DONNÉES DE L'ENQUÊTE SUR LA POPULATION ACTIVE (EPA)

L'Enquête sur la population active (EPA) est une enquête sur les ménages menée tous les mois par Statistique Canada. C'est une source de renseignements fiables et actuels qui fournit des estimations sur l'emploi, le chômage et l'activité de la population canadienne de 15 ans et plus hors-réserve, civile et non institutionnalisée. Elle permet la diffusion d'indicateurs standards mensuels du marché du travail, notamment le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité, ainsi que d'autres caractéristiques de la population en âge de travailler, en matière de travail et sur le plan personnel.

En avril 2004, Statistique Canada a ajouté des questions à l'Enquête sur la population active pour connaître les répondants autochtones qui s'identifiaient à au moins un groupe autochtone, c.-à-d. Premières nations (Indiens d'Amérique du Nord) Métis ou Inuits. Il s'agit de la perception, par la personne elle-même, de son identité autochtone, soit un concept semblable à celui qui est utilisé pour le Recensement. Dans le cadre de l'EPA, on ne demande pas à la personne si elle est Indienne visée par un traité ou Indienne inscrite, comme le définit la Loi sur les Indiens du Canada. Pour toutes les données de l'Enquête sur la population active :

1. Premières nations : s'entend de toutes les personnes s'étant identifiées comme Indiens d'Amérique du Nord.
2. Métis : s'entend de toutes les personnes s'étant identifiées comme Métis.

Il est possible d'examiner les données de l'Enquête sur la population active (EPA) du Manitoba pour obtenir des renseignements sur les indicateurs du marché du travail s'appliquant à la population autochtone depuis le Recensement de 2006. Cependant, il est important de se rappeler que l'EPA n'est pas menée dans les réserves indiennes et donc qu'elle ne peut pas donner un aperçu des circonstances de l'ensemble des Autochtones sur le marché du travail.

Les populations autochtones risquent fort de grossir la population active du Manitoba. Ces communautés sont jeunes, leurs nombres augmentent et elles sont sous-représentées parmi les personnes qui occupent un emploi.

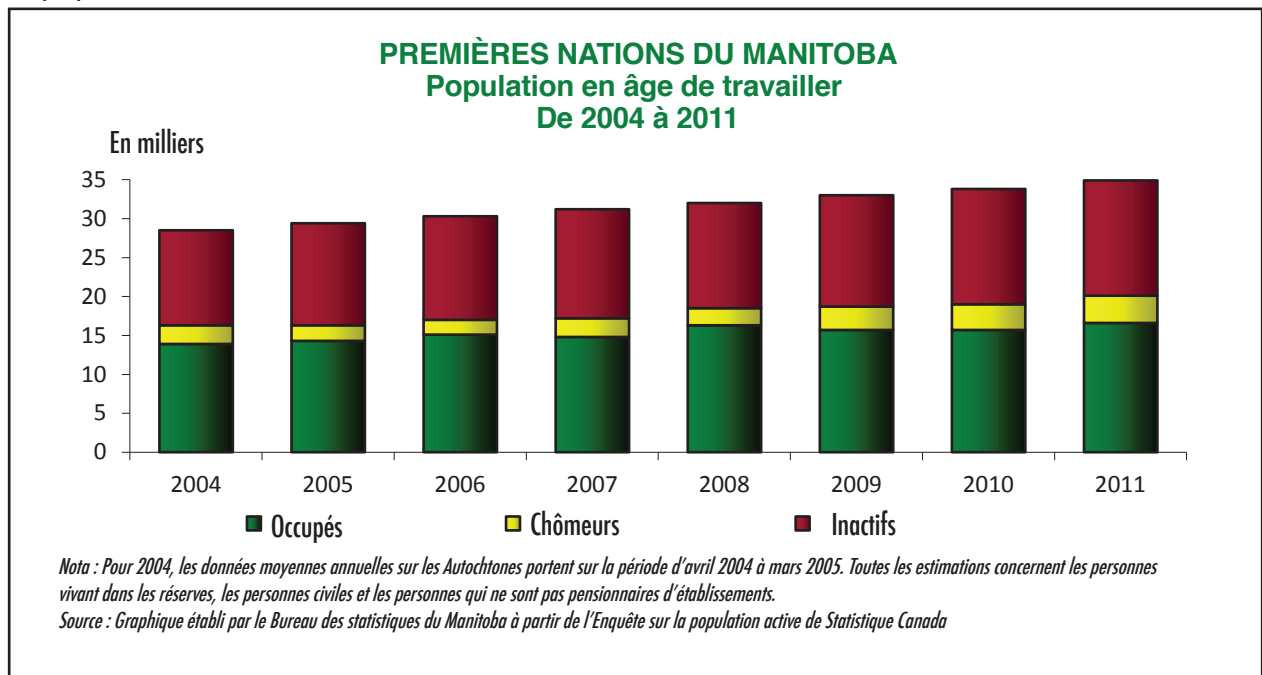
Taux d'emploi et d'activité des Premières nations du Manitoba en 2011

Parmi les Premières nations, on a dénombré une moyenne de 16 600 personnes avec emploi en 2011, soit une augmentation de 5,7 % par rapport aux 15 700 personnes recensées en 2010. La population active la plus nombreuse a atteint les 20 100 personnes, soit une augmentation de 5,2 % par rapport à 2010.

Parmi les Premières nations, la population en âge de travailler a augmenté plus lentement (+ 2,9 %) que la population active au cours de l'année. Cela s'est traduit par un taux d'activité moyen de 57,6 % en 2011, soit 1,4 point de pourcentage de plus qu'en 2010, et par un taux d'emploi de 47,6 %, soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage.

En 2011, 13 700 membres des Premières nations occupaient un emploi à temps plein et 2 900 travaillaient à temps partiel. En moyenne, 6 100 personnes étaient employées dans le secteur public et 10 500 dans le secteur privé.

Graphique 3.5

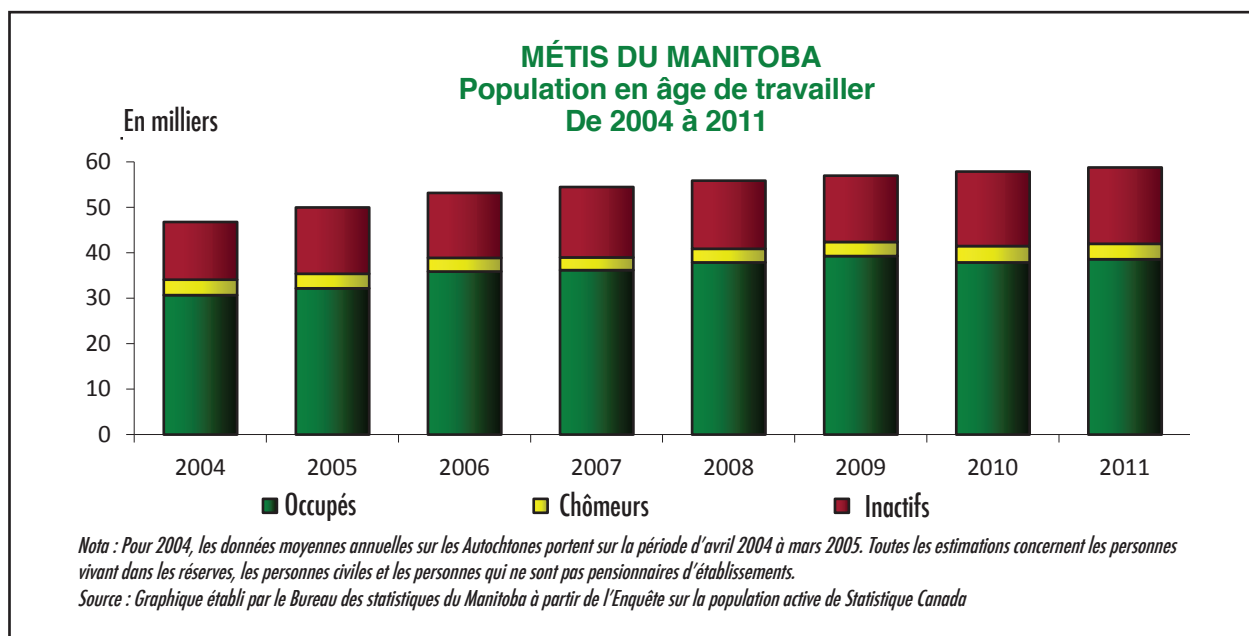


Parmi les hommes, le taux d'emploi a augmenté de 1,6 point de pourcentage entre 2010 et 2011 pour atteindre 51,5 %, alors que parmi les femmes, il a augmenté de 0,9 point de pourcentage pour atteindre 44,6 %.

Taux d'emploi et d'activité des Métis du Manitoba en 2011

Parmi les Métis du Manitoba, 38 600 personnes en moyenne occupaient un emploi en 2011, soit 1,8 % de plus qu'en 2010. En 2011, le nombre de 42 100 actifs était également supérieur de 1,2 % à celui de 2010. Parmi les Métis du Manitoba, la population en âge de travailler a augmenté de 1,7 % entre 2010 et 2011. Cela s'est traduit par un taux d'activité moyen de 71,4 % en 2011, soit 0,4 point de pourcentage de moins qu'en 2010, et par un taux d'emploi de 65,6 %, soit 0,1 point de pourcentage de plus.

Graphique 3.6



Parmi les hommes, le taux d'emploi a baissé de 0,5 point de pourcentage entre 2010 et 2011 pour atteindre 68,8 %, alors que parmi les femmes, il a augmenté de 0,7 point de pourcentage pour atteindre 62,4 %.

En 2011, 31 600 Métis du Manitoba occupaient un emploi à temps plein et 7 100 travaillaient à temps partiel. En moyenne, 11 100 Métis étaient employés dans le secteur public et 27 600 dans le secteur privé.

Tableau 3.3

Caractéristiques de la population active, selon le groupe d'identité, en 2011				
	Manitoba	Non-Autochtones	Premières nations	Métis
Population en âge de travailler (milliers)	953,3	858,6	34,9	58,9
Population active (milliers)	660,2	597,4	20,1	42,1
Emploi (milliers)	624,5	568,7	16,6	38,6
Temps plein (milliers)	502,8	457	13,7	31,6
Temps partiel (milliers)	121,6	111,7	2,9	7,1
Privé (milliers)	458,6	420,2	10,5	27,6
Public (milliers)	165,9	148,6	6,1	11,1
Taux de chômage (%)	5,4	4,8	17,4	8,2
Taux d'activité (%)	69,3	69,6	57,6	71,4
Taux d'emploi (%)	65,5	66,2	47,6	65,6

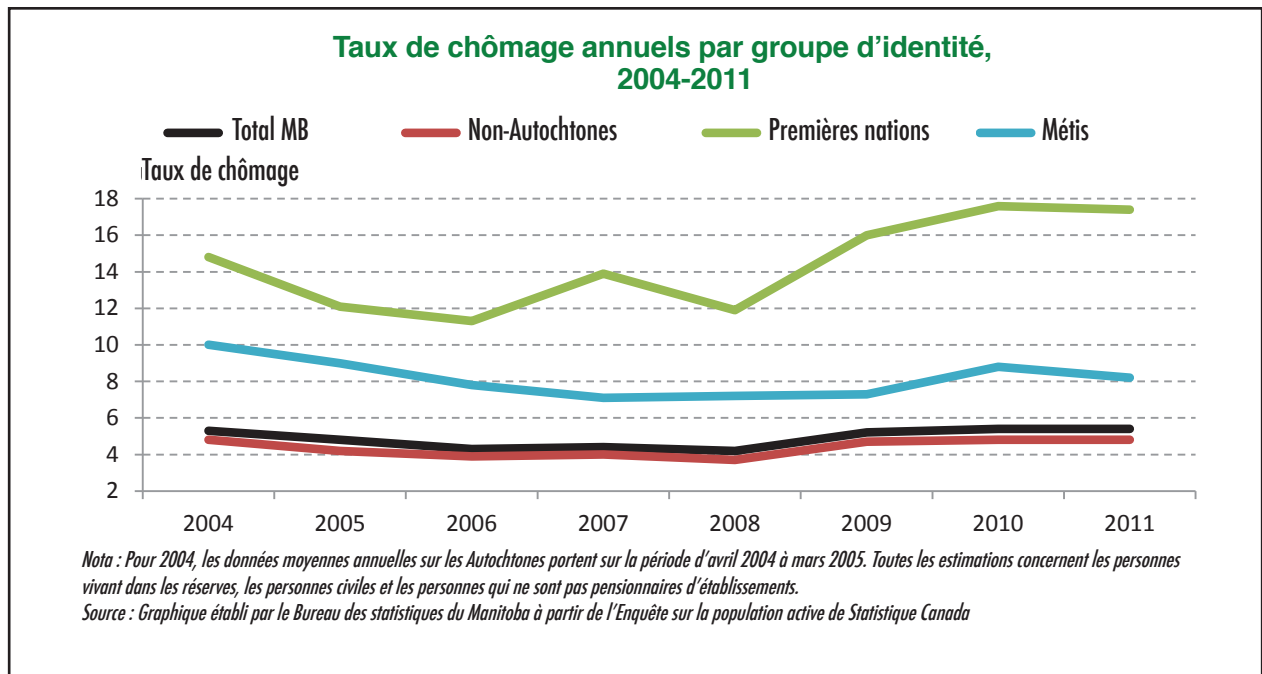
Nota : Toutes les estimations concernent les personnes vivant dans les réserves, les personnes civiles et les personnes qui ne sont pas pensionnaires d'établissements.
Source : Graphique établi par le Bureau des statistiques du Manitoba à partir de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada

Taux de chômage au Manitoba

Lorsqu'on compare les taux de chômage des différents groupes d'identité, celui des Premières nations était de loin le plus élevé en 2011 et atteignait 17,4 %, soit plus de trois fois et demie le taux des non-Autochtones. Même si le taux des Métis était beaucoup plus faible à 8,2 %, il était encore supérieur à celui des non-Autochtones. Il faut se rappeler que l'EPA n'est pas effectuée dans les réserves, où les taux de chômage sont beaucoup plus importants, et qu'en conséquence, elle présente une image plus optimiste de l'expérience des Premières nations en matière de chômage.

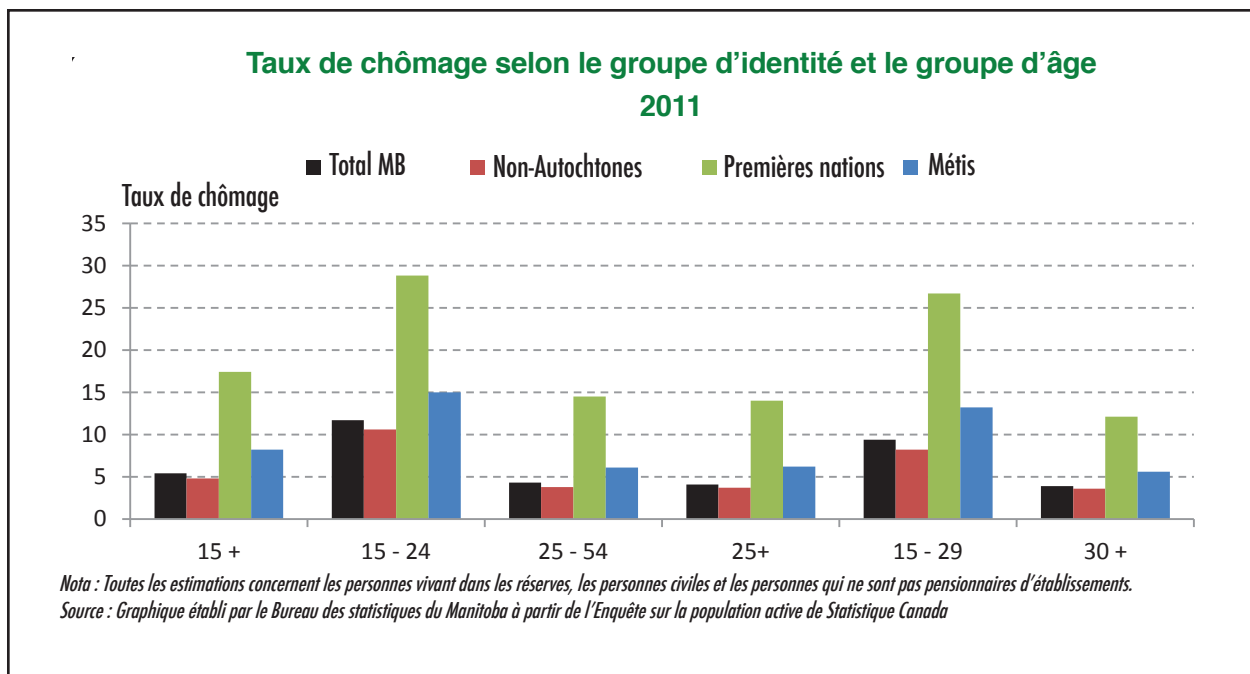
La tendance est similaire pour les taux de chômage annuels. Les taux des Premières nations ont varié entre trois fois et trois fois et demie ceux des non-Autochtones au cours des huit dernières années. Ils ont fluctué dans le temps en augmentant globalement de 2,6 points de pourcentage entre 2004 et 2011. Le taux de chômage des Métis a fortement diminué entre 2004 et 2007, correspondant à environ deux fois le taux des non-Autochtones. Il a augmenté de 2008 à 2010 puis fléchi de 0,6 point de pourcentage entre 2010 et 2011.

Graphique 3.7



Parmi les Premières nations, le taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans) était de 28,8 % en 2011 alors que celui du principal groupe d'âge actif (de 25 à 64 ans) était de 14,5 %. Ces taux sont beaucoup plus élevés que ceux des non-Autochtones, qui se situaient à 10,6 % et 3,8 %, respectivement. Parmi les jeunes Métis, le taux de chômage s'élevait à 15,0 % en 2011 et celui du groupe principal à 6,1 %.

Graphique 3.8



En 2010, (Tableau 3.4), le taux de chômage des Premières nations s'élevait à 17,6 %, soit plus de trois fois le taux général de 5,4 % au Manitoba. En comparaison, le taux des Métis se chiffrait à 8,8 %.

Tableau 3.4 Caractéristiques des Premières nations, des Métis et de la population totale du Manitoba sur le marché du travail 2010

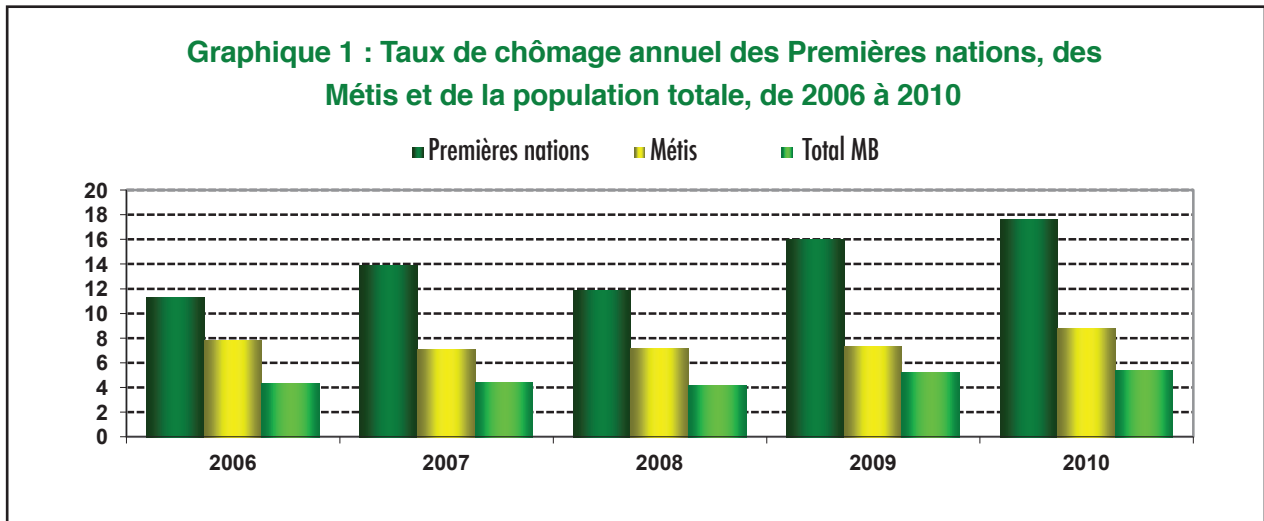
2010	Manitoba	Premières nations*	Métis*
Population en âge de travailler (milliers)	941,0	33,9	57,9
Population active (milliers)	654,9	19,1	41,6
Emploi (milliers)	619,8	15,7	37,9
Taux de chômage (%)	5,4	17,6	8,8
Taux d'activité (%)	69,6	56,2	71,8
Taux d'emploi (%)	65,9	46,4	65,5

*Hors-réserve

Nota : Les estimations concernent les personnes vivant hors-réserve, les personnes civiles et les personnes qui ne sont pas pensionnaires d'établissements. Elles sont non ajustées et constituent des moyennes mobiles de trois mois.

Toutes les figures, tous les tableaux et tous les graphiques ont été établis par le Bureau des statistiques du Manitoba à partir de données personnalisées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.

Graphique 3.9



Depuis 2006, le taux de chômage des Premières nations a augmenté puisqu'il est passé d'environ 13 % en 2006 à 17,6 % en 2010. Celui des Métis a diminué légèrement mais régulièrement jusqu'en 2010, année où il a commencé à augmenter.

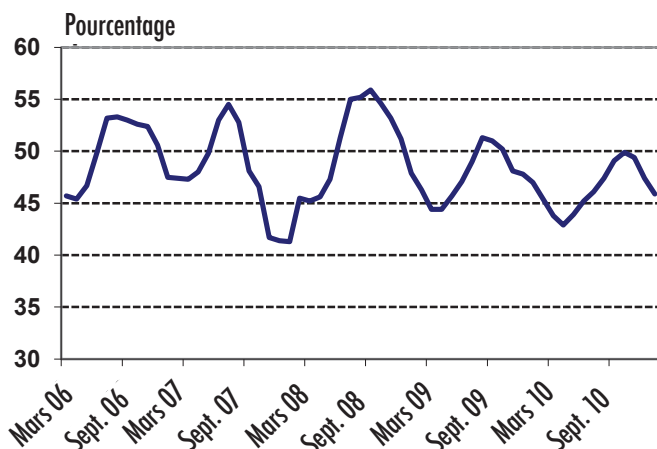
Selon les chiffres les plus récents, le taux d'emploi des membres des Premières nations vivant hors-réserve atteint 45,9 %, sur un total de 34 300 personnes en âge de travailler. Depuis janvier 2006, ce taux a varié entre un minimum de 41,3 % en janvier 2008 et un maximum de 55,9 % en septembre 2008.

Parmi les Métis, le taux d'emploi est beaucoup plus élevé que parmi les Premières nations. En janvier 2011, 64,3 % des Métis de 15 ans et plus occupaient un emploi. Un an plus tôt, le taux était un peu plus de 66,5 %, soit un peu plus de deux points de pourcentage supplémentaires. Il ne varie pas autant que celui des Premières nations mais il a fluctué entre un minimum de 62,7 % en avril 2010 et un maximum de 71,7 % en août 2009.

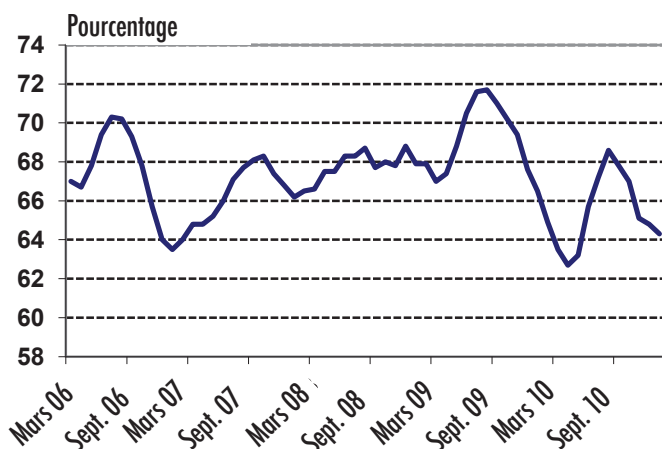
Parmi les personnes qui ne s'identifient pas comme Autochtones, 66 % de la population en âge de travailler occupaient un emploi en janvier 2011, ce qui est pratiquement inchangé par rapport aux 65,3 % enregistrés un an auparavant. Il faut toutefois remarquer qu'en janvier 2011, cette population représentait 853 500 personnes comparativement aux 34 300 membres des Premières nations et aux 58 200 Métis.

En conséquence, le taux d'emploi des non-Autochtones est relativement plus stable et moins volatile. Comme on peut le constater au Graphique 3.2, le taux d'emploi des Premières nations était inférieur à celui des Métis et des non-Autochtones et beaucoup plus volatile.

Graphique 3.10 : Taux d'emploi mensuel des Premières nations, de mars 2006 à janvier 2011

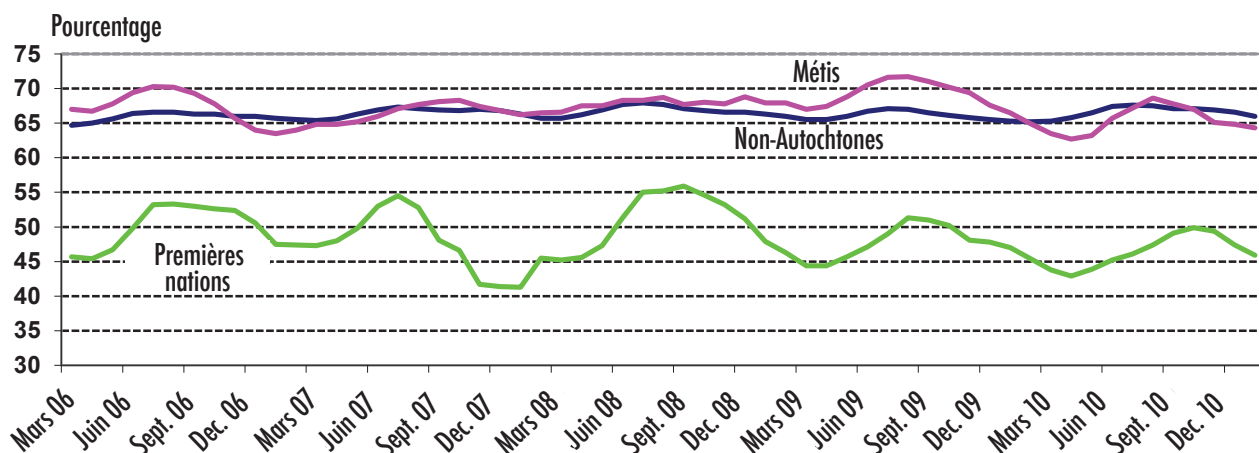


Graphique 3.11 : Taux d'emploi mensuel des Métis, de mars 2006 à janvier 2011



d'établissements (par exemple, les personnes détenues dans les pénitenciers ainsi que les patients d'hôpitaux ou de maisons de repos qui ont résidé dans l'établissement pendant plus de six mois).

Graphique 3.12 : Taux d'emploi mensuels des Premières nations, des Métis et des non-Autochtones, de mars 2006 à janvier 2011



Nota : Dans le contexte de l'Enquête sur la population active (EPA) menée par Statistique Canada, l'identité autochtone correspond aux personnes vivant hors-réserve qui ont déclaré s'identifier à au moins un groupe autochtone, par exemple, Indiens d'Amérique du Nord, Métis ou Inuits. Il s'agit de la perception, par la personne elle-même, de son identité autochtone, soit un concept semblable à celui qui est utilisé pour le Recensement. Dans le cadre de l'EPA, on ne demande pas à la personne si elle est Indienne visée par un traité ou Indienne inscrite, comme le définit la Loi sur les Indiens du Canada. Dans ce chapitre :

1. Premières nations : s'entend de toutes les personnes s'étant identifiées comme Indiens d'Amérique du Nord.
2. Métis : s'entend de toutes les personnes s'étant identifiées comme Métis.

Il faut également noter que l'EPA n'identifie que les répondants autochtones vivant hors-réserve. La population cible de l'EPA correspond à l'ensemble des personnes de 15 ans et plus qui résident dans les provinces du Canada, à l'exception des personnes suivantes : les personnes qui vivent dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées et les pensionnaires

CHAPITRE QUATRE : ÉDUCATION, ALPHABÉTISATION ET ACQUISITION DE COMPÉTENCES

4.0 INTRODUCTION

L'éducation élargit les possibilités de développement personnel et aide les gens à atteindre leurs objectifs. L'amélioration du niveau de scolarité des Autochtones augmenterait leur capacité à participer au marché du travail et améliorerait leur bien-être personnel. Quand les gens réussissent, les collectivités où ils habitent connaissent aussi le succès.

4.1 NIVEAU DE SCOLARITÉ

On considère parfois le diplôme d'études secondaires comme la norme minimale d'une éducation adéquate et, dans bien des cas, comme une condition minimale pour obtenir un emploi satisfaisant ou pour suivre une formation ou des études plus poussées. Même si le niveau de scolarité des Autochtones du Manitoba continue de s'améliorer, il traîne encore derrière celui de la population générale.

Le Tableau 4.1 donne un aperçu des niveaux de scolarité des Autochtones et des non-Autochtones du Manitoba, d'après le Recensement de 2006.

Tableau 4.1 Plus haut certificat, diplôme ou grade au Manitoba - Recensement de 2006 - Données-échantillon (20 %)

Ligne no	Population âgée de 15 ans et plus Manitoba	Population du Manitoba			
		Autochtones	%	Non-Autochtones	%
1	Aucun certificat, diplôme ou grade [4]	117 205	100,0%	791 245	100,0%
2	Sans certificat, diplôme ou grade	59 045	50,4%	208 695	26,4%
3	Certificat, diplôme ou grade	58 155	49,6%	582 550	73,6%
4	Certificat d'études secondaires ou l'équivalent [5]	24 285	20,7%	217 915	27,5%
5	Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	10 445	8,9%	78 115	9,9%
6	Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire [6]	13 615	11,6%	123 120	15,6%
7	Certificat, diplôme ou grade universitaire	9 815	8,4%	163 395	20,7%
8	Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	3 235	2,8%	33 505	4,2%
9	Certificat ou grade universitaire	6 580	5,6%	129 885	16,4%
10	Baccalauréat	4 770	4,1%	86 385	10,9%
11	Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	1 065	0,9%	16 105	2,0%
12	Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	85	0,1%	4 165	0,5%
13	Maîtrise	555	0,5%	18 120	2,3%
14	Doctorat acquis	100	0,1%	5 120	0,6%

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit no 97-560-XCB2006036 au catalogue de Statistique Canada

Le Tableau 4.1 montre des écarts importants entre les niveaux de scolarité des Autochtones et des non-Autochtones du Manitoba. Parmi les Autochtones de 15 ans et plus, seulement 49,6 % (58 155) ont déclaré détenir un certificat, un diplôme ou un grade, comparé à 73,6 % (582 550) parmi les non-Autochtones du même groupe d'âge.

En ce qui concerne l'éducation postsecondaire, 11,6 % des Autochtones de 15 ans et plus ont déclaré avoir obtenu un certificat ou diplôme collégial ou non universitaire et 8,4 % un grade, diplôme ou certificat universitaire. Parmi les non-Autochtones, les taux d'obtention étaient de 15,6 % pour les certificats ou diplômes collégiaux et de 20,7 % pour les grades, diplômes ou certificats universitaires. L'écart est plus grand au niveau universitaire qu'au niveau collégial.

Il existe aussi des différences marquées de niveaux de scolarité entre les Métis et les Indiens d'Amérique du Nord ainsi qu'entre les hommes et les femmes de tous les groupes.

Dans le Tableau 4.2 ci-dessous, on examine le niveau de scolarité selon le groupe d'identité et selon le sexe. Presque 65 % des hommes et 57,6 % des femmes s'identifiant comme Indiens et Indiennes d'Amérique du Nord et âgés de 15 ans et plus n'ont obtenu aucun titre de scolarité. En comparaison, 40,1 % des Métis et 35 % des Métisses ont déclaré ne détenir aucun titre de scolarité. Parmi les non-Autochtones, 27,5 % des hommes et 25,3 % des femmes étaient sans titre de scolarité.

Quel que soit le groupe d'identité, les femmes ont déclaré avoir terminé des niveaux d'études plus élevés, à l'exception importante du domaine des métiers et de l'apprentissage, où les hommes sont représentés en plus grand nombre que les femmes, et cela dans tous les groupes d'identité.

Les titres de scolarité des Métis détenant plus qu'un certificat d'études secondaires appartenaient surtout à deux catégories : apprentissage et métiers, et diplôme ou certificat collégial. Quant aux Métisses, elles étaient surtout titulaires de certificats, diplômes ou grades collégiaux et universitaires.

Parmi les non-Autochtones, 21,5 % des femmes et 19,8 % des hommes ont suivi des études universitaires. À l'exception de la catégorie de l'apprentissage et des métiers, les Indiennes d'Amérique du Nord possèdent généralement des niveaux d'éducation plus élevés que leurs homologues masculins, tant au niveau du collège technique (10,7 % comparé à 6,4 % pour les hommes) qu'au niveau universitaire (9,3 % comparé à 5,4 % pour les hommes).

En ce qui concerne le niveau de scolarité, le plus petit écart entre les hommes et les femmes existe au sein de la population non-autochtone, puisque 74,7 % des femmes et 72,5 % des hommes ont déclaré avoir obtenu un certificat, un diplôme ou un grade. La différence est plus marquée parmi les Indiens d'Amérique du Nord. Parmi les Métis, l'écart entre les sexes se situe au milieu.

Tableau 4.2 Plus haut certificat, diplôme ou grade détenu par les personnes de 15 ans et plus au Manitoba (en %), selon le groupe d'identité, 2005

	Indiens d'Amérique du Nord		Métis		Non-Autochtones	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aucun certificat, diplôme ou grade	64,9	57,6	40,1	35	27,5	25,3
Certificat, diplôme ou grade	35,1	42,4	59,9	65	72,5	74,7
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	8,7	5,2	13,1	9,7	12,6	7,3
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement						
d'enseignement non universitaire	6,4	10,7	12,4	17,6	13,6	17,4
Certificat, diplôme ou grade universitaire	5,4	9,3	7,9	10,9	19,8	21,5
Certificat ou diplôme universitaire						
inférieur au baccalauréat	2,5	3,5	2,1	2,8	3,7	4,7
Certificat ou grade universitaire	3	5,7	5,8	8,1	16	16,8
Baccalauréat	2,1	4,3	4,1	6,1	10	11,8
Certificat ou diplôme universitaire						
supérieur au baccalauréat	0,6	1,0	0,7	1,3	1,9	2,2

Statistique Canada, 2008, Recensement de 2006, Tableaux thématiques, Éducation,

4.2 ALPHABÉTISATION DES ADULTES ET ÉTUDES SECONDAIRES

De nos jours, l'alphabétisation est bien plus que la capacité de lire. C'est un ensemble de compétences qui permettent aux gens de se servir de l'information imprimée et de la langue écrite dans de nombreux contextes. L'alphabétisation est essentielle pour pouvoir apprendre à vie et pour atteindre des objectifs économiques et sociaux.

En 2003, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) a évalué les compétences des répondants de 16 ans et plus dans quatre domaines (la compréhension de textes suivis, la compréhension de textes schématiques, la numératie et la résolution de problèmes). Le Canada a été l'un des sept pays à participer à cette enquête. Dans l'enquête canadienne, on a procédé à un suréchantillonnage des Autochtones vivant en milieu urbain au Manitoba de façon à pouvoir faire une estimation de leur degré d'alphabétisation. L'enquête n'a été produite qu'en français et en anglais et pas dans les langues autochtones. Elle n'a pas non plus défini l'alphabétisation du point de vue autochtone. Près d'un tiers (32 %) des répondants membres des Premières nations et vivant hors-réserve au Manitoba ont indiqué que leur langue maternelle était une langue autochtone.

Il est intéressant d'examiner les résultats de l'EIACA pour les répondants autochtones vivant en milieu urbain en comparaison avec les répondants non autochtones. En compréhension de textes suivis, environ 60 % des répondants autochtones vivant en milieu urbain au Manitoba ont obtenu un score inférieur au niveau 3, comparé à 44 % des répondants non autochtones. Le niveau 3 est considéré comme le niveau qui est nécessaire à la pleine participation dans une société et une économie axées sur le savoir. Parmi les répondants des Premières nations et métis vivant en milieu urbain qui ont obtenu un score inférieur au niveau 3, les pourcentages enregistrés ont été de 72 et 54 % respectivement.

L'enquête a établi un lien important entre les niveaux d'alphabétisation et les niveaux de scolarité. Les répondants ayant atteint des niveaux d'éducation plus élevés avaient généralement des niveaux d'alphabétisation également plus élevés. Par exemple, parmi les Métis et les non-Autochtones vivant en milieu urbain dont les niveaux d'éducation étaient semblables, les niveaux d'alphabétisation étaient également similaires.

En 2008-2009, 39 organisations ont offert des programmes d'alphabétisation pour adultes au Manitoba. Ces programmes ont bénéficié à environ 2 600 apprenants, dont 33 % se sont déclarés Autochtones.

On appelle souvent les programmes d'éducation secondaire (école secondaire) pour adultes des programmes de la deuxième chance. Ils représentent une occasion importante d'obtenir des crédits du secondaire, y compris la possibilité d'acquérir un diplôme d'études secondaires, qui est nécessaire pour poursuivre des études ou obtenir un emploi.

Les Centres d'apprentissage pour adultes (CAA), qui sont uniques au Manitoba, donnent aux adultes un accès gratuit aux études secondaires. En 2008-2009, on dénombrait 46 CAA agréés dans l'ensemble de la province. En 2008-2009, plus de 8 000 personnes ont fréquenté les CAA et 42 % d'entre elles ont déclaré avoir une identité autochtone. De même, 35 % des diplômés de 2008-2009 ont indiqué qu'ils étaient Autochtones.

4.3 ÉTUDES POSTSECONDAIRES

À mesure que le nombre d'apprenants autochtones inscrits dans des cours de niveau postsecondaire continue d'augmenter, on s'attend à ce que les taux et les niveaux de scolarité augmentent également. De 2004 à 2008, par exemple, les inscriptions d'Autochtones dans les universités manitobaines ont augmenté de 18 % alors que les inscriptions dans les collèges publics ont augmenté de 8 %. Pendant la même période, on n'a enregistré pratiquement aucun accroissement des inscriptions universitaires parmi les non-Autochtones, ce qui s'est traduit par une proportion accrue d'étudiants autochtones dans l'ensemble de la population étudiante. Pendant la même période, l'accroissement du nombre d'étudiants autochtones dans les collèges a été légèrement inférieur à celui des non-Autochtones, ce qui s'est traduit par des ratios inchangés.

L'une des principales caractéristiques de la participation des Autochtones aux études postsecondaires est la proportion relativement élevée d'étudiants qui fréquentent le collège plutôt que l'université. Comme l'indique le Tableau 4.3, environ la moitié des étudiants autochtones et le tiers des étudiants non autochtones inscrits dans des établissements publics d'enseignement postsecondaire optent pour le collège.

Tableau 4.3 Inscriptions dans les établissements publics d'enseignement postsecondaire du Manitoba, 2007-2008

	Autochtones	Non-Autochtones	Total
Université	2 657	30 559	33 316
Collège	2 352	13 329	15 681
Université et collège combinés	5 009	43 888	48 997

Source : Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba

Il existe aussi une tendance selon laquelle les étudiants autochtones sont plus âgés que la moyenne. Selon un sondage récent parmi les diplômés, moins de 30 % des diplômés universitaires autochtones avaient entre 20 et 24 ans alors que plus de la moitié des étudiants non autochtones appartenaient à ce groupe d'âge. Le contraire était vrai dans les catégories d'âge plus avancé puisque, par rapport aux diplômés non autochtones, les étudiants autochtones ayant récemment obtenu leur diplôme universitaire avaient souvent plus de 35 ans.

On a également observé cette tendance parmi les récents diplômés des collèges, encore que les différences d'âge entre les diplômés autochtones et les diplômés non autochtones étaient moins marquées. Selon le même sondage, les récents diplômés autochtones étaient beaucoup plus susceptibles d'être mariés que leurs homologues non autochtones.

Il existe aussi une différence importante dans la répartition des hommes et des femmes parmi les diplômés autochtones, par rapport aux diplômés non autochtones, en particulier en ce qui concerne les collèges. En 2006, 14 % des femmes autochtones de 15 ans et plus détenaient un titre collégial, comparé à 9 % des hommes autochtones. De même, 10 % des femmes autochtones avaient terminé l'université, comparé à 6 % des hommes. Même si l'on observe des tendances semblables parmi les non-Autochtones, l'écart est plus petit.

4.4 FORMATION LIÉE AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Des services de formation liée au marché du travail sont offerts afin que les personnes admissibles puissent acquérir les compétences et les ressources qui leur sont nécessaires pour gérer leurs carrières et participer pleinement au monde de l'apprentissage et du travail. Il s'agit notamment des services suivants :

- emploi et évaluation professionnelle;
- services de consultation et de planification;
- soutien financier au perfectionnement des études;
- perfectionnement des compétences;
- subventions salariales.

Ces services personnalisés sont offerts dans les dix-sept centres provinciaux de l'emploi qui sont répartis dans l'ensemble du Manitoba.

En 2009-2010, 8 128 personnes ayant déclaré être Autochtones ont reçu de l'aide pour trouver du travail, se préparer à l'emploi et conserver leur emploi. Cela a notamment consisté à soutenir le perfectionnement des compétences et les activités de formation. Ces personnes ont représenté 19,6 % de l'ensemble des clients ayant bénéficié de ces services en 2009-2010.

Apprentissage

Apprentissage Manitoba administre la formation des apprentis et la délivrance des certificats professionnels dans plus de 50 métiers désignés. L'apprentissage est un partenariat entre les compagnons et les apprentis, entre les employeurs et les employés, et aussi entre le gouvernement et l'industrie. Un apprenti est une personne qui a signé un contrat par lequel il s'engage à travailler pour un employeur pendant une période donnée, ce travail incluant une formation en cours d'emploi (pratique) et une formation en classe (technique). Apprentissage Manitoba enregistre et vérifie les contrats d'apprentissage, et achète des services de formation technique pour les apprentis. La formation est assurée par les collèges publics du Manitoba et respecte les normes établies par Apprentissage Manitoba et approuvées par la Commission de l'apprentissage et de la reconnaissance professionnelle du Manitoba.

Lors de l'exercice 2009-2010, 1 130 apprentis actifs d'ascendance autochtone étaient inscrits au Manitoba. Les apprentis autochtones représentent environ 15 % du nombre total d'apprentis au Manitoba. Également en 2009-2010, dans la région du Nord, 50 % des apprentis, soit 279, étaient Autochtones, et 6 % de l'ensemble des apprentis des programmes d'apprentissage au secondaire étaient d'ascendance autochtone, soit un total de 35 apprentis. Cette même année, 16 % des certificats professionnels ont été délivrés à des apprentis ayant déclaré qu'ils étaient Autochtones.

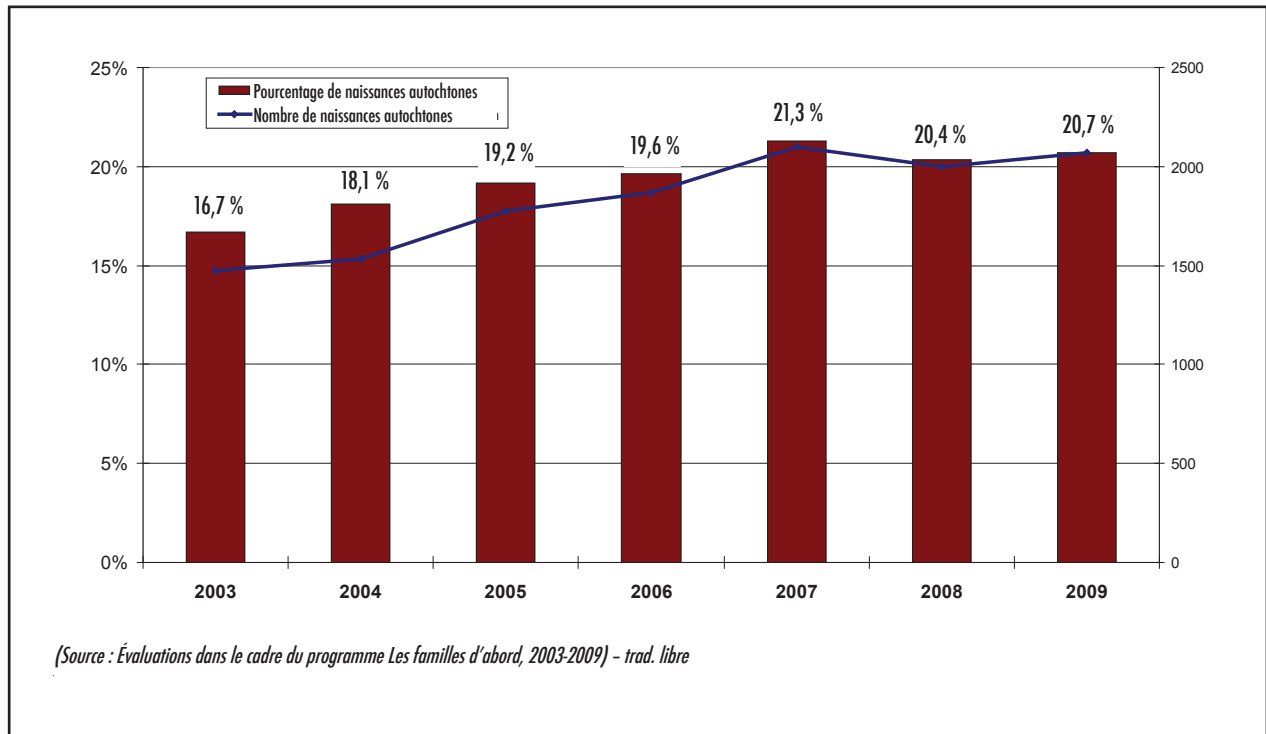
La formation dans la communauté donne aux apprentis autochtones des régions rurales et du Nord l'occasion de terminer la partie technique de leur apprentissage au sein même de leurs collectivités d'origine ou non loin de là. La formation est offerte sur place par un instructeur en partenariat avec l'un des collèges publics du Manitoba. La communauté doit fournir l'expérience pratique. Au 31 mars 2010, 354 apprentis provenant de 15 collectivités autochtones avaient participé à la formation dans la communauté au cours de 42 séances de formation. La formation dans la communauté a surtout été offerte pour le métier de charpentier, mais aussi pour les métiers de mécanicien industriel, d'électricien en haute tension, de cuisinier et de plombier.

CHAPITRE CINQ : ENFANTS

5.1 NAÎTRE AU MANITOBA

Au Manitoba, le nombre d'enfants autochtones nés dans la province et le pourcentage d'enfants déclarés Autochtones augmentent tous les deux.

Graphique 5.1



Non seulement on dénombre plus d'enfants autochtones au Manitoba mais le rapport entre les enfants autochtones et les enfants non autochtones augmente également. Selon le recensement de 2006, 19 % des enfants vivant hors-réserve au Manitoba étaient des Autochtones.

Les enfants autochtones grandissent aussi dans des familles plus nombreuses et leurs parents sont jeunes. Selon le recensement de 2006 et à l'échelle du pays, 28 % des enfants inuits, 17 % des enfants des Premières nations vivant hors-réserve et 11 % des enfants métis vivaient dans des familles de quatre enfants ou plus. En comparaison, seulement 8 % des enfants non autochtones du Canada vivaient dans des familles de quatre enfants ou plus.

Les enfants autochtones étaient aussi plus susceptibles d'être élevés par de jeunes parents que les enfants non autochtones. Parmi les enfants de moins de six ans, 26 % des enfants inuits, 27 % des enfants des Premières nations vivant hors-réserve et 22 % des enfants métis avaient des mères âgées de 15 à 24 ans, comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

La taille de la famille et l'âge des parents peuvent avoir des répercussions sur le revenu des familles, sur les perspectives d'emploi et sur le risque, pour les enfants, de vivre dans la pauvreté.

5.2 FACTEURS DE RISQUE

Les débuts d'une vie saine et productive commencent bien avant la naissance. Les collectivités, les familles et l'environnement physique et social sont des facteurs essentiels qui influent sur notre personne à un âge très précoce – même quand nous sommes encore dans le ventre de notre mère. Selon la recherche épigénétique, le développement d'un enfant dépend non seulement de l'ADN des parents et de l'environnement dans lequel vit l'enfant mais aussi du mode de vie et des conditions environnementales qui existent bien avant la naissance. Non seulement les conditions dans le ventre de la mère sont importantes mais également ce que nos grands-parents et leurs grands-parents faisaient et mangeaient à leur époque. Il est intéressant de constater que les faits scientifiques vont dans le sens de ce que nous avons toujours pris pour de la sagesse, c'est-à-dire que nos communautés et cultures ancestrales ont une influence majeure sur la personne que nous sommes aujourd'hui.

Selon les travaux de recherche, divers facteurs comme un faible statut socioéconomique, l'âge de la mère, un soutien familial insuffisant et une famille dysfonctionnelle, le stress, une mauvaise nutrition de la mère, la maladie mentale et la consommation d'alcool, de tabac ou d'une autre substance dans la famille peuvent tous avoir des répercussions sur le développement de l'enfant. Par exemple, on a établi des liens très forts entre la consommation d'alcool pendant la grossesse et les déficiences neurologiques. Connues sous le nom d'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foetale (ETCAF), ces déficiences peuvent s'accompagner d'un retard de croissance ainsi que de déficiences intellectuelles et comportementales.

Si, pris séparément, les facteurs de risque peuvent avoir des effets limités sur le rendement scolaire et le comportement des enfants, la présence de multiples facteurs est associée à un rendement inférieur et à davantage de problèmes de comportement.

Si on examine les enfants qui vivent dans un environnement fragile et qui sont identifiés comme des Autochtones, on se rend compte qu'un grand nombre (y compris les enfants exposés à au moins trois facteurs de risque) sont continuellement soumis à des risques plus élevés que les populations non autochtones.

ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME LES FAMILLES D'ABORD

Enfants en santé Manitoba et les offices régionaux de la santé évaluent les familles qui ont des nouveau-nés en vue de déterminer les risques éventuels en matière de santé. Des infirmières de la santé publique recueillent des renseignements sur 38 facteurs de risque, notamment les anomalies congénitales, le poids à la naissance, les naissances multiples, la consommation d'alcool et de tabac pendant la grossesse, l'âge de la mère, l'éducation, la situation de famille, la santé mentale et l'isolement social de la famille. Les objectifs de l'évaluation sont les suivants : surveillance des risques pour la population, interventions sur le plan de la santé publique et élaboration de politiques. Environ 83 % de l'ensemble des familles manitobaines ayant des nouveau-nés reçoivent une visite dans le cadre de l'évaluation.

Tableau 5.1 Facteurs de risque choisis parmi les nouveau-nés du Manitoba, 2003-2009

Facteur de risque	Taux (%) - Indiens d'Amérique du Nord	Taux (%) - Métis	Taux (%) - Non-Autochtones	Taux (%) - Population totale
Mère n'ayant pas suivi d'études secondaires	61,0	42,9	14,0	20,9
Difficultés financières	64,9	43,0	7,5	17,2
Mère adolescente à la première naissance	29,8	19,4	3,0	7,5
Parent seul	41,3	29,3	5,6	12,5
Dépression de la mère	20,8	21,5	11,4	13,4
Isolement social	9,0	6,5	5,0	5,2
Tabagisme de la mère pendant la grossesse	57,4	47,7	11,5	20,3
Consommation d'alcool de la mère pendant la grossesse	33,1	23,5	10,2	13,5
Relations difficiles	17,9	14,7	3,3	5,8
Poids élevé à la naissance	19,6	17,2	13,4	14,4
Passé de la mère marqué par la violence	24,7	17,7	3,8	7,1
Dossier actuel auprès des services de protection des enfants	21,2	15,0	1,5	5,1
Au moins trois facteurs de risque	72,2	55,6	14,8	24,9

(Source : Données d'évaluations effectuées dans le cadre du programme Les familles d'abord, Enfants en santé Manitoba 2003-2009, Répartition de la population totale : Non-Autochtones : 52 957; Premières nations : 5 508; Métis : 2 788) - trad. libre

En général, pour les enfants autochtones du Manitoba nés dans des milieux vulnérables, les facteurs de risque restent constamment plus élevés que pour l'ensemble de la population.

Lorsqu'on n'examine que les enfants autochtones au fil des années, un certain nombre de facteurs de risque s'améliorent, notamment les suivants :

- difficultés financières (de 64,3 % en 2003 à 58,8 % en 2009);
- mère n'ayant pas suivi d'études secondaires (de 62,8 % en 2003 à 54,1 % en 2009);
- tabagisme de la mère pendant la grossesse (de 56,5 % en 2003 à 53,7 % en 2009);
- parent seul (de 42,7 % en 2003 à 37,3 % en 2009);
- relations difficiles (de 17,0 % en 2003 à 14,9 % en 2009).

L'analyse montre que les améliorations ou les diminutions des facteurs de risque se produisent généralement à un rythme plus lent parmi les enfants autochtones que parmi les enfants non autochtones. Malheureusement, les facteurs de risque qui augmentent ont tendance à augmenter plus rapidement pour les Autochtones que pour les non-Autochtones.

Il est important de noter que les styles de pratiques parentales peuvent grandement influencer sur les résultats. Des pratiques positives ont des effets bénéfiques évidents sur le bien-être de l'enfant.

5.3 COMMENCER L'ÉCOLE AU MANITOBA

La maturité scolaire est considérée comme un indicateur important du développement de l'enfant. L'instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) mesure la maturité scolaire de groupes d'enfants qui commencent l'école et peut aider à déterminer les besoins d'une collectivité.

L'IMPDE mesure la maturité scolaire d'un groupe d'enfants dans cinq domaines :

- santé et bien-être physiques;
- aptitudes sociales;
- maturité affective;
- capacités langagières et de raisonnement;
- capacités de communication et connaissances générales.

Les résultats sont classés selon trois catégories : pas prêts, moyennement prêts et très prêts à être scolarisés. Selon les recherches, les enfants qui commencent l'école en étant prêts à apprendre dans les cinq domaines réussiront leur apprentissage tout au long de leur vie.

Toujours selon les recherches, au Manitoba, 45,5 % des enfants autochtones de maternelle ne sont pas prêts à être scolarisés comparé à seulement 28,6 % de l'ensemble de la cohorte. Dans le même groupe d'âge, seulement 46,3 % des enfants autochtones sont considérés comme très prêts à être scolarisés comparé à 62,4 % de tous les enfants manitobains de ce groupe d'âge.

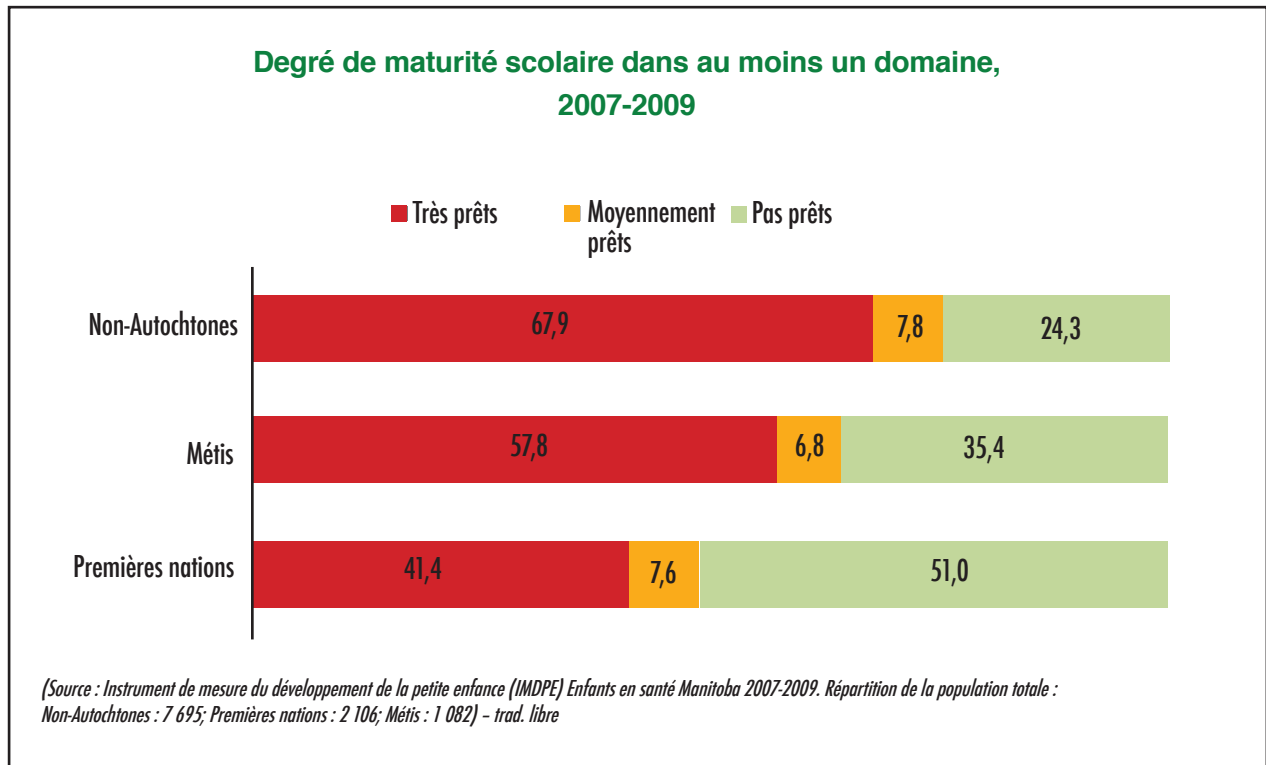
L'INSTRUMENT DE MESURE DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (IMDPE)

Utilisé pour la première fois au Manitoba en 2003, l'IMDPE est un outil qui permet de mesurer à l'échelle de la population et de la collectivité le développement de la petite enfance (DPE) et la maturité scolaire. Dans les divisions scolaires du Manitoba, les enseignants de maternelle utilisent l'IMDPE pour chaque enfant de maternelle.

L'IMDPE permet de faire ce qui suit :

- mesurer les progrès dans le DPE;
- expliquer les progrès et déterminer les priorités en matière de DPE;
- influencer sur les collectivités;
- influencer sur les politiques publiques;
- évaluer les effets sur la population des investissements dans le DPE.

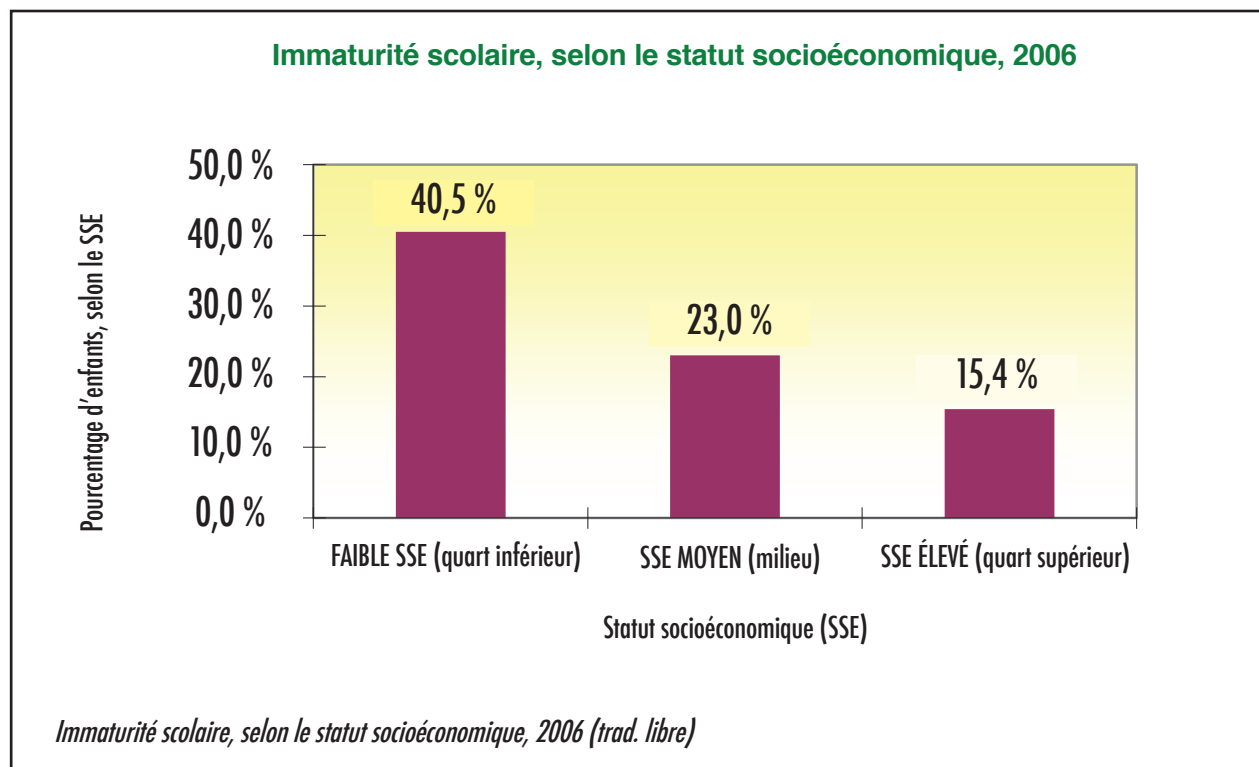
Graphique 5.2



De nombreux facteurs ont des effets sur la maturité scolaire de l'enfant. Ces facteurs varient d'un enfant à l'autre et d'une collectivité à une autre.

L'analyse indique que le fait d'être Autochtone n'est pas un facteur significatif d'immaturation scolaire quand on prend en considération d'autres facteurs comme le statut socioéconomique (SSE). Les enfants issus des groupes à faible SSE et les enfants autochtones se heurtent à bien des facteurs de risque semblables en ce qui concerne le manque de maturité scolaire, notamment les pratiques parentales, le fait de ne pas participer à des activités physiques structurées et la présence de caractéristiques d'hyperactivité.

Graphique 5.3



En résumé :

- il y a de plus en plus d'enfants autochtones, à la fois en nombre et en pourcentage de la population;
- pour les enfants autochtones nés dans des milieux vulnérables, les facteurs de risque sont plus fréquents que dans la population générale du Manitoba;
- les facteurs de risque sont légèrement différents de ceux de l'ensemble de la population du Manitoba;
- pour la population autochtone, un certain nombre de facteurs de risque s'améliorent légèrement;
- les enfants autochtones nés dans des milieux vulnérables sont moins susceptibles d'être prêts à être scolarisés que la population générale;
- plutôt que l'identité autochtone, c'est le statut socioéconomique qui est plus étroitement lié à la maturité scolaire;
- les pratiques parentales positives et le soutien de la collectivité peuvent améliorer les résultats.

5.4 ENFANTS CONFIÉS AUX OFFICES DES SERVICES À L'ENFANT ET À LA FAMILLE

Au 31 mars 2011, on dénombrait 9 432 enfants du Manitoba confiés aux Services à l'enfant et à la famille (SEF), comparé à 5 440 au 31 mars 2001. Le pourcentage d'enfants pris en charge au Manitoba a augmenté de 1,9 % au 31 mars 2001 à 3,4 % au 31 mars 2011. Cette tendance ne s'observe pas seulement au Manitoba. Cela résulte de nombreux facteurs,

notamment l'éclatement des familles et des collectivités, la diminution des soutiens, communautaires et autres, aux familles, ainsi que les changements de politiques. Des facteurs comme le stress familial causé par la pauvreté, le manque d'éducation et de possibilités d'emploi jouent également un rôle. Parmi les autres facteurs importants, mentionnons les suivants : les attentes de la collectivité et la sensibilisation accrue aux questions de sécurité des enfants.

Au cours des dernières années, les services de protection des enfants se sont concentrés sur l'amélioration des services d'intervention précoce pour les familles. Les services axés sur la prévention visent à aider les familles avant que ne surviennent de graves problèmes, soit des situations menant souvent à la prise en charge des enfants.

Les enfants autochtones sont surreprésentés parmi les enfants qui sont pris en charge par les SEF et leur pourcentage augmente régulièrement. Au 31 mars 2002, 81 % des enfants pris en charge étaient autochtones; au 31 mars 2011, ce pourcentage atteignait 85 %. Sur les 9 432 enfants pris en charge au 31 mars 2011, 6 301 étaient Indiens inscrits (66,8 %), 877 étaient Métis (9,3 %), 32 étaient Inuits (0,3 %) et 837 étaient Indiens non inscrits (8,9 %). Les enfants autochtones, soit 25 % des enfants du Manitoba, représentaient 85 % des enfants pris en charge.

Le Tableau 5.2 montre que l'augmentation du nombre total d'enfants pris en charge résulte principalement d'une augmentation du nombre d'enfants autochtones pris en charge. Alors que le nombre d'enfants autochtones pris en charge a augmenté de 80,9 % entre 2002 et 2011, celui des enfants non autochtones n'a augmenté que de 32,4 %.

Tableau 5.2 Enfants pris en charge par les Services à l'enfant et à la famille, selon le statut autochtone, au 31 mars

	Nbre total d'enfants pris en charge	Non-Autochtones	Autochtones
2002	5 495	1 046	4 449
2003	5 533	1 067	4 466
2004	5 782	979	4 803
2005	6 118	1 002	5 116
2006	6 629	1 002	5 627
2007	7 241	1 056	6 185
2008	7 837	1 112	6 725
2009	8 629	1 210	7 419
2010	9 120	1 205	7 915
2011	▲ 9 432	▲ 1 385	▲ 8 047
Différence de pourcentage entre 2002 et 2011	71,6%	32,4%	80,9%

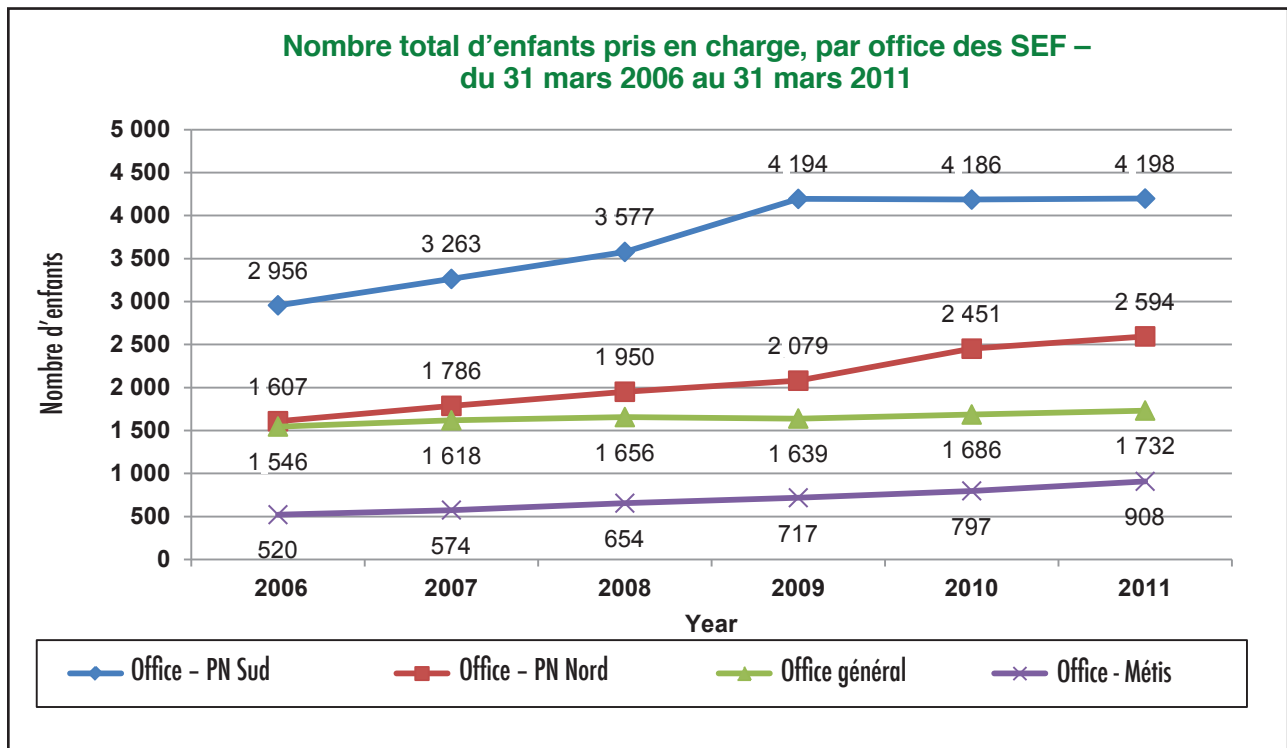
Source: Rapport annuel des Services à la famille et du Travail

Le système de protection des enfants du Manitoba a connu d'importantes transformations, comme l'avait recommandé la Commission de mise en oeuvre de l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones. L'un des éléments fondamentaux de l'initiative a consisté pour la province à signer une entente avec l'Assembly of Manitoba Chiefs et la Manitoba Metis Federation afin d'envisager l'établissement et la prestation de services de protection des enfants dans les collectivités des Premières nations et des Métis.

L'exercice s'est traduit par la création de quatre offices des services à l'enfant et à la famille : l'office des Premières nations du nord du Manitoba, l'office des Premières nations du sud du Manitoba, l'office des Métis et l'office général. Avec l'adoption de la Loi sur les offices des services à l'enfant et à la famille en novembre 2003, les offices, en partenariat avec la Province, ont commencé à assumer leurs nouvelles responsabilités. Le transfert des dossiers, ainsi que des ressources humaines et financières, a commencé en 2005. Les offices des Premières nations ont reçu pour mandat de fournir des services aux membres de leurs collectivités vivant hors-réserve.

À la suite de la création des offices et du renforcement du mandat des offices des Premières nations visant à offrir des services à la fois dans les réserves et hors-réserve, on a établi un protocole selon lequel les familles peuvent choisir d'obtenir des services de n'importe lequel des quatre offices. Chaque famille peut donc se prévaloir de ce choix, quelle que soit sa culture ou sa situation géographique dans la province.

Graphique 5.4



En 2011, 79,2 % des enfants métis recevaient des services de l'office des Métis et 95,6 % des enfants indiens inscrits en recevaient de l'office des Premières nations du Nord ou du Sud. Le Tableau 5.3 montre le nombre d'enfants pris en charge par chacun des quatre offices.

Tableau 5.3 Enfants pris en charge, selon le statut autochtone et l'office de prestation de services, au 31 mars 2011

	Inuits	Métis	Indiens non inscrits	Indiens inscrits	Total - Autochtones	Non-Autochtones	Total
Office des Premières nations du Nord	0	2	315	2 277	2 594	0	2 594
Office des Premières nations du Sud	0	26	376	3 748	4 150	48	4 198
Office général	8	154	92	232	486	1 246	1 732
Office des Métis	24	695	54	44	817	91	908
Total	32	877	837	6 301	8,047	1 385	9 432

Source : Rapport annuel des Services à la famille et du Travail (trad. libre)

Des examens externes du système manitobain des services à l'enfant et à la famille menés en 2006 ont entraîné d'importants changements dans la façon dont les services sont dispensés. En réponse à ces examens, le gouvernement a annoncé une série de nouvelles initiatives stratégiques appelées Changements pour les enfants, et il a affecté au départ plus de 42 millions de dollars afin d'entreprendre la mise en oeuvre des recommandations. Un montant supplémentaire de 6,1 millions de dollars a été affecté au renforcement du réseau de foyers nourriciers du Manitoba.

Une équipe de mise en oeuvre a été mise sur pied pour superviser la planification de la mise en oeuvre des recommandations formulées à l'issue des examens, ainsi que les recommandations découlant de deux études supplémentaires du système des services à l'enfant et à la famille, dont les résultats ont été publiés à l'automne 2006 par le Bureau du vérificateur général et le Bureau du protecteur des enfants. En août 2007, un comité directeur des services à l'enfant et à la famille a pris la responsabilité de mettre en oeuvre les 295 recommandations destinées à améliorer le système. En janvier 2012, les SEF avaient mis en oeuvre 223 recommandations sur 295 et poursuivaient les travaux sur les 72 restantes.

CHAPITRE SIX :

SANTÉ

6.1 INTRODUCTION

Le but de ce chapitre est de donner un aperçu de la santé des Premières nations, des Métis et des Inuits du Manitoba, en utilisant des données sur certains indicateurs de l'état de santé de la population. Autant que possible, nous nous servons de données propres au Manitoba et nous établissons des comparaisons entre certaines populations autochtones et la population générale du Manitoba. Nous employons des données nationales dans les domaines où il n'existe pas de données spécifiquement manitobaines.

Les données sont organisées en trois sections :

- Indicateurs généraux de la santé – trois indicateurs couramment utilisés pour mesurer la santé générale d'une population.
- Vie saine et facteurs de risque – données sur certains comportements et facteurs de risque ayant des répercussions sur la santé d'un individu.
- Mortalité et morbidité - données fournissant des détails sur la prévalence et les causes des décès et des maladies graves.

6.2 SOURCES ET LIMITES DES DONNÉES

Dans ce chapitre, nous utilisons cinq sources de données principales. Quatre fournissent des données sur les Premières nations et une sur les Métis.

- **Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Cycle 3.1 (2005)**
L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) est une enquête annuelle transversale sur les déterminants de la santé, de l'état de santé et de l'utilisation des services de santé parmi les Canadiens et les Canadiennes de 12 ans et plus. Elle est le produit d'un partenariat entre l'Institut canadien d'information sur la santé, Statistique Canada et Santé Canada.

Sa taille d'échantillon permet de produire des estimations fiables à l'échelle des régions sanitaires. Les personnes vivant hors-réserve et qui déclarent être Autochtones sont incluses dans la base de sondage. Ne le sont pas les personnes vivant dans les réserves indiennes et sur les terres de la Couronne, les pensionnaires d'établissements, les membres à temps plein des Forces canadiennes ainsi que les habitants de certaines régions éloignées. L'Enquête couvre environ 98 % des provinces. Sa couverture est d'environ 90 % au Yukon, 97 % dans les Territoires du Nord-Ouest et 71 % au Nunavut. Au Nunavut, l'ESCC recueille des renseignements dans les dix collectivités les plus grandes.

Dans le présent chapitre, nous employons le sigle ESCC pour faire référence à cette enquête.

- **Manitoba First Nations Regional Longitudinal Health Survey (RHS) Report (2002/03)**

Ce rapport de 2006, publié (en anglais) par l'Assembly of Manitoba Chiefs et le Manitoba First Nations Centre for Aboriginal Health Research, présente les résultats d'une enquête sur les membres des Premières nations qui vivent dans les réserves au Manitoba. L'enquête fournit des estimations transversales sur les déterminants de la santé, de l'état de santé et de l'utilisation des services de santé parmi les enfants, les adolescents et les adultes. Plus de 5 600 personnes de 26 collectivités des Premières nations du Manitoba y ont participé.

Dans le présent chapitre, nous employons le sigle RHS pour faire référence à cette enquête.

- **The Health and Health Care Use of Registered First Nations People Living in Manitoba: A population-Based Study**

Ce rapport de 2002 a été publié (en anglais) par le Manitoba Centre for Health Policy (MCHP), une unité de recherche du département des services de santé communautaire à la faculté de médecine de l'Université du Manitoba. Comme pour l'enquête RHS, le rapport du MCHP présente les résultats enregistrés à partir d'une vaste gamme de questions de soins de santé touchant les Manitobains et Manitobaines membres des Premières nations. Contrairement au rapport RHS, l'étude du MCHP n'est pas une enquête; il s'agit d'un examen des données de Santé Manitoba qui établit notamment des comparaisons entre les membres des Premières nations (seulement les personnes s'identifiant comme telles) et tous les autres Manitobains.

Dans le présent chapitre, nous employons le sigle MCHPS pour faire référence à l'étude.

- **Santé Manitoba – Données relatives à la gestion de l'information sur la santé**

Certaines des statistiques présentées dans ce chapitre proviennent directement de données compilées et tenues par Santé Manitoba. Par exemple, les taux d'utilisation des hôpitaux et les taux de blessures ont été obtenus à partir des données du registre des sorties d'hôpital. Dans ce registre figurent les données sur les admissions et les radiations compilées pour tous les patients par tous les hôpitaux du Manitoba et par les hôpitaux en dehors du Manitoba qui fournissent des services aux résidents assurés du Manitoba.

Les données de Santé Manitoba sont fondées sur la population et incluent des renseignements sur le statut de Premières nations pour les personnes qui s'autodéclarent au moment de leur inscription. À partir de cet indicateur, on peut calculer plusieurs taux et les répartir selon le statut de Premières nations. Cependant, il est important de reconnaître que les taux présentés sont probablement une sous-estimation du nombre véritable de membres des Premières nations. De plus, comme Santé Manitoba ne compile pas de renseignements sur les Métis ni les Inuits, ces populations ne sont pas représentées.

Les données de Santé Manitoba sur les décès sont conservées dans la base de données du Bureau de l'état civil, qui contient des renseignements sur les décès communiqués au Bureau de l'état civil du Manitoba. Même si les données du Bureau incluent des renseignements sur toutes les personnes qui sont décédées au Manitoba, elles ne renferment pas de renseignements sur l'ethnicité de ces personnes. En conséquence, on se sert par défaut de l'emplacement géographique pour identifier les membres des Premières nations, et les personnes décédées dont les codes postaux sont associés à une Première nation sont incluses parmi les membres des Premières nations.

Dans le présent chapitre, nous faisons référence aux données de Santé Manitoba à l'aide de notes en bas de page.

- **Profile of Metis Health Status and Healthcare Utilization in Manitoba: A Population-Based Study**

Cette étude de 2010 a été menée grâce à un partenariat entre le MCHP et le département de la santé et du bien-être de la Manitoba Metis Federation. Il s'agit d'une étude complète sur la santé des Métis du Manitoba qui utilise des données de Santé Manitoba pour comparer l'état de santé et l'utilisation des services de santé entre les Métis et tous les autres Manitobains (non-Métis).

Dans le présent chapitre, nous utilisons le sigle MCHP-MMFS pour faire référence à cette étude.

Nous ne disposons d'aucune donnée manitobaine sur les Inuits pour ce rapport, mais chaque fois que cela a été possible, nous avons utilisé des données nationales.

Dans le présent chapitre, nous faisons référence aux données provenant d'autres sources à l'aide de notes en bas de page.

MISE EN GARDE DU LECTEUR POUR L'INTERPRÉTATION DES DONNÉES PRÉSENTÉES DANS CE CHAPITRE

Ce rapport utilise diverses sources de données. Ces sources permettent d'établir des comparaisons entre les populations uniques et spécifiques autochtones, non autochtones et « mixtes ». Par exemple, les données MCHP-MMFS comparent la population métisse et le reste de la population du Manitoba, y compris les autres populations autochtones non métisses; les données CCHS comparent la population autochtone vivant hors-réserve (y compris les Premières nations, les Métis et les Inuits) et le reste de la population du Manitoba.

Étant donné que les populations étudiées sont uniques et spécifiques pour chaque source de données, il n'est pas possible de comparer directement les données provenant de sources différentes.

6.3 INDICATEURS GÉNÉRAUX DE LA SANTÉ

Cette section présente des données sur trois indicateurs de la santé qui sont fréquemment employés comme points de départ pour évaluer la santé d'une population :

- L'espérance de vie est la durée moyenne de vie d'une personne donnée dans une population donnée.
- Le taux de mortalité prématurée (TMP) est le nombre de personnes sur 1 000 qui meurent avant l'âge de 75 ans, en fait, avant la durée d'une espérance de vie normale.
- Les années potentielles de vie perdues (APVP) sont un indicateur de mortalité prématurée qui donne plus de poids aux décès survenus à un âge précoce. Il s'agit du nombre d'années de vie perdues lorsqu'une personne décède prématurément (avant l'âge de 75 ans) d'une cause quelconque. Par exemple, une personne décédant à 25 ans perd 50 années de vie.² Dans le présent rapport, les APVP sont exprimées par le nombre total d'années perdues par millier de personnes.

Espérance de vie

En 2006 au Manitoba, l'espérance de vie des Indiens inscrits³, comparativement à l'ensemble des Manitobains, était de 7,7 ans plus courte chez les hommes et de 5,6 ans plus courte chez les femmes (Tableau 6.1).⁴ De même, l'espérance de vie des Métis était plus courte que celle de l'ensemble des Manitobains, soit de 7,3 ans chez les hommes et de 3,5 ans chez les femmes.

Tableau 6.1 Espérance de vie (en nombre d'années) à la naissance, selon le groupe autochtone et selon le sexe, au Manitoba

		2001	2006
Indiens inscrits	Hommes	68,4	69,1
	Femmes	75,5	76
Métis	Hommes	70	70,7
	Femmes	77,3	78,1
Autres Autochtones	Hommes	68,4	69,5
	Femmes	75,5	76
Manitoba	Hommes	75,5	76,8
	Femmes	81	81,6

Selon l'étude MCHP-MMFS (p. 74), l'espérance de vie des Métis pendant la période de 2002 à 2006 était légèrement inférieure à celle de tous les autres Manitobains, à la fois parmi les femmes (81,0 contre 81,8 ans) et parmi les hommes (75,0 contre 76,8 ans).

² <http://www.statcan.gc.ca/pub/82-221-x/2007001/defin/4150717-eng.htm> (consulté le 23 octobre 2010).

³ D'après Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (<http://www.aadnc.gc.ca/eng/1100100032475> - consulté le 1er février 2012, les Indiens inscrits sont les personnes inscrites auprès du gouvernement fédéral à titre d'Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens.

⁴ Bureau de l'état civil du Manitoba : Manitoba's Aboriginal community: A 2001 to 2026 population & demographic profile, p. 46. Les données globales du Manitoba sur l'espérance de vie à la naissance sont extraites de Manitoba population projections 2008-2041, p. 23.

Selon les estimations de Statistique Canada pour l'année 2001,⁵ l'espérance de vie des Inuits du Canada était inférieure à celle de la population générale du pays. Parmi les femmes, elle était plus courte de 11,1 ans (71,1 contre 82,2 ans). Parmi les hommes, elle était plus courte de 14,1 ans (62,6 contre 77,0 ans).

D'après les données nationales,⁶ l'écart entre l'espérance de vie des Indiens inscrits au Canada et celle de l'ensemble des Canadiens a considérablement diminué entre 1980 et 2001. Pour les femmes, l'écart est passé de 10,9 à 6,6 ans. Pour les hommes, il est passé de 10,8 à 6,6 ans.

Taux de mortalité prématurée (TMP)

Entre 1995 et 1999, le TMP annuel des membres inscrits des Premières nations du Manitoba était de 6,6 pour 1 000, soit le double du taux de 3,3 pour 1 000 pour tous les autres Manitobains (MCHPS, p. 52). Entre les années 2002 et 2006, le taux de l'ensemble des Métis du Manitoba s'élevait à 4,0 pour 1 000 (MCHP-MMFS, p. 61).

Années potentielles de vie perdues (APVP)

Selon les données MCHPS (p. 58-61), entre 1995 et 1999, le taux annuel d'APVP des hommes des Premières nations inscrits s'élevaient à 158,3 pour 1 000, soit 2,5 fois le taux de 62,5 pour 1 000 calculé pour tous les autres hommes du Manitoba. Parmi les femmes, l'écart était encore plus marqué : 103,3 années contre 36,5, soit 2,8 fois le taux de toutes les autres femmes du Manitoba.

Entre 2002 et 2006, le taux annuel d'APVP parmi les Métis était de 64,6 pour 1 000, comparativement à 54,6 pour 1 000 parmi tous les autres Manitobains (MCHP-MMFS, p. 76).

6.4 VIE SAINE ET FACTEURS DE RISQUE

Cette section fournit des données sur sept comportements et facteurs de risque sélectionnés qui influent sur la santé d'une personne :

- indice de masse corporelle
- alimentation et nutrition
- activité physique
- tabagisme
- exposition à la fumée secondaire
- grossesse
- utilisation des services médicaux

⁵ Statistique Canada : Projection des populations autochtones, Canada, provinces et territoires : 2001 à 2017 <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-547-x/2005001/4072106-eng.htm> (consulté le 23 octobre 2010)

⁶ Les données sur l'espérance de vie de tous les Canadiens proviennent de Statistique Canada. Espérance de vie, table de mortalité abrégée, à la naissance et à 65 ans, selon le sexe, Canada, province et territoires (Indicateurs comparables), annuel (années) (CANSIM Tableau 102-0025). Ottawa, Statistique Canada, 2008. Les données sur les Indiens inscrits proviennent d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Données ministérielles de base 2004. Ottawa, AADNC, 2005. Les deux sources ont été consultées le 23 octobre 2010 à <http://www4.hrsdc.gc.ca/3ndic.1t.4r@-eng.jsp?iid=3>.

Ces comportements et facteurs de risque, et d'autres encore, donnent un aperçu des conditions économiques et sociales sous-jacentes qui déterminent la santé d'une population.

Indice de masse corporelle

Le poids est un facteur important qui contribue à la santé. On utilise souvent l'indice de masse corporelle (IMC) pour évaluer le poids d'une personne. Il est calculé en divisant le poids (en kilogrammes) par la taille (en mètres) et réparti en quatre catégories :

- poids insuffisant ($IMC < 18,5$)
- poids normal ($18,5 < IMC < 25$)
- excès de poids ($25 < IMC < 30$)
- obésité ($IMC > 30$)

Deux sources fournissent des données sur l'IMC des membres des Premières nations :

- Selon la RHS (p. 59-60), 75 % des adultes des Premières nations vivant dans les réserves ont déclaré avoir un excès de poids (35 %) ou être obèses (40 %), de même que 41 % des adolescents (22 % ayant un excès de poids et 19 % étant obèses) et 65 % des enfants (53 % ayant un excès de poids et 12 % étant obèses).
- Selon la CCHS (Cycle 3.1), 62 % des adultes autochtones vivant hors-réserve au Manitoba avaient un excès de poids (35 %) ou étaient obèses (27 %), comparativement à 53 % du reste de la population manitobaine (35 % ayant un excès de poids et 18 % étant obèses).⁷

Selon la MCHP-MMFS (p. 420-422), 65,1 % des Métis avaient un excès de poids (36,5 %) ou étaient obèses (28,7 %), comparativement à 55,1 % du reste de la population manitobaine (34,9 % ayant un excès de poids et 20,2 % étant obèses).

Les données nationales sur les Inuits adultes indiquent qu'en 2006-2007, 61,5 % avaient un excès de poids (36,1 %) ou étaient obèses (25,4 %), comparativement à 51,6 % des Canadiens non autochtones (34,7 % ayant un excès de poids et 16,9 % étant obèses).^{8,9}

Alimentation et nutrition

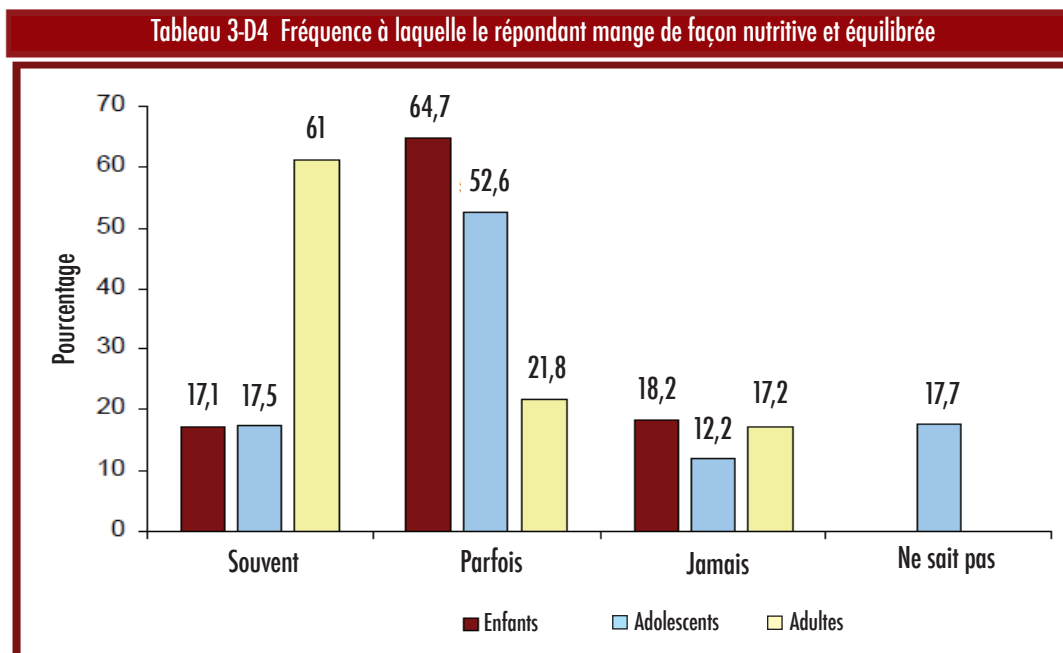
Une saine alimentation est un élément important d'un mode de vie sain. Selon la RHS (p. 60-61), 61 % des adultes des Premières nations vivant dans les réserves au Manitoba, 18 % des adolescents et 17 % des enfants ont déclaré qu'ils mangeaient souvent de façon nutritive et équilibrée alors que 17 % des adultes, 12 % des adolescents et 18 % des enfants ont déclaré ne jamais manger de façon nutritive et équilibrée (Figure 6.1).

⁷ Les données de la CCHS et de la MCHP-MMFS sur l'IMC proviennent des participants eux-mêmes ou ont été calculées à partir de la taille et du poids mesurés.

⁸ Enquête auprès des peuples autochtones, 2006; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2007, cycle 4.1, comme le mentionnent Rochelle Garner, Gisèle Carrière, Claudia Sanmartin et l'équipe de recherche de l'Initiative sur les données longitudinales administratives et sur la santé. Série de documents de travail de la recherche sur la santé : La santé des adultes chez les Premières Nations vivant hors réserve, les Inuits, et les Métis au Canada : l'incidence du statut socioéconomique sur les inégalités en matière de santé. Statistique Canada, no 82-622-X au catalogue, no 004, juin 2010, p. 7.

⁹ Comme il est indiqué dans l'étude de Garner et al (p. 7), l'IMC n'est peut-être pas une mesure appropriée pour les Inuits.

Graphique 6.1



La MCHP-MMFS (p. 424) fournit des données sur la consommation autodéclarée de fruits et de légumes. Elle signale que 20,9 % des Métis du Manitoba en consommaient au moins cinq portions par jour, comparativement à 30,6 % de tous les autres Manitobains.

L'accès à de l'eau potable est également une question de santé pour les Autochtones canadiens. À l'échelle nationale, 14 % des adultes des Premières nations vivant hors-réserve, 12 % des adultes métis et 15 % des adultes inuits ont déclaré en 2006-2007 que leur eau à domicile n'était pas potable. De plus, 18,9 % des adultes des Premières nations vivant hors-réserve, 17,9 % des adultes métis et 35,9 % des adultes inuits ont déclaré que leur eau était contaminée à certaines périodes de l'année.¹⁰

Activité physique

Une activité physique régulière a de multiples avantages pour la santé. Elle peut renforcer le corps et l'esprit, et réduire le risque de maladie.

Selon la RHS (p. 56-57), 78 % des enfants des Premières nations vivant dans les réserves ont déclaré faire au moins une demi-heure d'activité physique par jour, 31 % des adolescents ont déclaré en faire au moins six heures par semaine et 30 % des adultes ont indiqué qu'ils participaient à des activités favorables à la santé entre trois et six heures par semaine.

¹⁰ Toutes les données de ce paragraphe proviennent de l'Enquête auprès des peuples autochtones, 2006, comme il est mentionné dans la publication de Garner et al, p. 6.

Dans la CCHS (cycle 3.1), le pourcentage d'Autochtones vivant hors-réserve ayant déclaré être physiquement ou modérément actifs est semblable à celui de l'ensemble des Manitobains (47,3 % contre 47,6 %).

Selon la MCHP-MMFS (p. 436), le pourcentage des Métis de 15 à 75 ans participant à des niveaux élevés d'activité physique est supérieur à celui de tous les autres Manitobains (37,2 % contre 29,0 %).

Tabagisme

On sait que le tabagisme augmente les risques pour toutes sortes de maladies chroniques et qu'il diminue l'espérance de vie.¹¹ Selon de nombreuses études, en tant que groupe, les Autochtones du Manitoba fument beaucoup plus que les non-Autochtones du Manitoba :

- 55,7 % des Autochtones de 13 ans et plus vivant hors-réserve ont déclaré qu'ils fumaient tous les jours ou de temps en temps, comparativement à 25 % de l'ensemble des Manitobains (CCHS, cycle 3.1).
- 62,4 % des adultes des Premières nations vivant dans les réserves ont déclaré être fumeurs au moment de l'étude et 18,2 % supplémentaires ont indiqué être d'anciens fumeurs (RHS, p. 51).
- 42 % des adolescents des Premières nations vivant dans les réserves ont déclaré être fumeurs au moment de l'étude et 4 % supplémentaires ont indiqué être d'anciens fumeurs (RHS, p. 51).
- 29 % des fournisseurs de soins des Premières nations vivant dans les réserves ont déclaré que leur enfant fumait (RHS, p. 50).
- 33,3 % des Métis ont déclaré être fumeurs au moment de l'étude comparativement à 21,7 % de tous les autres Manitobains (MCHP-MMFS, p. 430).
- 26,2 % des adolescents métis de 12 à 19 ans ont déclaré être fumeurs comparativement à 14 % de tous les autres adolescents du Manitoba (MCHP-MMFS, p. 443).

Selon les données nationales, en 2006-2007, 59,8 % des adultes inuits vivant hors-réserve fumaient tous les jours au moment de l'étude.¹²

Exposition à la fumée secondaire

La CCHS (cycle 3.1) fournit des données sur six indicateurs se rapportant à l'exposition à la fumée secondaire (Tableau 6.2). Pour les six indicateurs, les Autochtones vivant hors-réserve étaient plus exposés que l'ensemble des Manitobains.

¹¹ Das SK. Harmful Effects of cigarette smoking. *Molecular and Cellular Biochemistry* 2003; 253(1-2): 159-65 and Fagerstrom K. The epidemiology of smoking: Health consequences and benefits of cessation. *Drugs* 2002; 62 (Suppl.2): pg. 1-9

¹² Enquête auprès des peuples autochtones, 2006; Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2007, cycle 4.1, comme il est mentionné dans la publication de Garner et al, p. 7.

Tableau 6.2 Exposition à la fumée secondaire, 2005

	% de la population	
	Autochtones hors-réserve	Manitoba
Exposition à la fumée secondaire à domicile	19,1	8,6
Exposition à la fumée secondaire au cours du dernier mois, dans des véhicules et(ou) des lieux publics	25,7	12,8
Exposition à la fumée secondaire au cours du dernier mois, dans des véhicules	20,1	8,6
Exposition à la fumée secondaire au cours du dernier mois, dans des lieux publics	9,3	6,0
Restriction absolue de fumer à domicile	51,9	66,9
Restriction absolue de fumer au travail	72,3	73,3

Le pourcentage de Métis âgés de 12 ans et plus ayant déclaré avoir été exposés à la fumée à domicile était de 27,2 %, comparativement à 16,7 % pour tous les autres Manitobains (MCHP-MMFS, p. 433).

Utilisation des services de santé

Accès aux services de santé

Selon la CCHS (cycle 3.1), des pourcentages moins élevés d'Autochtones de 12 ans et plus vivant hors-réserve avaient accès aux services de santé, comparativement à l'ensemble des Manitobains (Tableau 6.3).,

Tableau 6.3 Accès aux services de santé, 2005

	% de la population	
	Autochtones hors-réserve	Manitoba
Avaient un médecin régulier	73,5	83,9
Avaient des contacts avec un médecin	77,5	80,2
Avaient des contacts avec un dentiste	48,4	60,7
Avaient des contacts avec un autre fournisseur de soins de santé	11,0	14,0

Selon la RHS (p. 84), 60 % des adultes des Premières nations vivant dans les réserves ont déclaré s'être heurtés à au moins un obstacle au cours de l'année précédente pour obtenir des soins de santé. Les trois obstacles les plus fréquents étaient les suivants :

- les listes d'attente étaient trop longues;
- il n'y avait pas de médecin ni d'infirmière disponible dans la région;
- les soins fournis étaient inadéquats.

Visites médicales

Au cours de l'exercice 1998-1999, les membres inscrits des Premières nations ont consulté un médecin 6,1 fois en moyenne, comparativement à 4,9 fois pour tous les autres Manitobains (MCPHS, p. 103). La différence était la plus marquée à Winnipeg et à Brandon, où les membres inscrits des Premières nations au Manitoba ont consulté un médecin 1,6 fois plus souvent que tous les autres Manitobains. Par contre, un plus faible pourcentage de membres inscrits des Premières nations au Manitoba ont consulté des spécialistes, comparé à celui de tous les autres Manitobains (16,1 % contre 26,3 %). C'était le cas même à Winnipeg, où les pourcentages atteignaient 21,7 % contre 32,2 % (MCHPS, p. 101).

En 1998-1999, les consultations ambulatoires (renvois d'un médecin à un autre, généralement vers un spécialiste ou un chirurgien) étaient légèrement plus nombreuses parmi les membres inscrits des Premières nations au Manitoba, comparativement à tous les autres Manitobains : 0,29 consultation par personne contre 0,27 (MCHPS, p. 100).

Selon la MCHP-MMFS (p. 249), au cours de l'année financière 2006-2007, les Métis ont consulté un médecin 5,4 fois en moyenne, comparativement à 4,8 fois parmi tous les autres Manitobains. La différence était plus grande à Winnipeg (5,9 contre 5,1) et à Brandon (6,7 contre 5,5). Les Métis ont également eu une moyenne supérieure de consultations ambulatoires cette année-là, comparativement à l'ensemble des autres Manitobains : 0,30 contre 0,28 (MCHP-MMFS, p. 259).

Hospitalisations

Pendant l'année financière 2008-2009, les Manitobains des Premières nations vivant dans les réserves ont été hospitalisés plus de deux fois plus souvent comparativement au reste de la population manitobaine (260 hospitalisations contre 110 par millier de résidents).¹³ Ils étaient également plus susceptibles de déclarer avoir été hospitalisés pour des questions de santé mentale (8,6 % contre 5,2 % de l'ensemble des hospitalisations).¹⁴

Parmi les Métis, le taux d'hospitalisation était plus élevé que celui de tous les autres Manitobains au cours de l'année financière 2006-2007 : 194 contre 154 pour mille (MCHP-MMFS, p. 273).

¹³ Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé

¹⁴ Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé

Utilisation des services de santé traditionnels

Selon la RHS (p. 77-78), 51 % des adultes des Premières nations vivant dans les réserves ont indiqué utiliser des remèdes traditionnels, 22 % ont consulté un(e) Aîné(e) au cours de l'année précédente pour une question de santé physique, mentale, spirituelle ou affective, et 21 % ont consulté un guérisseur ou une guérisseuse traditionnel(le). Les fournisseurs de soins ont indiqué que, parmi les enfants, 17 % avaient été emmenés voir un(e) Aîné(e), 7 % avaient été emmenés voir un(e) guérisseur(euse) traditionnel(le) et 2 % avaient utilisé des remèdes traditionnels.

Parmi les adultes ayant participé à la RHS, 24 % ont indiqué avoir du mal à obtenir des remèdes traditionnels. Les trois raisons les plus fréquemment mentionnées étaient les suivantes :

- ils n'étaient pas suffisamment informés au sujet des remèdes traditionnels;
- ils ne savaient pas comment les obtenir;
- il n'y avait pas de remèdes traditionnels au centre de soins de santé local.

Plus de la moitié des adultes (58 %) estimaient qu'un programme de guérison traditionnelle devrait être en place dans leur collectivité et 50 % pensaient qu'il devrait exister à l'hôpital local. Plus d'un tiers (36 %) pensaient que des progrès avaient été accomplis pour promouvoir la guérison traditionnelle au cours de l'année précédente.

Grossesse

Les femmes des Premières nations vivant dans les réserves et ayant participé à la RHS ont fourni des renseignements sur leurs expériences en matière de grossesse (p. 74-75). Parmi ces femmes :

- 76 % ont dû quitter la collectivité pour accoucher;
- 55 % avaient planifié leur grossesse;
- 54 % allaitaient leurs enfants (57 % de ces enfants étaient allaités pendant au moins six mois);
- 23 % avaient assisté à des cours de préparation à l'accouchement pendant leur grossesse;
- 12 % avaient reçu un diagnostic de diabète gestationnel pour au moins une grossesse;
- 5 % faisaient de l'hypertension;
- 3 % avaient déjà le diabète de type 2.

Au cours des exercices 2004-2005 et 2006-2007, 76 % des nouveau-nés métis ont été allaités à l'hôpital, comparativement à 81,7 % pour tous les autres nouveau-nés (MCHP-MMFS, p. 216).

5. MORTALITÉ ET MORBIDITÉ

Cette section présente des données sur deux catégories fondamentales d'indicateurs de l'état de santé : les taux de mortalité, qui fournissent des renseignements sur les causes de décès; et les taux de morbidité, qui indiquent la fréquence des maladies graves au sein d'une population donnée.

Il existe de nombreuses causes de mortalité et de morbidité. Cette section porte sur quatre catégories de causes principales au Manitoba.

- traumatismes et empoisonnements (y compris les suicides)
- mortalité infantile;
- affections chroniques
- maladies transmissibles

Traumatismes et empoisonnements

Les traumatismes et empoisonnements sont une catégorie médicale incluant toutes les causes de décès à l'exception de la maladie. Entre 2000 et 2006, cette catégorie ne représentait que 6 % de l'ensemble des décès au Manitoba,¹⁵ mais c'était la principale cause de décès parmi les membres des Premières nations de moins de 45 ans.¹⁶ Entre 1997 et 2006, parmi les Métis du Manitoba, 9,8 % des décès ont découlé de traumatismes et d'empoisonnements (MCHP-MMFS, p. 68).

Au Manitoba, les hospitalisations et décès à la suite de traumatismes sont beaucoup plus fréquents parmi les Premières nations, comparativement aux Manitobains n'étant pas membres de Premières nations. Entre 2000 et 2006, les taux d'hospitalisation pour cause de traumatisme parmi les Manitobains membres de Premières nations étaient plus de quatre fois plus élevés, comparativement aux Manitobains n'étant pas membres de Premières nations (Tableau 6.4)¹⁷ et les taux de décès à la suite de traumatisme étaient plus de deux fois plus élevés (Tableau 6.5).¹⁸ Au sein des membres des Premières nations vivant dans les réserves, les hommes représentent un peu plus de la moitié des hospitalisations et 70 % des décès.

Tableau 6.4 Hospitalisations des membres des Premières nations vivant dans les réserves à la suite de traumatismes, taux normalisé selon l'âge pour 100 000 habitants, 2000-2006

	Premières nations	Autres que Premières nations	Manitoba
Femmes	4 501	891	1 023
Hommes	4 310	1 015	1 176

Tableau 6.5 Décès des membres des Premières nations à la suite de traumatismes, taux normalisé selon l'âge pour 100 000 habitants, 2000-2006

	Premières nations	Autres que Premières nations	Manitoba
Femmes	80	37	38
Hommes	184	64	68

¹⁵ Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé

¹⁶ Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé

¹⁷ Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé

¹⁸ Bureau de l'état civil du Manitoba

Comme il est indiqué dans le Tableau 6.6, les Métis ont enregistré des taux d'hospitalisation à la suite de traumatismes 24 % plus élevés et des taux de décès à la suite de traumatismes 13 % plus élevés, comparativement à l'ensemble des autres Manitobains pendant la période de 1997 à 2006 (MCHP-MMFS, p. 68 et 281).

Tableau 6.6 Hospitalisations et décès à la suite de traumatismes parmi les Métis, taux normalisé selon l'âge et le sexe pour 1 000 habitants, 1997-2006

	Hospitalisations pour 1 000 habitants	Décès pour 1 000 habitants
Métis	10,3	0,58
Autres Manitobains	8,3	0,51

Parmi les Métis, les taux d'hospitalisation et de décès à la suite de traumatismes étaient beaucoup plus élevés dans le nord du Manitoba que dans le reste de la province. Dans l'ORS Burntwood, le taux d'hospitalisation des Métis à la suite de traumatismes était de 20,2 pour mille et le taux de mortalité était de 1,4 pour mille (MCHP-MMFS, p. 68 et 281).

Causes des hospitalisations et des décès à la suite de traumatismes

Entre 2000 et 2006, les trois causes principales de décès à la suite de traumatismes et d'empoisonnements, parmi les Premières nations vivant dans les réserves au Manitoba, ont été les suivantes : les suicides, les accidents automobiles et les voies de fait (agressions).¹⁹ Comme l'indique le Tableau 6.7, les suicides (violence infligée à soi-même) et les accidents automobiles ont également été les deux principales causes de décès à la suite de traumatismes parmi les Métis du Manitoba (MCHP-MMFS, p. 71).

Tableau 6.7 Causes des décès à la suite de traumatismes parmi les Métis du Manitoba, 1997-2006

Cause de décès	%
Violence infligée à soi-même	23,6
Accidents automobiles	23,0
Empoisonnements	12,6
Voies de fait	6,9

Le Tableau 6.8 indique les principales causes d'hospitalisation à la suite de traumatismes parmi les Métis du Manitoba (MCHP-MMFS, p. 285)

Tableau 6.8 Causes des hospitalisations à la suite de traumatismes parmi les Métis du Manitoba, 1997-2006

Cause des traumatismes	%
Chutes accidentelles	32,4
Violence infligée par d'autres	10,9
Violence infligée à soi-même	10,6
Accidents automobiles	10,5

¹⁹ Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé

Il existe deux grandes différences dans les hospitalisations à la suite de traumatismes parmi les Métis, comparé au reste de la population du Manitoba :

- Les chutes accidentelles représentaient 46 % de l'ensemble des hospitalisations à la suite de traumatismes pour tous les autres Manitobains, comparativement à 32 % parmi les Métis.²⁰
- Les traumatismes auto-infligés étaient une cause d'hospitalisation plus fréquente parmi les Métis, comparativement au reste de la population du Manitoba (10,6 % contre 6,7 %).

Suicide

Comme il est indiqué dans le Tableau 6.9,²¹ le taux de décès par suicide parmi les membres des Premières nations vivant dans les réserves au Manitoba pendant la période de 2000 à 2006 était plus de deux fois celui des Manitobains non-membres des Premières nations (27 pour 100 000 habitants contre 11 pour 100 000).

Tableau 6.9 Décès à la suite de traumatismes auto-infligés, taux normalisé selon l'âge pour 100 000 habitants et réparti en fonction du sexe et du statut, 2000-2006

	Premières nations (dans les réserves)	Autres que Premières nations	Manitoba
Femmes	15	5	6
Hommes	39	17	18
Total	27	11	12

La différence entre les taux d'hospitalisation (Tableau 6.10)²² à la suite de tentatives de suicide est plus marquée; parmi les Premières nations, le taux est près de six fois celui des autres Manitobains (292 pour 100 000 contre 49).

Tableau 6.10 Hospitalisations à la suite de traumatismes auto-infligés, taux normalisé selon l'âge pour 100 000 habitants et réparti en fonction du sexe et du statut, 2000-2006

	Premières nations	Autres que Premières nations	Manitoba
Femmes	394	62	87
Hommes	187	35	47
Total	292	49	67

Les Tableaux 6.9 et 6.10 illustrent également les différences marquées entre les taux de suicide des hommes et des femmes des Premières nations. Les femmes étaient hospitalisées à la suite de traumatismes auto-infligés beaucoup plus souvent que les hommes (394 contre 187 hospitalisations pour 100 000), mais les hommes décédaient beaucoup plus souvent des suites d'un suicide que les femmes (39 contre 15 décès pour 100 000).

²⁰ Selon la MCHP-MMFS (p. 285), la différence s'explique peut-être en partie du fait de l'utilisation de taux bruts ne tenant pas compte des jeunes Métis et du fait qu'un grand nombre de chutes se produisent parmi les adultes plus âgés.

²¹ Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé

²² Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé. Dans ce tableau, on entend par « Premières nations » toutes les personnes qui s'identifient comme telles.

Selon les recherches, les taux de suicide parmi les Premières nations pourraient être plus élevés que ce qu'indiquent les chiffres, car au moins 25 % des décès à la suite de traumatismes attribués à des accidents sont en fait des suicides.²³ Le sous-dénombrement est grandement attribuable à la difficulté de déterminer post-mortem l'intention d'un décès par traumatisme, ainsi qu'au stigmate social associé au suicide.

La RHS (p. 44) fournit des données sur la prévalence des idées suicidaires parmi les Premières nations vivant dans les réserves au Manitoba. Parmi les adultes, 28 % ont déclaré avoir eu des idées suicidaires, comparativement à 13 % parmi les adultes du Canada.²⁴

Les taux de suicide parmi les Métis sont légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble des Manitobains. De 1997 à 2006, le taux de suicide parmi les Métis de dix ans et plus a atteint 17 pour 100 000 personnes, comparativement à 15 pour 100 000 pour l'ensemble des Manitobains (MCHP-MMFS, p. 80). Le taux de tentatives de suicide parmi les Métis, que ces tentatives se traduisent par des hospitalisations ou des décès, était de 0,11 %, comparativement à 0,08 % pour l'ensemble des Manitobains, soit une différence d'environ 30 tentatives de plus pour 100 000 (MCHP-MMFS, p. 82).

Suicide des adolescents

Entre 1998 et 2008, les adolescents des Premières nations âgés de 18 ans maximum ont représenté près de la moitié de l'ensemble des hospitalisations au Manitoba à la suite de tentatives de suicide (47 % ou 921 sur un total de 1 969 tentatives).²⁵ Selon la RHS (p. 44), 10 % des adolescents des Premières nations vivant dans les réserves au Manitoba et âgés de 12 à 17 ans ont déclaré avoir essayé de se suicider et 19 % ont indiqué avoir eu des idées suicidaires.

Voies de fait et accidents automobiles

Le taux de mortalité à la suite de voies de fait parmi les Premières nations vivant dans les réserves était quatre fois plus élevé que celui des Manitobains non-membres des Premières nations. En ce qui concerne les accidents automobiles, le taux était 2,3 fois plus élevé (Tableau 6.11).²⁶

²³ Kirmayer, L.J., Brass, G.M., Holton, T., Paul, K., Simpson, C., Tait, C. Suicide chez les Autochtones au Canada, Ottawa, Fondation autochtone de guérison, 2007, p. xv.

²⁴ Santé Canada. Profil statistique de la santé des Premières nations au Canada : Auto-évaluation de la santé et affections choisies, de 2002 à 2005, Ottawa, 2006, p. 13.

²⁵ Santé Manitoba, Données relatives à la gestion de l'information sur la santé

²⁶ Ridd, D. 2008, « Provincial Injury Data – The Good News and the Bad News », You & Me Injury Free, Winnipeg, Manitoba.

Tableau 6.11 Décès à la suite de traumatismes pour causes choisies, taux normalisé selon l'âge pour 100 000 habitants et réparti en fonction du sexe et du statut, 2000-2006

		Premières nations	Autres que Premières nations	Manitoba
Voies de fait	Femmes	3	1	2
	Hommes	23	5	5
	Total	12	3	3
Accidents automobiles	Femmes	14	6	6
	Hommes	22	10	11
	Total	18	8	9

Mortalité infantile

La mortalité infantile mesure le nombre de décès parmi les nouveau-nés (de la naissance à un an). Il s'agit d'un indicateur courant de l'état de santé des enfants au début du cycle de vie.

Comme l'indique le Tableau 6.12,³⁶ le taux global de mortalité infantile parmi les Premières nations du Manitoba, pendant la période de 1991 à 2000, était environ deux fois plus élevé que celui du reste de la population manitobaine (9,8 % contre 5 %). En comparant les deux périodes de cinq ans, soit 1991-1995 et 1996-2000, le taux de mortalité infantile parmi le reste de la population manitobaine a diminué de 7,7 % alors que celui des Premières nations est resté inchangé.

Tableau 6.12 Résultats des grossesses et mortalité infantile parmi les Premières nations comparativement aux naissances parmi le reste de la population au Manitoba, 1991-2000

	Premières nations	Autres que Premières nations	RR
Décès (pour 1 000) :			
Mortalité néonatale	3,7	3,3	1,12 (0,90, 1,39)
Mortalité post-néonatale	6,1	1,7	3,57 (2,91, 4,38)*
Mortalité infantile	9,8	5,0	1,94 (1,68, 2,25)*
1991-1995	9,8	5,2	1,89 (1,53, 2,33)*
1996-2000	9,8	4,8	2,02 (1,65, 2,46)*
Causes de la mortalité infantile :			
Anomalies congénitales	2,9	1,8	1,66 (1,29, 2,15)*
États associés à l'immaturation	0,9	1,1	0,76 (0,49, 1,19)
Asphyxie néonatale	0,5	0,3	1,41 (0,74, 2,69)
SMSN post-néonatal	1,8	0,4	4,47 (3,00, 6,65)*
Infections	0,8	0,3	2,61 (1,52, 4,48)*

RR = ratio de risque; IC = intervalle de confiance 95 %, *P<0,05,

³⁶ Ridd, D. 2008, « Provincial Injury Data – The Good News and the Bad News », You & Me Injury Free, Winnipeg, Manitoba.
Luo ZC, Wilkins R, Heaman M, Martens P, Smylie J, Hart L, Wassimi S, Simonet F, Wu Y, Fraser WD. « Neighborhood Socioeconomic Characteristics, Birth Outcomes and Infant Mortality among First Nations and Non-First Nations in Manitoba, Canada », The Open Women's Health Journal, 2010, 4, p. 55-61.

Les taux de mortalité infantile sont répartis en deux catégories : néonataux (de la naissance à 28 jours) et post-néonataux (de 28 jours à un an). Les taux néonataux reflètent l'accès aux services, la qualité des soins de santé et les circonstances pendant la grossesse et l'accouchement. La différence des taux néonataux entre les Premières nations et le reste de la population n'était pas significative sur le plan statistique. Les taux post-néonataux, qui reflètent généralement les facteurs socioéconomiques et environnementaux, étaient 3,57 fois plus élevés parmi les Premières nations.

Les anomalies congénitales (déficiences ou malformations du fœtus) représentaient la cause la plus courante de mortalité infantile pendant cette période, et le taux était beaucoup plus élevé parmi les nouveau-nés des Premières nations du Manitoba comparativement aux autres nouveau-nés (2,9 contre 1,8 pour 1 000 naissances). Les taux de décès causés par des infections et par le SMSN post-néonatal étaient également beaucoup plus élevés parmi les naissances des Premières nations.

Au Manitoba, le taux de mortalité infantile chez les Métis était de 5,7 décès pour 1 000 naissances, entre 1997 et 2006, soit légèrement inférieur au taux de 6,8 pour 1 000 pour le reste de la population (MCHP-MMFS, p. 233). La différence de taux était semblable en matière de mortalité néonatale (3,9 c. 4,6) et post-néonatale (1,8 c. 2,2).

Affections chroniques

Les affections chroniques incluent les maladies et autres problèmes de santé qui ont un effet débilisant constant sur la santé et les circonstances sociales d'un individu.

En 2002-2003, plus de la moitié (54 %) des adultes des Premières nations vivant dans les réserves au Manitoba étaient atteints d'une affection chronique (RHS, p. 67). Le Tableau 6.13 énumère les cinq affections chroniques les plus fréquentes diagnostiquées parmi les enfants, les adolescents et les adultes des Premières nations (RHS, p. 67-68).

Tableau 6.13 Affections chroniques les plus fréquemment déclarées parmi les enfants, les adolescents et les adultes des Premières nations vivant dans les réserves, 2002-2003

Enfants	%	Adolescents	%	Adultes	%
Asthme	11,1	Asthme	10,6	Diabète	25,0
Allergies	8,8	Allergies	7,9	Arthrite	20,5
Infections ou problèmes d'oreilles	8,2	Bronchite	3,5	Hypertension	16,2
Bronchite	3,0	Infections ou problèmes d'oreilles	3,5	Allergies	13,5
Trouble d'apprentissage	2,2	Cécité ou problèmes de vue	2,8	Asthme	8,5

Les pages suivantes fournissent des données plus détaillées sur trois des affections chroniques les plus courantes parmi les Autochtones du Manitoba :

- diabète;
- asthme ou autres affections respiratoires;
- arthrite.

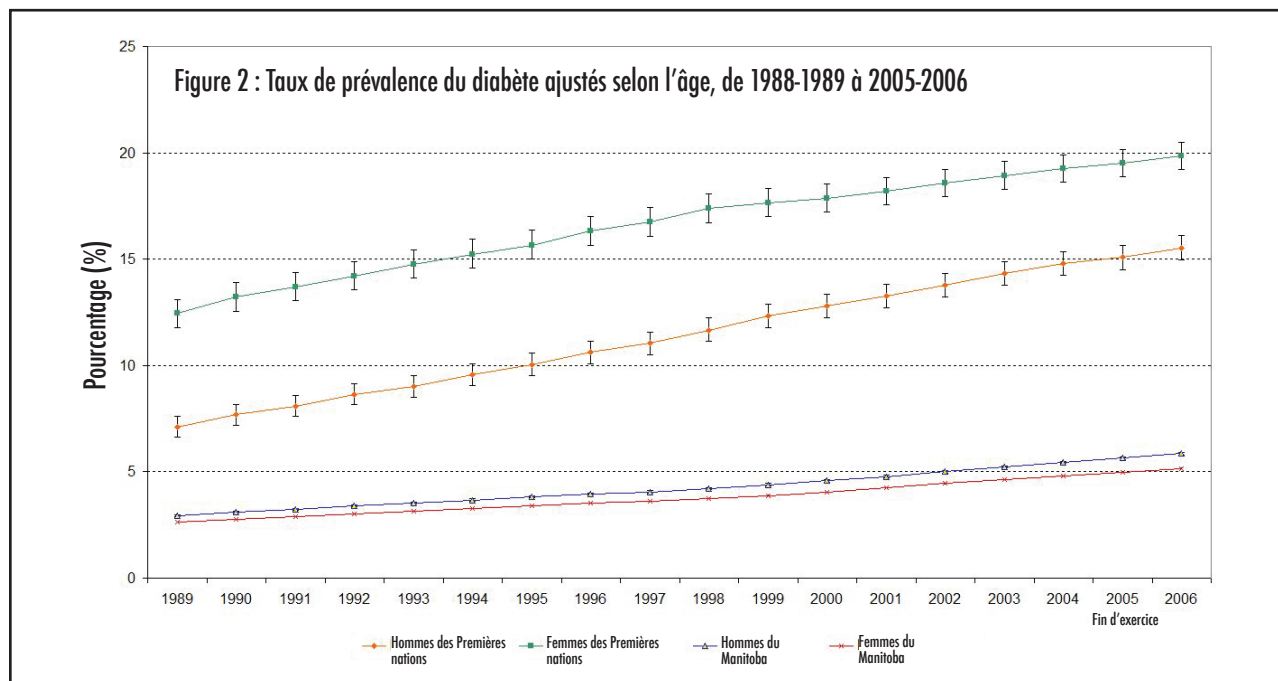
Diabète

Le diabète est une affection chronique causée par l'incapacité de l'organisme à produire ou à utiliser suffisamment d'insuline. Il peut entraîner de graves complications et la mort prématurée.

Comme il est indiqué dans le Tableau 6.13 précédent, en 2002-2003, le diabète a été l'affection chronique la plus couramment déclarée parmi les adultes des Premières nations vivant dans les réserves du Manitoba. Le nombre de membres des Premières nations atteints du diabète a considérablement augmenté (plus du triple entre 1989 et 2006) et on s'attend à ce que ce nombre augmente de 50 % supplémentaires d'ici 2016.²⁷ En 2005-2006, 10,4 % des Manitobains des Premières nations âgés d'un an ou plus avaient le diabète, comparativement à 6,4 % pour le reste de la population.²⁸

Le Graphique 6.2²⁹ illustre la progression régulière du taux de diabète parmi les Manitobains des Premières nations entre 1989 et 2006, pour les hommes (de 7,1 % à 15,5 %) et pour les femmes (de 12,5 % à 20,0 %). En 2006, le taux des Premières nations était environ trois fois le taux global au Manitoba pour les hommes et presque quatre fois ce taux pour les femmes.

Graphique 6.2



Les Manitobains et Manitobaines des Premières nations ont le diabète à un âge plus précoce que le reste de la population de la province (Graphique 6.3).³⁰ En 2005-2006, la prévalence du diabète est maximale à un âge plus précoce parmi les membres des Premières nations du Manitoba (entre 60 et 79 ans) comparativement à l'ensemble de la population de la province (entre 70 et 84 ans).

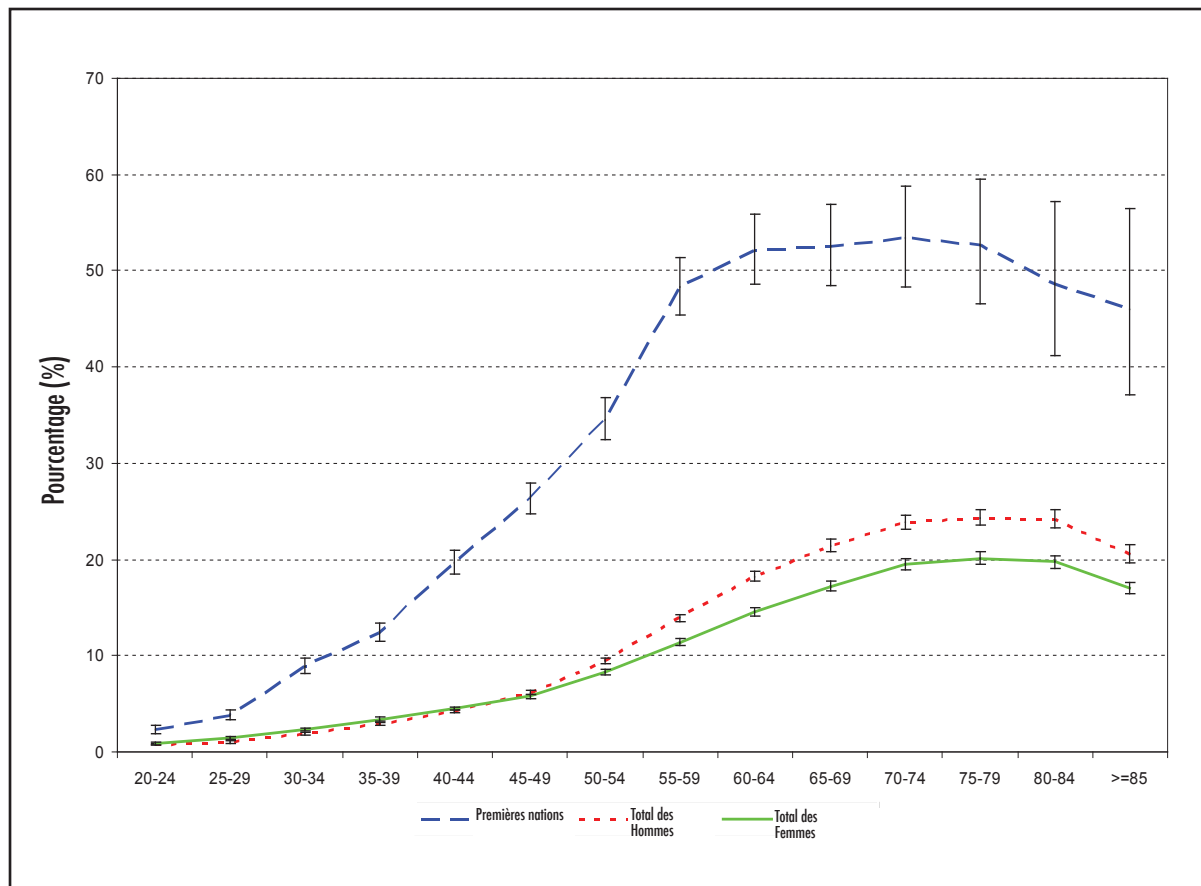
²⁷ Diabetes in Manitoba 1989 to 2006 – Report of Diabetes Surveillance, 2009, p. 75

²⁸ Diabetes in Manitoba, p. 7

²⁹ Diabetes in Manitoba, p. 7

³⁰ Diabetes in Manitoba, p. 10

Graphique 6.3



Les taux de diabète nouvellement diagnostiqué parmi les Premières nations sont beaucoup plus élevés que parmi l'ensemble des Manitobains, et cela dans tous les groupes d'âge de dix ans et plus. De plus, les nouveaux diagnostics atteignent leur maximum à un âge plus précoce parmi les Premières nations du Manitoba (entre 55 et 84 ans), comparativement aux autres Manitobains et Manitobaines (entre 65 et 79 ans).³¹ Les nouveaux diagnostics sont régulièrement plus fréquents parmi les femmes des Premières nations que parmi les hommes, mais l'écart a diminué progressivement pour passer de 7 pour 1 000 en 1988-1989 à 2 pour 1 000 en 2005-2006.³²

Complications et utilisation des services de santé

Le diabète peut entraîner toute une gamme de complications (Graphique 6.4). Les Premières nations du Manitoba ont enregistré des taux de complications plus élevés que l'ensemble de la population de la province :³³

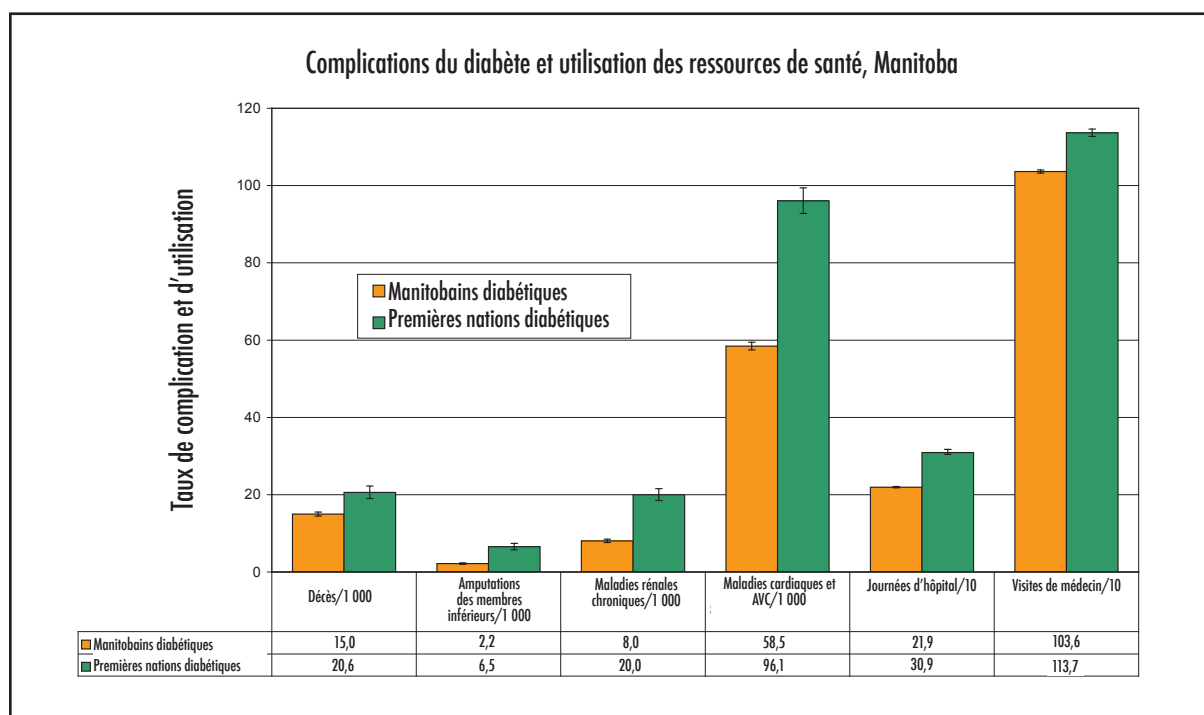
³¹ Diabetes in Manitoba, p. 25

³² Diabetes in Manitoba, p. 17

³³ Santé et Mode de vie sain Manitoba. Puchtinger R. Diabetes in Manitoba 1989 to 2006 – Report of Diabetes Surveillance, 2009. Les taux sont ajustés selon l'âge pour refléter les moyennes sur cinq ans.

- Le taux de mortalité était plus élevé de 39 % (entre 2001-2002 et 2005-2006).
- Le taux d'amputation des membres inférieurs était presque trois fois plus élevé (moyennes entre 1999-2000 et 2003-2004).
- Le taux d'hospitalisation pour maladie rénale chronique était 2,5 fois plus élevé (moyennes entre 1999-2000 et 2003-2004).
- Le taux d'hospitalisation pour maladie cardiaque et accident vasculaire cérébral était plus élevé de 64 % (moyennes entre 1999-2000 et 2003-2004).
- Le taux de journées d'hospitalisation était plus élevé de 41 % (entre 2001-2002 et 2005-2006).
- Le taux de visites chez le médecin était plus élevé de 10 % (entre 2001-2002 et 2005-2006).

Graphique 6.4



Les Métis du Manitoba ont aussi des taux de diabète plus élevés que le reste de la population de la province (MCHP-MMFS, p. 113). Entre 2004-2005 et 2006-2007, le taux était de 11,8 % parmi les Métis, comparativement à 8,8 % pour le reste de la population du Manitoba. Les Métis ont également un taux plus élevé d'amputation des membres inférieurs parmi les diabétiques, comparativement à tous les autres Manitobains : 24,1 c. 16,2 cas pour 1 000 habitants (MCHP-MMFS, p. 118).

Asthme et morbidité respiratoire totale

L'asthme est une inflammation chronique des voies respiratoires causant des symptômes légers à graves notamment l'essoufflement, le serrement de poitrine (oppression), la toux et la respiration sifflante. La morbidité respiratoire totale (MRT) est une expression qui regroupe l'asthme et d'autres maladies respiratoires comme la bronchite chronique ou aiguë, l'emphysème et la maladie pulmonaire obstructive chronique.

Selon la RHS, l'asthme est l'affection chronique la plus couramment diagnostiquée chez les enfants et adolescents des Premières nations. Selon la CCHS, 12,4 % des Autochtones vivant hors-réserve en 2006 ont déclaré qu'ils avaient de l'asthme, comparativement à 7,9 % dans l'ensemble de la population du Manitoba.

La MCHP-MMFS (p. 109) fournit des données sur la MRT. En 2006-2007, 13,6 % des Métis du Manitoba étaient atteints de MRT, comparativement à 10,6 % pour le reste de la population manitobaine.

Arthrite

L'arthrite ou les rhumatismes sont un ensemble d'affections qui touchent les articulations (MCHP-MMFS, p. 105). Le Tableau 6.4 fournit les taux de prévalence parmi les populations autochtones du Canada.³⁴ Ces taux sont 1,3 et 1,6 fois plus élevés que les taux comparables de l'ensemble de la population adulte du Canada, en tenant compte de l'âge.

Tableau 6.14 Prévalence de l'arthrite parmi les Autochtones du Canada

	Groupe d'âge	Année de l'étude	Prévalence
Métis	15 ans et plus	2002-2003	21 %
Premières nations dans les réserves	20 ans et plus	2007-2008	19 %
Premières nations hors-réserve	15 ans et plus	2006	18 %
Inuits	15 ans et plus	2006	13 %

Comparativement à tous les autres Manitobains, les membres des Premières nations du Manitoba ont représenté environ deux fois plus de demandes de règlement de la part des médecins pour les trois principaux diagnostics d'arthrite (Tableau 6.15).³⁵

Tableau 6.15 Demandes de règlement soumises par les médecins pour les diagnostics d'arthrite parmi les Premières nations du Manitoba (1986-1996)

Diagnostic	Moyenne annuelle des demandes de règlement pour 1 000 habitants (1986-1996)	
	PN	Reste de la population manitobaine
Polyarthrite rhumatoïde	10	5
Arthrose	58	34
Arthropathie non spécifiée	53	28

³⁴ Agence de la santé publique du Canada. *Vivre avec l'arthrite au Canada : Un défi de santé personnel et de santé publique*, 2010, p. 70-75.

³⁵ Barnabe C, Elias B, Bartlett J, Roos L and Peschken C. Arthritis in Aboriginal Manitobans: Evidence for a High Burden of Disease. *The Journal of Rheumatology*, 2008, 35:6: pg. 1146-47.

La CCHS indique que les taux d'arthrite autodéclarée étaient presque égaux entre les Autochtones vivant hors-réserve et le reste de la population du Manitoba, en 2005 (18,9 % c. 18,5 %).

Selon la MCHP-MMFS (p. 105), les Métis du Manitoba avaient une prévalence d'arthrite plus élevée que celle du reste de la population de la province, entre 2005-2006 et 2006-2007 (24,2 % c. 19,9%).

Maladies transmissibles

Cette section fournit des données sur deux maladies transmissibles courantes :

- VIH/SIDA – un virus bien connu (VIH) pouvant entraîner le SIDA, la dégénérescence du système immunitaire.
- Tuberculose – une maladie infectieuse qui touche les poumons.

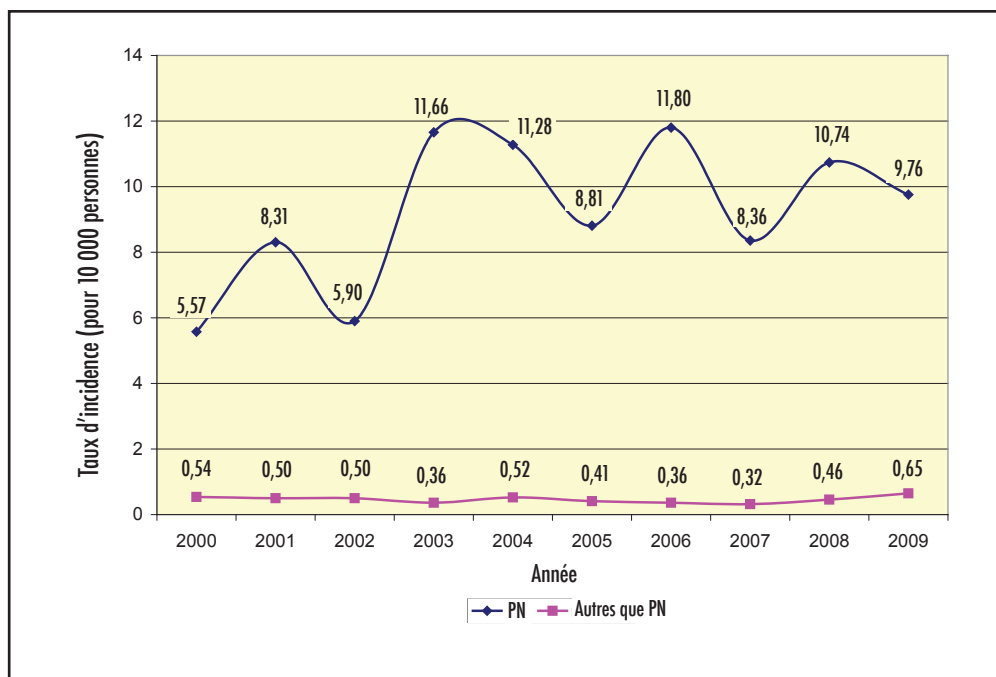
VIH/SIDA

Parmi les nouveaux cas de VIH communiqués à Santé Manitoba en 2009, 27 % étaient des Autochtones, une catégorie regroupant les Premières nations, les Métis et les Inuits. Entre 1999 et 2008, 35 % des nouveaux cas de VIH ont été signalés parmi les Autochtones. Il faut noter que le taux inférieur des cas autochtones en 2009 ne reflète peut-être pas les véritables changements, car, dans 29 % des cas, l'ethnicité était inconnue ou manquante.

Tuberculose

Entre 2000 et 2009, les taux de tuberculose ont été régulièrement plus élevés parmi les Premières nations du Manitoba, comparativement aux autres personnes du Manitoba (Graphique 6.5). Parmi les Premières nations, les taux ont varié entre 5,6 et 11,8 cas pour 10 000 habitants, alors que pour les autres Manitobains, il a régulièrement été bien inférieur à un cas pour 10 000 personnes.

Graphique 6.5
Taux d'incidence de la tuberculose, selon l'année et le statut, parmi les Premières nations du Manitoba, 2000-2009



CHAPITRE SEPT : LOGEMENT ET MOBILITÉ

7.1 INTRODUCTION

1.0 Aperçu des principales questions

Le logement est l'une des nécessités de base ainsi que l'un des principaux déterminants de la qualité de vie. Les choix de logement sont fonction de la capacité à payer d'un individu ou d'un ménage, sachant qu'il est nécessaire de disposer d'assez de revenu pour couvrir tous les autres besoins essentiels.

Dans les collectivités hors-réserve, les décisions en matière de logement sont soumises aux fluctuations de l'offre et de la demande.

Autrement dit, les coûts de logement dépendent des coûts de construction et de la disponibilité ou de l'offre de logements à louer et à vendre. La demande dépend des revenus disponibles et du besoin de logements qui correspondent à la taille des familles, aux modes de vie et à la croissance de la population.

La qualité, la taille convenable et le coût abordable d'une habitation occupée sont les trois critères essentiels utilisés pour déterminer si les choix de logement correspondent aux besoins. Des indicateurs décrivant ces critères sont employés couramment et régulièrement partout au Canada.

On peut se servir de ces indicateurs pour déterminer si un ménage a un « besoin impérieux de logement », autrement dit, s'il est désavantagé en matière de logement.

Un quatrième critère concerne le mode d'occupation. Il fait la différence entre les logements achetés et loués. Le fait d'être propriétaire de son logement sous-entend une meilleure situation financière et une plus grande capacité à apporter des changements au logement.

La surveillance des changements parmi les indicateurs sert à éclairer les politiques de logement. Elle permet aussi de comparer la situation de divers groupes de la société en matière de logement, dans ce cas, les Autochtones et les non-Autochtones.

Cet aperçu met en lumière les statistiques récentes sur la situation générale des Manitobains sur le plan du logement. Lorsqu'elles existent, les données vont servir à souligner les différences en matière de logement parmi divers sous-groupes : les populations des réserves, les Métis et les Indiens inscrits ainsi que les régions urbaines et rurales.

L'expression « logement acceptable » s'entend d'un logement qui répond aux normes suivantes de qualité, de taille et d'abordabilité.

Des logements de qualité sont des logements qui ne nécessitent pas de réparations majeures.

Des logements de taille convenable possèdent un nombre suffisant de chambres pour la taille et la composition des ménages qui les occupent.

Des logements abordables coûtent moins de 30% du revenu du ménage avant impôts.

On considère qu'un ménage a un besoin impérieux de logement si son logement ne respecte pas au moins l'une de ces normes et s'il doit consacrer au moins 30 % de son revenu avant impôts pour payer un logement acceptable.

La deuxième partie de ce chapitre aborde le sujet des modes de migration des différents groupes d'identité.

2.0 Sources des données

Nous avons utilisé deux sources de renseignements principales pour décrire les conditions de logement.

- Le Recensement mené tous les cinq ans par Statistique Canada est le moyen principal avec lequel on recueille des renseignements pertinents sur les caractéristiques des logements. Les données communiquées sont à la base de toute une gamme de travaux de recherche et d'études spéciales sur le thème du logement. Pour cet aperçu, nous utiliserons les données des recensements de 2006 et de 2001.
- La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) constitue l'autre source majeure de renseignements sur les questions de logement. La SCHL représente la principale autorité nationale en matière de logement au Canada. L'Observateur du logement au Canada, une revue publiée par la SCHL, comprend des renseignements sur la situation des Autochtones habitant dans les réserves en matière de logement.

2.1 Données sur les populations déclarant avoir une identité autochtone – Définitions

Le terme « Autochtone » regroupe toutes les populations indigènes. Du point de vue des politiques, les trois principaux sous-groupes d'Autochtones sont les Premières nations, les Métis et les Inuits.

Les catégories d'identité prévues dans le Recensement fournissent divers choix aux répondants des Premières nations, notamment l'appartenance à la catégorie d'Indien d'Amérique du Nord (réponse unique) et à la catégorie d'Indien inscrit. L'appartenance unique aux catégories de Métis et d'Inuit correspond aux personnes qui choisissent l'une de ces désignations comme identité unique.

Les données de la SCHL portent sur les ménages autochtones. Lorsqu'elles sont détaillées, elles correspondent aux groupes des Premières nations, soit les Indiens inscrits et non inscrits, plutôt qu'aux groupes d'Indiens inscrits ou d'Indiens d'Amérique du Nord, qui sont utilisés dans le Recensement. La SCHL fait également référence aux groupes des Métis et des Inuits.

Même s'il existe des différences dans les définitions et dans les unités de mesure de ces deux principales sources de données, l'objectif est de mettre l'accent sur les renseignements essentiels qui sont nécessaires pour déterminer les principales tendances statistiques. En réalité, les principales tendances sont assez faciles à déterminer et les résultats sont extrêmement cohérents dans les deux sources de données.

3.0 Répartition de la population

a) Emplacement

En 2005, 71,8 % de la population du Manitoba habitait dans des zones urbaines, selon le Recensement de 2006; 23 % résidait dans des zones rurales et les 6,2 % restants habitaient dans des réserves indiennes. Sur les 100 175 Indiens d'Amérique du Nord au Manitoba, 55,7 % résidaient dans les réserves indiennes, 34,7 % dans les zones urbaines et le reste dans les zones rurales de la province. Sur les 71 495 Métis du Manitoba, 70,4 % habitaient dans des zones urbaines, 28,8 % dans des zones rurales et moins d'un pour cent dans les réserves. Parmi les non-Autochtones du Manitoba, 76 % habitaient dans des centres urbains et le reste dans des zones rurales, sauf pour quelques-uns qui ont déclaré habiter dans les réserves au moment du Recensement de 2006.

b) Différences juridiques et institutionnelles

Il existe des différences juridiques et administratives très importantes pour les logements dans les réserves et hors-réserve. Généralement, les membres des Premières nations qui vivent dans les réserves habitent dans des logements qui ont été construits avec des fonds du gouvernement du Canada. Les habitations sont assignées aux ménages par le conseil ou les dirigeants de la bande indienne. Selon les dispositions de la Loi sur les Indiens, les logements dans les réserves sont généralement considérés comme appartenant à la communauté. Le ménage est responsable des travaux mineurs d'entretien. Les réparations majeures ou le remplacement du logement sont la responsabilité de la bande indienne et du gouvernement fédéral. Contrairement aux propriétaires de logements à l'extérieur des réserves, les occupants de logements dans les réserves n'ont pas d'hypothèque et ils n'accèdent pas non plus à la propriété de ces habitations.

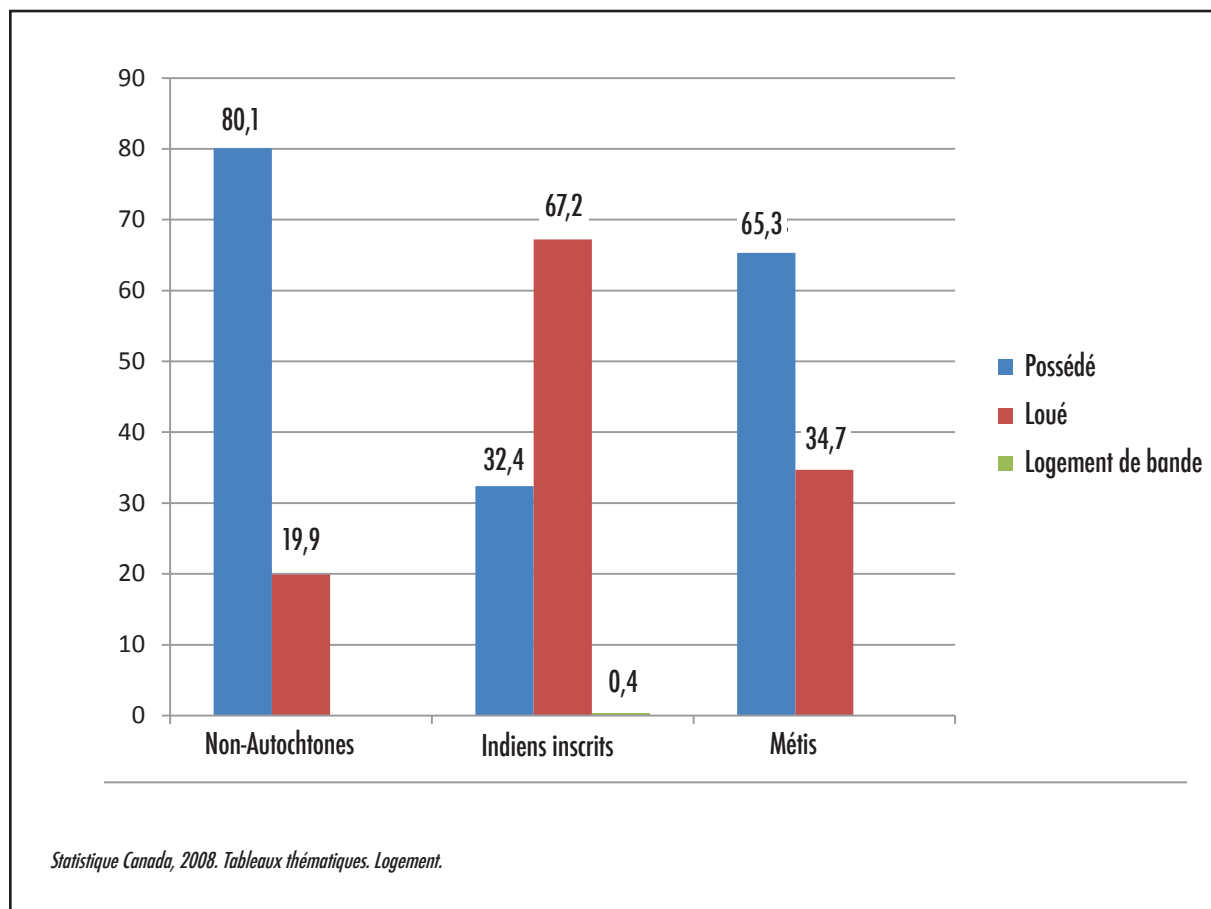
Les dispositions institutionnelles régissant les logements hors-réserve sont généralement semblables pour les Autochtones et les non-Autochtones, tout comme les facteurs qui influent sur le choix d'habitation. En conséquence, lorsqu'on décrit la situation des Premières nations en matière de logement, il est important d'évaluer séparément la situation et les conditions dans ce domaine dans les réserves et à l'extérieur des réserves.

7.2 LOGEMENT HORS-RÉSERVE

4.0 Mode d'occupation

On entend par mode d'occupation le statut d'une habitation sur le plan du régime de propriété; autrement dit, le logement appartient à l'occupant ou bien il est loué. En général, l'accession à la propriété sous-entend une plus grande autonomie pour transformer ou améliorer l'état du logement. Cela nécessite un investissement qui suggère que l'occupant a peut-être un revenu plus élevé ou davantage de ressources et qu'il est probablement plus impliqué dans le quartier, car les propriétaires ont moins tendance à être mobiles que les locataires. Pour appartenir au propriétaire, le logement n'a pas besoin d'être entièrement payé.

Graphique 7.1 Mode d'occupation des logements à l'extérieur des réserves du Manitoba, selon la catégorie d'identité (en %), 2005



Plus de 80 % des non-Autochtones du Manitoba étaient propriétaires de leur résidence en 2005. Les Autochtones du Manitoba ont déclaré un taux d'accession à la propriété très inférieur, car 65,3 % de l'ensemble des répondants métis et seulement 32,4 % des Indiens inscrits étaient propriétaires.

Comparativement aux taux d'accession à la propriété de l'an 2000, en 2005, les Indiens inscrits et les non-Autochtones du Manitoba ont enregistré une légère augmentation par rapport à leurs taux respectifs de 31,4 % et 78,8 %. Les répondants métis ont enregistré une augmentation importante de leurs taux, qui sont passés de 59,7 % à 65,3 % entre les deux années de recensement. Ces améliorations sont une continuation de l'augmentation des taux que l'on avait constatée entre les années de recensement de 1996 et 2001.

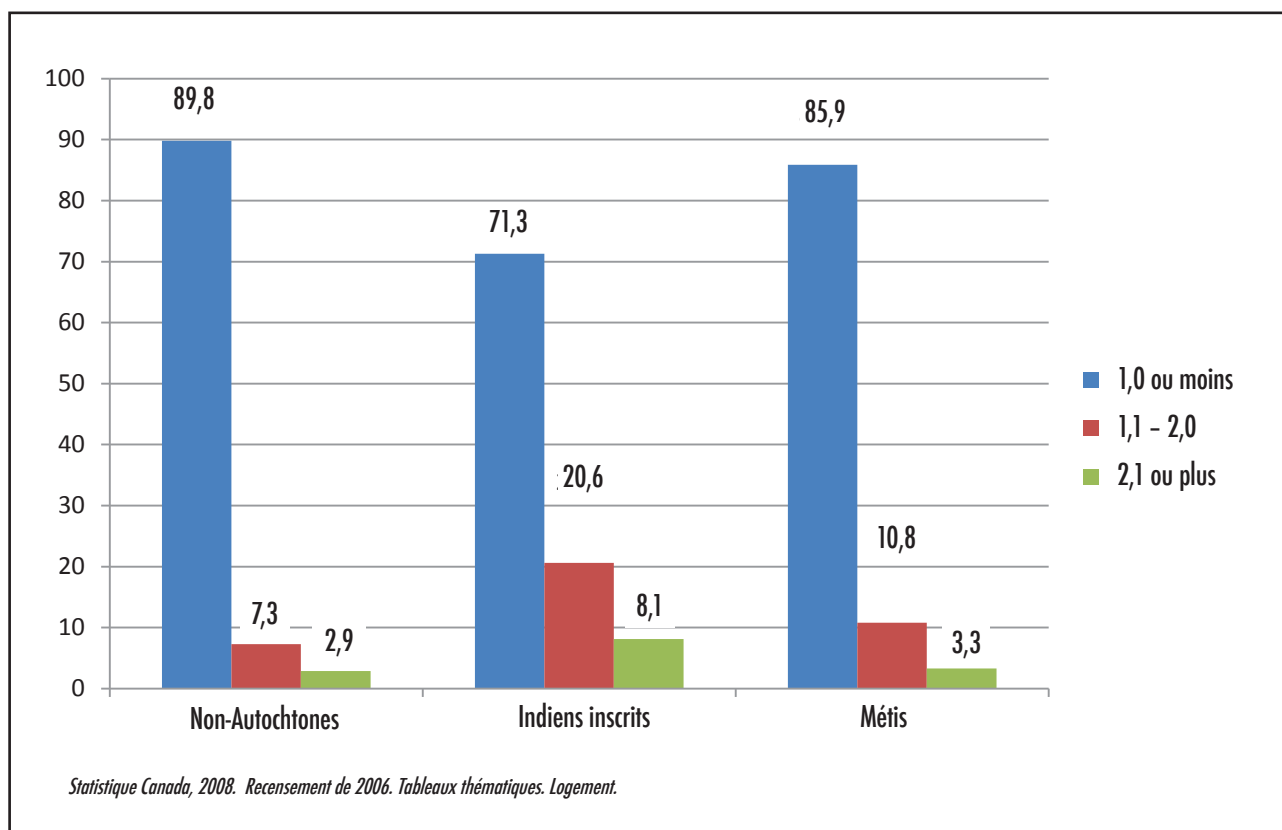
À Winnipeg, il existe davantage d'options en matière de logements locatifs. Tous les groupes d'identité ont des taux d'accession à la propriété moins élevés à Winnipeg, comparativement à d'autres régions de la province. Les taux atteignaient 75,7 %, 24,2 % et 56,7 % parmi les non-Autochtones, les Indiens inscrits et les Métis, respectivement. Le taux est très inférieur pour les Indiens inscrits et les Métis à Winnipeg par rapport à l'extérieur de la ville. La différence est moins marquée pour les non-Autochtones.

5.0 Taille convenable

La taille convenable d'une habitation par rapport aux besoins d'un ménage se mesure au degré de surpeuplement. La norme nationale d'occupation est respectée s'il y a suffisamment de chambres à coucher pour le nombre de personnes et la composition du ménage. Un logement est de taille convenable s'il comporte une chambre pour :

- chacun des couples qui y cohabitent;
- chacune des personnes seules de 18 ans et plus dans le ménage;
- deux enfants de même sexe de moins de 18 ans;
- chaque garçon ou fille additionnel, sauf si la famille compte des enfants de sexe opposé qui ont moins de 5 ans, auquel cas ils sont sensés partager une chambre.

Graphique 7.2 Taille convenable des logements à l'extérieur des réserves du Manitoba, selon la catégorie d'identité (en %), 2005



En 2006, la majorité des Manitobains vivant hors-réserve habitaient dans des logements jugés de taille convenable par rapport à leurs besoins. Leurs habitations possédaient un nombre suffisant de chambres pour la taille et la composition des ménages. Il n'y avait pas de différence appréciable entre les Métis et les non-Autochtones du Manitoba dans ce domaine. La situation n'était pas aussi favorable pour les Indiens inscrits. Un Indien inscrit sur quatre vivait dans des logements surpeuplés au Manitoba. En 2006, environ 8,1 % des Indiens inscrits vivaient dans des logements où chacune des chambres était occupée par plus de deux personnes, comparativement à environ 3 % des non-Autochtones et des Métis du Manitoba.

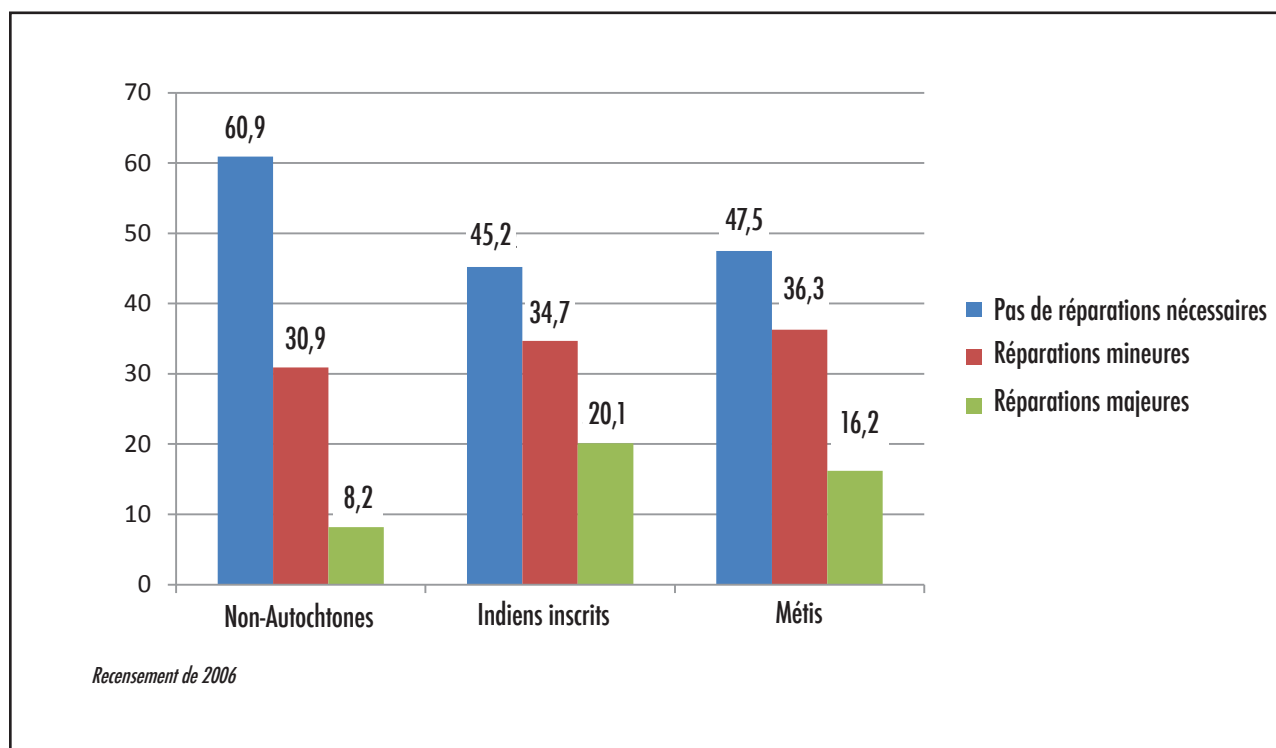
En dépit de la disparité apparente entre les Indiens inscrits et les autres groupes d'identité, le surpeuplement a diminué de façon significative et régulière au fil des années pour l'ensemble des Manitobains. Cela reflète la diminution de la taille des ménages, l'amélioration du niveau de vie, le coût relativement abordable du logement au Manitoba et le désir de commodités et d'espace accrus dans les habitations.

6.0 État

L'état du logement est un deuxième élément clé qui détermine la qualité et le caractère adéquat du logement. Les renseignements sur l'état du logement sont fonction de l'évaluation du répondant. Les répondants devaient indiquer si le logement qu'ils occupaient l'année précédente nécessitait des réparations mineures, des réparations majeures ou seulement un entretien régulier.

En 2006, près de 61 % des non-Autochtones du Manitoba vivant hors-réserve ont indiqué que leur logement n'avait pas besoin de travaux de réparation, alors qu'environ 31 % ont fait remarquer qu'il nécessitait des réparations mineures et 8,2 % des réparations majeures.

Graphique 7.3 État des logements au Manitoba, selon la catégorie d'identité (en %), 2005



Une plus grande proportion d'Autochtones du Manitoba vivaient dans des logements qui nécessitaient des réparations, 16,2 % des Métis et 20,1 % des Indiens inscrits ayant indiqué le besoin de réparations majeures dans leurs logements.

Pour les habitants de Winnipeg, les tendances étaient similaires, sauf que le pourcentage d'habitations ne nécessitant aucune réparation était d'environ deux points plus élevé parmi tous les groupes d'identité. Le pourcentage des répondants ayant indiqué des réparations majeures nécessaires était légèrement inférieur pour les trois groupes. Même si l'état des logements de l'ensemble des groupes d'identité était meilleur à Winnipeg en 2005, comparativement à la province dans son ensemble, les Indiens inscrits étaient régulièrement sur-représentés parmi les occupants de logements de qualité inférieure, tant à Winnipeg qu'au Manitoba.

En ce qui concerne l'état des logements, la situation est semblable pour les répondants métis. Selon le Recensement de 2006, les Métis et les Indiens inscrits vivent dans des habitations dont les besoins de réparations majeures sont respectivement de 2 à 2,5 fois le taux des non-Autochtones du Manitoba.

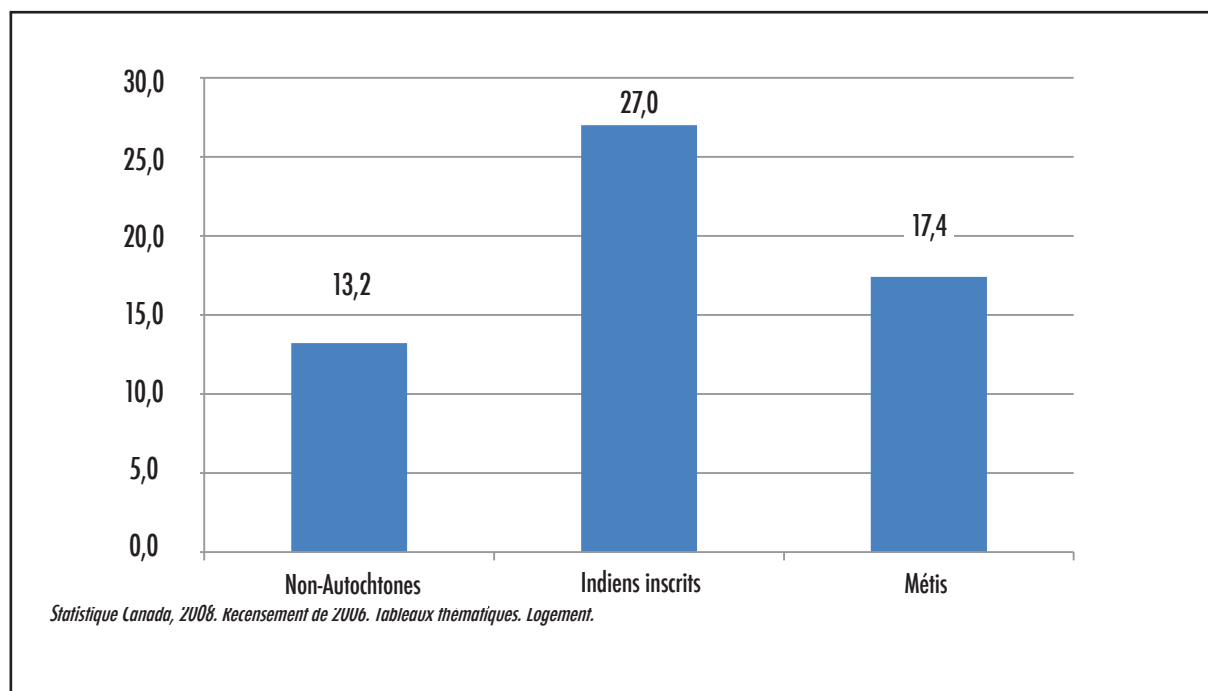
7.0 Abordabilité

L'abordabilité est un facteur essentiel qui détermine le plus souvent le type, la taille et la qualité du logement auquel un ménage peut accéder. Le faible revenu d'un ménage signifie souvent qu'il faut faire des compromis sur la taille du logement à acheter ou à louer, sur son état ainsi que sur le quartier. Ceux qui dépensent relativement plus d'argent sur le logement que ce qu'ils peuvent se permettre ont moins de revenu disponible pour d'autres achats essentiels comme la nourriture, les vêtements et le transport.

De façon générale, l'affectation de 30 % du revenu disponible au logement est considérée comme un montant raisonnable, c'est-à-dire un montant qui permet à un ménage d'avoir suffisamment de ressources pour les autres nécessités de base. Les ménages qui dépensent plus de 30 % de leur revenu familial sur le logement sont considérés comme ayant un besoin impérieux de logement. Autrement dit, ces ménages risquent de ne pas avoir de ressources suffisantes pour acheter de la nourriture, des vêtements et autres articles essentiels. Il faut faire preuve de prudence en interprétant les données qui suivent, car l'utilisation de n'importe quel pourcentage ou taux isolé peut être trompeuse. Tous les ménages ne gèrent pas leurs revenus de la même façon et tous n'ont pas non plus nécessairement les mêmes besoins en ce qui concerne les autres dépenses. Cependant, on se sert couramment de la règle des 30 % comme indicateur général pour déterminer l'abordabilité du logement.

En 2005, environ 83,2 % de l'ensemble des Manitobains vivaient dans des ménages qui consacraient 30 % ou moins de leur revenu disponible au logement. Cependant, il existait des différences marquées parmi les trois groupes d'identité. Le pourcentage des Indiens inscrits vivant hors-réserve dans des ménages qui consacraient au moins 30 % de leur revenu au logement était plus de deux fois celui des non-Autochtones. Comparativement, les taux parmi les Métis et les non-Autochtones du Manitoba atteignaient 17,4 % et 13,2 % respectivement.

Graphique 7.4 Pourcentage des ménages vivant hors-réserve au Manitoba et consacrant plus de 30 % de leur revenu au logement, selon le



Une autre façon d'examiner l'abordabilité du logement consiste à utiliser un concept appelé le rapport coût d'habitation-revenu (RCHR). Plutôt que de simplement déterminer la proportion des ménages ou des individus qui vivent dans des ménages dont le revenu ne leur permet pas de payer régulièrement leurs coûts d'habitation, le RCHR explique davantage la proportion du revenu qui est, en moyenne, consacrée aux dépenses de logement.

Selon les renseignements figurant dans les tableaux thématiques du recensement de 2006, 22 % des ménages autochtones dépensaient au moins 30 % de leur revenu sur le logement alors que les 78 % restants ne connaissaient pas de problèmes d'abordabilité en matière de logement.

Parmi ceux qui avaient un besoin impérieux de logement, 23,2 % étaient propriétaires et le reste, soit 76,8 %, étaient locataires. Les propriétaires consacraient en moyenne 635 \$ ou 37,9 % de leur revenu moyen au logement et les locataires y consacraient en moyenne 513 \$ ou 40,8 %.

Il est intéressant de noter que les ménages autochtones n'ayant pas de besoin impérieux de logement dépensaient beaucoup plus d'argent tous les mois sur le logement, c'est-à-dire, presque 815 \$ par mois pour les propriétaires et 583 \$ pour les locataires. Pourtant, ces montants ne représentaient que 15 % et presque 20 % des revenus déclarés des ménages. En comparant ces données, il semble que la cause principale pour laquelle les ménages ont un besoin impérieux de logement n'est pas le coût du logement mais plutôt le revenu.

Au fil des années, la proportion des ménages autochtones considérés comme ayant

un besoin impérieux de logement a diminué de 34 % (Recensement de 1996) à 25,8 % (Recensement de 2001) et à 22 % (Recensement de 2006).

Du fait que le logement est devenu plus abordable pour les ménages autochtones, le pourcentage du revenu consacré à ce domaine a régulièrement baissé pour les locataires. Par exemple, alors que les locataires ayant un besoin impérieux de logement consacraient un montant important de leur revenu au logement, 40,8 %, comme il a été rapporté lors du Recensement de 2006, ce montant était de 43,9 % en 2001 et de 45,1 % en 1996. Les locataires n'ayant pas de besoin impérieux de logement ont enregistré des réductions plus modestes du ratio RCHR, puisqu'il est passé de 15,6 % à 15,1 % puis à 15 %, depuis le Recensement de 1996.

Les propriétaires autochtones qui n'avaient pas de besoin impérieux de logement dépensaient plus pour leur logement que leurs homologues locataires, soit 17,4 % (recensement de 1996) et 16,8 % (recensements de 2001 et de 2006). La diminution du RCHR peut s'expliquer par la baisse régulière des taux hypothécaires, qui a compensé l'augmentation des prix de vente des habitations individuelles.

Les ménages autochtones qui avaient un besoin impérieux de logement et étaient propriétaires de leurs habitations ont enregistré une forte augmentation (en moyenne de 26,8 %) de leurs revenus entre les deux années de recensement. Malgré cette augmentation de revenu, leur RCHR moyen est passé de 36 à 37,9 %, car leurs coûts de logement ont augmenté plus vite que leurs revenus.

Pour les ménages autochtones dans leur ensemble, l'abordabilité des logements s'est améliorée, à la fois en ce qui concerne le nombre de ménages ayant besoin de logement et en ce qui concerne le pourcentage du revenu total qui est nécessaire pour payer les dépenses de logement. Pour un grand nombre, les revenus ont augmenté plus rapidement que le coût du logement.

Le logement est une question complexe dont les critères clés sont notamment l'abordabilité, la taille et la qualité. Selon la SCHL, la majorité des ménages autochtones vivant hors-réserve à Winnipeg et au Manitoba sont capables d'accéder à ce que l'on considère comme des logements acceptables.

Tableau 7.1

Manitoba	Nbre total de ménages	Vivant dans un logement acceptable ou capables d'y accéder	
		% de tous les ménages	Revenu moyen (\$)
Ensemble des ménages autochtones	50 700	77,6	62 196
Propriétaires	26 860	90,2	74 705
Locataires	23 845	63,4	42 154
Winnipeg	Nbre total de ménages	Vivant dans un logement acceptable ou capables d'y accéder	
		% de tous les ménages	Revenu moyen (\$)
Ensemble des ménages autochtones	30 240	77,0	62 615
Propriétaires	14 290	94,1	78 293
Locataires	15 955	61,7	41 197

Statistique Canada, 2008, Recensement de 2006, Tableaux thématiques, Logement.

À Winnipeg et au Manitoba, la majorité des ménages vivent dans un logement acceptable ou sont capables d'y accéder. Cependant, il existe des différences considérables entre les locataires et les propriétaires en ce qui concerne le revenu moyen et la capacité d'accéder à un logement acceptable.

Dans le Tableau 7.2, on examine le besoin impérieux de logement selon le type ou la source de besoin. De toute évidence, l'abordabilité est la cause la plus fréquente pour laquelle un ménage autochtone a un besoin impérieux de logement, suivie de la taille et de la qualité insuffisantes du logement.

Tableau 7.2 Besoin impérieux de logement parmi les Autochtones, selon le type de besoin et le mode d'occupation, 2005

Ménages autochtones du Manitoba		Ayant un besoin impérieux de logement, selon le type de besoin				
	Nbre total de ménages	% de ménages ayant un besoin impérieux de logement	Revenu moyen (\$) de ceux qui sont dans le besoin	% des logements insuffisamment abordables	% des logements de qualité insuffisante	% des logements de taille insuffisante
Ensemble des ménages	50 700	22,4	19 075	15,9	6,9	6,7
Propriétaires	26 860	9,8	23 751	6,2	4,2	1,8
Renters	23 845	36,6	17 661	26,8	10,1	12,4
Ménages autochtones de Winnipeg		Ayant un besoin impérieux de logement, selon le type de besoin				
	Nbre total de ménages	% de ménages ayant un besoin impérieux de logement	Revenu moyen (\$) de ceux qui sont dans le besoin	% des logements insuffisamment abordables	% des logements de qualité insuffisante	% des logements de taille insuffisante
Ensemble des ménages	30 240	23,0	17 622	18,0	5,5	7,8
Propriétaires	14 290	5,9	21 343	5,0	1,3	1,1
Locataires	15 955	38,3	17 109	29,6	9,2	13,8

Statistique Canada, 2009, Recensement de 2006, Tableaux thématiques, Logement.

Pour les locataires ayant un besoin impérieux de logement, la taille d'une habitation, de façon qu'il y ait suffisamment de chambres pour le nombre d'occupants, est un facteur à la fois à Winnipeg et dans le reste de la province du Manitoba. Les ménages autochtones ont tendance à être plus nombreux que dans l'ensemble de la population. Il semble qu'il est difficile de trouver un logement de taille convenable, surtout pour les familles à faible revenu.

7.3 LOGEMENT HORS-RÉSERVE

Environ 37,8 % des ménages des Premières nations, y compris les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits, habitaient dans des réserves en 2006. La grande majorité, soit 82 %, vivaient dans des logements de bande, d'après l'Observateur du logement au Canada, une revue publiée par la SCHL. Les familles restantes louaient leur habitation ou en étaient propriétaires. Les logements de bande sont la propriété de la bande et ils sont assignés aux familles, qui sont chargées de leur entretien et des réparations mineures. Les réparations majeures et les nouvelles constructions sont la responsabilité de la bande, avec le soutien financier du gouvernement fédéral sous forme de paiements de transfert destinés aux projets de logement dans les réserves. Les dispositions législatives ne prévoient aucun rôle pour les gouvernements provinciaux en matière de politique ou d'activité se rapportant au logement dans les réserves.

État des logements dans les réserves du Manitoba

On se sert de deux indicateurs pour évaluer la qualité des logements dans les réserves. Le premier est la taille, que l'on détermine en fonction du nombre de chambres par rapport à la taille et à la composition du ménage. Le deuxième est la qualité, qui mesure l'état de l'habitation en tenant compte de la quantité de réparations nécessaires pour faire en sorte que le logement soit vivable.

L'abordabilité, qui est un élément clé du logement hors-réserve, n'est pas un facteur pour ceux et celles qui ont l'usage d'une habitation sans avoir à payer de loyer mensuel ni d'hypothèque.

Sur le plan de la taille et de la qualité, les logements dans les réserves sont médiocres comparativement aux logements hors-réserve soumis aux conditions du marché.

Le tableau suivant (7.3) compare les changements dans l'incidence du besoin impérieux de logement pour les locataires et les propriétaires dans les réserves, et montre l'évolution des taux entre 2001 et 2006.

Tableau 7.3 Besoin impérieux de logement dans les réserves du Manitoba, selon le mode d'occupation et le type de besoin, 2005, 2001

Dans les réserves du Manitoba – 2006						
	Vivant dans un logement de taille et de qualité convenables ou capables d'y accéder			Vivant dans des logements de taille et de qualité insuffisantes et incapables d'accéder à un logement acceptable		
	Nbre total de ménages	% de l'ensemble des ménages	Total (en %) des logements inférieurs aux normes	Total (en %) des logements de taille insuffisante	Total (en %) des logements de qualité insuffisante	Total (en %) des logements de taille et de qualité insuffisantes
Total	13 950	56,6	43,4	6,9	25,5	11,0
Propriétaires	1 395	65,6	34,4	5,4	19,4	9,0
Locataires	1 120	66,1	33,9	7,1	17,0	9,4
Logements de bande	11 435	54,5	45,5	6,9	27,1	11,5
Dans les réserves du Manitoba – 2001						
	Vivant dans un logement de taille et de qualité convenables ou capables d'y accéder			Vivant dans des logements de taille et de qualité insuffisantes et incapables d'accéder à un logement acceptable		
	Nbre total de ménages	% de l'ensemble des ménages	Total (en %) des logements inférieurs aux normes	Total (en %) des logements de taille insuffisante	Total (en %) des logements de qualité insuffisante	Total (en %) des logements de taille et de qualité insuffisantes
Total	12 620	63,1	36,9	7,7	20,6	8,6
Propriétaires	1 275	65,5	34,5	5,9	20,0	8,6
Locataires	1 060	73,6	25,9	8,5	12,7	5,2
Logements de bande	10 285	61,6	38,4	8,0	21,5	8,9

Société canadienne d'hypothèques et de logement, 2009, L'Observateur du logement au Canada.

Entre 2001 et 2006, les habitants de logements de bande et de logements locatifs dans les réserves ont connu la plus grande détérioration dans la qualité du logement.

7.4 MOBILITÉ

Selon le Recensement de 2006, la population autochtone du Manitoba a été estimée à 171 250 habitants. Près de la moitié des Autochtones vivent dans les centres urbains, 32 % vivent dans les réserves et les 18 % restants vivent dans des collectivités éparpillées dans les régions rurales du Manitoba.

Winnipeg compte le plus grand nombre d'Autochtones en milieu urbain, soit environ 68 385. Ce nombre n'inclut pas tous les Autochtones qui ont peut-être vécu à Winnipeg à un moment de l'année; il ne correspond qu'au nombre de personnes qui vivaient à Winnipeg ce jour-là.

Plus de la moitié des Autochtones de Winnipeg ont déménagé au moins une fois entre 2001 et 2006.

Environ 43 % des Autochtones de Winnipeg habitaient à la même adresse cinq ans auparavant, comparativement à 62 % des non-Autochtones. Entre les recensements de 2001 et de 2006, 42 % des Autochtones avaient déménagé au moins une fois à l'intérieur de Winnipeg et le reste (14 %) étaient venus s'installer à Winnipeg après avoir habité dans une autre collectivité. Une collectivité s'entend d'une autre municipalité, d'une réserve ou d'une région rurale (Tableau 7.4).

Tableau 7.4 Mobilité, selon le groupe d'identité, Winnipeg, 2006

Mobilité des Autochtones et des non-Autochtones âgés d'au moins cinq ans, Winnipeg, 2006						
Mobilité	Autochtones			Non-Autochtones		
	Hommes et femmes	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage					
Habitaient à la même adresse (logement) cinq ans plus tôt	43,4	44,9	42,0	62,1	61,6	62,5
Habitaient dans la même collectivité mais à une adresse (logement) différente	42,3	41,3	43,2	25,9	26,2	25,6
Habitaient dans une collectivité différente	14,3	13,8	14,8	12,1	12,2	11,9

Statistique Canada. 2008. Recensement de 2006. Tableaux thématiques. Population.

L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2006 constitue une autre source de renseignements sur la mobilité des Autochtones du Manitoba. L'EAPA est une enquête nationale qui est menée tous les cinq ans par Statistique Canada. Elle recense les Autochtones (Premières nations vivant hors-réserve, Métis et Inuits) habitant dans des localités urbaines, rurales et du Nord partout au Canada afin d'obtenir des données sur les circonstances économiques et sociales des enfants, des adolescents et des adultes autochtones.

L'Enquête auprès des peuples autochtones a été conçue et mise en oeuvre en partenariat avec les principales organisations autochtones nationales. Elle inclut des questions sur toute une gamme de sujets, notamment l'identité et l'ascendance autochtone, l'éducation, la langue, l'activité sur le marché du travail, le revenu, la santé, la technologie de communication, la mobilité, le logement et les antécédents familiaux.

Quand on leur a demandé lors de l'Enquête de 2006 pourquoi ils avaient emménagé dans leur ville ou collectivité courante, la plupart des Autochtones du Manitoba, à l'exclusion de ceux qui vivaient dans les réserves, ont indiqué des raisons d'ordre familial, puis des raisons liées au travail.

En 2006, près de 82 % des Autochtones du Manitoba ont déclaré qu'ils habitaient à la même adresse l'année précédente, et 53 % habitaient à la même adresse cinq ans auparavant. Pour l'ensemble des Manitobains, les taux respectifs sont de 87 et 60 %, ce qui indique que les Autochtones du Manitoba sont en moyenne légèrement plus mobiles à l'intérieur du Manitoba que l'ensemble de la population provinciale.

Sur le plan de la mobilité interprovinciale, la population globale du Manitoba semble être légèrement plus mobile que la population autochtone. Comme il a été indiqué dans le Recensement de 2006, 1 % de la population globale du Manitoba avait habité dans une province différente l'année précédente, comparativement à 0,98 % des Autochtones du Manitoba. Sur l'ensemble des Manitobains, 3,27 % avaient vécu dans une autre province ou un autre territoire dans les cinq années précédant le Recensement de 2006, comparativement à 2,78 % pour les Autochtones.

En conclusion, la population autochtone du Manitoba était un peu plus susceptible que les non-Autochtones d'avoir changé de résidence dans la province, un an et cinq ans avant le Recensement de 2006. Cependant, au cours des mêmes périodes, les Autochtones du Manitoba ont moins eu tendance que les non-Autochtones à quitter une autre province ou un autre territoire pour venir s'installer au Manitoba.

CHAPITRE HUIT : JUSTICE

8.1 LES AUTOCHTONES ET LE SYSTÈME JUDICIAIRE

Bien des recherches indiquent que les Autochtones sont surreprésentés dans le système de justice pénale partout au Canada. La situation est particulièrement grave dans les provinces des Prairies et dans les territoires.

Statistique Canada et le Centre canadien de la statistique juridique – une division de Statistique Canada – disposent de données sur cette sur représentation. Leurs rapports présentent une perspective nationale sur les activités criminelles au Canada ainsi que quelques comparaisons entre les provinces et les territoires. De même, il existe quelques données nationales sur les collectivités des Premières nations mais pas de données provinciales. Les données présentent un autre défi du fait qu'elles ne fournissent pas de détails spécifiques sur les Premières nations, les Métis ni les Inuits. Cependant, certaines données statistiques existent et celles qui suivent présentent un portrait de l'expérience récente des Autochtones avec le système de justice pénale du Manitoba.

En examinant plus précisément le système correctionnel, Statistique Canada indique que, dans toutes les provinces (surtout au Manitoba et en Saskatchewan) et dans tous les territoires, la représentation des adultes et des adolescents autochtones, tant hommes que femmes, en détention ou sous la surveillance des services correctionnels dans la collectivité dépasse largement leur représentation au sein de la population dans son ensemble.

Tableau 8.1 Pourcentage des adultes placés sous garde par les autorités manitobaines, selon le groupe d'identité autochtone, au Manitoba.

	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Manitoba	70	71	69	69	71

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les services correctionnels pour adultes.

Pour mettre les choses en contexte, il est important de noter que les Autochtones ne comptent que pour 12 % de la population du Manitoba (Recensement de 2006).

De même, on sait que les adolescents autochtones sont plus représentés parmi les cas de détention après condamnation que parmi l'ensemble de la population adolescente canadienne, et cela dans toutes les provinces et tous les territoires.

Au niveau national, les adolescents autochtones représentaient 24 % des cas de détention après condamnation ou de probation en 2005-2006, alors qu'ils ne comptaient que pour 6 % de la population adolescente totale du Canada. Au total, on a dénombré 7 516 placements d'adolescents autochtones en détention ou en probation en 2005-2006. Au Manitoba plus particulièrement, les adolescents autochtones représentaient 86 % de l'ensemble des

placements en détention après condamnation, 79 % de l'ensemble des placements en détention provisoire (détention avant le procès) et 63 % de l'ensemble des cas de probation. À titre de comparaison, les adolescents autochtones représentent 23 % de la population adolescente du Manitoba.

Tableau 8.2 Adolescents placés en détention au Manitoba

Garde en milieu fermé	2004	2005	2006	2007	2008
Autochtones	114	76	99	79	126
Non-Autochtones	22	19	12	17	10

Source : Statistique Canada. 2010. Tableaux sommaires. Services correctionnels pour jeunes, admissions à des programmes provinciaux et territoriaux (Manitoba). Dernière mise à jour : le 27 juillet 2010. <http://www40.statcan.gc.ca/102/cst01/legal42h-fra.htm>

Le portrait des Autochtones en tant que victimes d'actes criminels au Manitoba n'est pas aussi clair. Aucune donnée provinciale n'existe pour aider à comprendre les taux de victimisation parmi les Autochtones. Statistique Canada a publié des rapports décrivant à l'échelle nationale les taux de victimisation et d'infraction parmi les Autochtones du Canada. Selon ces rapports, les Autochtones sont beaucoup plus susceptibles que les non-Autochtones d'être victimes d'actes criminels violents et de violence conjugale. Malheureusement, ces rapports ne renferment pas de données à l'échelle provinciale (Statistique Canada - no 85-002 au catalogue de 2006 et no 85-002-X au catalogue de 2011).

Pour mieux comprendre l'expérience des Autochtones avec le système judiciaire et leur sur représentation dans le système de justice pénale, en 1991, le gouvernement du Manitoba a ordonné l'Enquête publique sur l'administration de la justice et les peuples autochtones puis, en 1999, il a créé l'Aboriginal Justice Implementation Commission (AJIC).

Le gouvernement a répondu aux recommandations de l'AJIC en prenant des mesures pour que les procédés judiciaires respectent davantage les cultures et valeurs autochtones et il a affecté des fonds à un certain nombre d'initiatives concernant la justice et les Autochtones, notamment les suivantes :

- Encourager et soutenir l'élaboration de programmes de services de police autochtones dans les réserves – Les services de police communautaires destinés aux Premières nations incluent le Programme d'agents dans les collectivités autochtones et le Service de police communautaire à l'intention des premières nations, de la GRC. Depuis octobre 2009, 15 collectivités des Premières nations sur 63 au Manitoba ont des ententes sur les services de police, y compris le Dakota Ojibway Police

Service qui couvre cinq collectivités des Premières nations.

- Répondre aux besoins des contrevenants autochtones accusés et condamnés – Le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones aide les Autochtones à mieux comprendre leurs droits et leurs obligations au sein du système de justice pénale. De même, les tribunaux du Manitoba encouragent les collectivités des Premières nations à renforcer leur engagement dans le processus judiciaire par la participation des aînés de la communauté à la détermination des peines et des libérations. Les aînés sont également très engagés dans l'ensemble du système correctionnel.
- Appuyer les programmes de justice communautaire qui tiennent compte des traditions et de la culture autochtones – Grâce au programme d'intervenants en justice communautaire des Premières nations au sein des collectivités Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO), de nombreuses collectivités autochtones ont commencé à faire appel à des intervenants en justice communautaire pour régler les affaires criminelles mineures au niveau communautaire. Les méthodes traditionnelles de guérison peuvent servir pour régler de telles causes. Le financement du Programme a été prolongé de façon qu'il soit étendu à d'autres collectivités autochtones en partenariat avec la Manitoba Metis Federation (MMF) et la Southern Chiefs Organization (SCO). Onashowewin est un programme similaire qui offre des services de justice communautaire aux adultes et adolescents autochtones de Winnipeg.

